

COMITÉ EUROPÉEN
POUR LES PROBLÈMES
CRIMINELS

TENDANCES
DE LA RÉÉDUCATION
DES ADOLESCENTS
ET DES JEUNES ADULTES
DÉLINQUANTS

CONSEIL DE L'EUROPE - STRASBOURG
1974

1974
F9C67

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
I. Définition de l'adolescence	9
1. Définition de l'adolescence	9
2. Définition de l'adolescence délinquante	11
3. Définition de l'adolescence délinquante	11
4. Définition de l'adolescence délinquante	11
5. Définition de l'adolescence délinquante	11
6. Définition de l'adolescence délinquante	11
7. Définition de l'adolescence délinquante	11
8. Définition de l'adolescence délinquante	11
9. Définition de l'adolescence délinquante	11
10. Définition de l'adolescence délinquante	11
II. Causes de l'adolescence délinquante	19
1. Causes de l'adolescence délinquante	19
2. Causes de l'adolescence délinquante	19
3. Causes de l'adolescence délinquante	19
4. Causes de l'adolescence délinquante	19
5. Causes de l'adolescence délinquante	19
6. Causes de l'adolescence délinquante	19
7. Causes de l'adolescence délinquante	19
8. Causes de l'adolescence délinquante	19
9. Causes de l'adolescence délinquante	19
10. Causes de l'adolescence délinquante	19
III. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
1. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
2. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
3. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
4. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
5. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
6. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
7. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
8. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
9. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
10. Conclusions de l'adolescence délinquante	23
Annexe I	27
Annexe II	31

**TENDANCES
DE LA RÉÉDUCATION
DES ADOLESCENTS
ET DES JEUNES ADULTES
DÉLINQUANTS**



CONSEIL DE L'EUROPE
1974

TENDANCES
DE LA RÉÉDUCATION
DES ADOLESCENTS
ET DES JEUNES ADULTES
DÉLINQUANTS



CONSEIL DE L'EUROPE

1971

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Introduction</i>	7-
I. Evolution des idées	9
A. L'action sur le jeune délinquant considéré isolément	9
B. L'action sur le jeune et sa famille	11
C. L'action éducative dans le contexte social	12
II. Rapport élaboré par M. Gordon Rose	17
1. De la sanction à la réadaptation sociale	20
2. Tendances du régime résidentiel	24
a. Vers la souplesse de l'organisation	25
b. Vers la constitution de groupes plus restreints pour l'application de mesures thérapeutiques	27
c. Vers des objectifs précis	29
3. Tendance à la création de services souples et polyvalents	32
a. Souplesse	32
b. Polyvalence	33
c. Collaboration avec la famille	34
4. Établissements spécialisés	35
a. Accueil et observation	35
b. Insuffisance des équipements psychiatriques pour ado- lescents	36
c. Établissements d'enseignement spécial	36
5. Expériences de participation	36
6. Tendances du traitement en milieu ouvert	38
a. Expériences de traitement intensif	38
b. Utilisation des ressources de la communauté	39
7. Coopération avec la « société alternative »	40
8. Formation et recherche	41
9. Autres problèmes	42
a. Sentences à durée déterminée ou indéterminée	42
b. Fugueurs et perturbateurs	43
c. Révision des cas	44
d. Modifications des modes de traitement et rôle du juge	45
10. Face à l'avenir	46
III. Conclusions du sous-comité	49
<i>Note relative à la documentation</i>	53
 <i>Annexes</i>	
Annexe I. Modification du comportement à l'école Karl Holton (Californie)	57
Annexe II. « Vous êtes OK ». Un manuel d'analyse transaction- nelle à l'usage des garçons, par Paul McCormick et Léonard Campos	61

Annexe III.	Évolution du programme dans le service de dynamique de groupe orientée	79
Annexe IV.	Centres psychiatriques	85
Annexe V.	Services et assistance d'urgence dispensés aux jeunes sans logis dans les institutions relevant du groupe Holding de la région d'Amsterdam	87
Annexe VI.	Centre de formation professionnelle d'un établissement pénitencier destiné aux jeunes. Les détenus et les résultats obtenus, résumé d'une étude de M. Kåre Bødal (Norvège)	93
Annexe VII.	Les Centres de traitement pour les jeunes en Angleterre. Centre St-Charles, Brentwood, Essex (Angleterre)	99
Annexe VIII.	L'exécution des peines d'emprisonnement concernant les jeunes adultes délinquants au Luxembourg	105
Annexe IX.	Note d'information	107
Annexe X.	Guide de réflexion	109

INTRODUCTION

En 1969, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a exprimé le vœu que le Comité européen pour les problèmes criminels (CEPC) poursuive ses travaux dans le domaine de la délinquance juvénile¹. Conformément à cette décision, le CEPC a créé un sous-comité auquel il a confié la mission d'étudier les tendances nouvelles de la rééducation des adolescents et des jeunes adultes délinquants. Entre 1970 et 1973, ce sous-comité a établi un rapport accompagné d'un certain nombre de conclusions, sur la base des réponses données à une enquête menée dans les États membres du Conseil de l'Europe. Ce rapport, qui fait l'objet de la présente publication, a été soumis pour approbation au CEPC lors de sa XXII^e session plénière tenue en mai 1973 et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, siégeant au niveau des Délégués à l'occasion de leur 224^e réunion.

Objet de l'étude

L'objet de l'étude consiste à examiner objectivement les méthodes de rééducation appliquées aux délinquants juvéniles, à établir une comparaison des systèmes nationaux et, dans toute la mesure du possible, à en dégager des conclusions valables pouvant servir, compte tenu particulièrement des innovations et des expériences déjà entreprises, de source d'inspiration à d'autres États membres en vue du traitement des délinquants et de la prévention de la criminalité parmi les jeunes.

Pour mener à bien sa tâche, le sous-comité a tenté de dresser non pas un tableau complet des divers modes de traitement de types connus utilisés dans les différents pays, mais un inventaire des expériences les plus récentes entreprises dans ce domaine et des solutions les plus nouvelles qui ont été apportées à ce pro-

1. Les publications suivantes ont déjà paru :

- *La délinquance juvénile dans l'Europe d'après-guerre* (1960) ;
- *L'efficacité des programmes en cours concernant la prévention de la délinquance juvénile* (1963) ;
- *La presse et la protection des jeunes* (1967) - Résolution (67) 13 relative à la presse et à la protection des jeunes ;
- *Méthodes de traitement de courte durée des jeunes délinquants* (1967) - Résolution (66) 25 relative au traitement de courte durée des jeunes délinquants de moins de 21 ans ;
- *Le cinéma et la protection des jeunes* (1968) - Résolution (69) 6 relative au cinéma et à la protection des jeunes.

blème tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Seules ont été retenues les expériences nouvelles, originales et significatives, accompagnées ou non d'une recherche.

En se fondant sur les réponses données par les États membres du Conseil de l'Europe à un questionnaire qui leur a été adressé (voir annexe IX) complété par un guide de réflexion (voir annexe X) et sur une documentation qu'il a personnellement recueillie, M. G. Rose a élaboré le rapport qui suit. Une description d'un certain nombre d'expériences tentées dans plusieurs pays figure également en annexe.

Composition du sous-comité

Le sous-comité était composé de :

- M^{lle} Simone Huynen (Belgique), Président,
- M. Y. de Thevenard (France),
- M. Guy Reiland (Luxembourg),
- M. K. Bødal (Norvège),
- M. N. C. Honey (Royaume-Uni).

Les trois experts consultants suivants ont participé aux travaux :

- M. Gordon Rose (Royaume-Uni),
- D^r J. A. M. Schouten (Pays-Bas),
- M. Jean Chazal (France).

Plan du rapport

Le rapport est composé de trois parties consacrées respectivement :

- I. à un aperçu de l'évolution des idées, établi par le sous-comité,
- II. au rapport élaboré par M. Gordon Rose,
- III. aux conclusions dégagées par le sous-comité.

Mai 1973.

I. ÉVOLUTION DES IDÉES

Le rapport de M. Rose montrera combien sont diverses les approches du problème du traitement de la délinquance juvénile. On y notera des évolutions en tous sens, des solutions abandonnées ici, réinventées là, de sorte qu'il sera bien difficile d'essayer de trouver à travers toutes ces expériences une sorte de fil conducteur.

Malgré la complexité des problèmes qui se posaient et les tâtonnements de la pratique, le sous-comité s'est efforcé d'identifier certaines tendances et de dégager quelques perspectives.

Très schématiquement, on peut considérer qu'au début le problème de la délinquance juvénile n'a été envisagé que dans sa dimension individuelle (A) et qu'un progrès considérable a été fait le jour où y a été intégrée la dimension familiale (B) ce qui était encore insuffisant tant qu'on ne faisait pas l'effort d'y introduire une dimension sociale (C).

A. L'action sur le jeune délinquant considéré isolément

Il fut un temps où le combat mené contre la délinquance juvénile — car il s'agissait véritablement d'un combat — reposait exclusivement sur l'idée que la sanction pénale, qu'elle fût administrée sous la forme d'un emprisonnement véritable ou d'une mise au travail dans un internat lointain, allait permettre d'amender le jeune délinquant et surtout garantir — au moins provisoirement — la société contre la réitération des faits punissables.

Admettre que la sanction fût prononcée non plus seulement en fonction de la gravité de l'infraction commise, mais également en tenant compte de la personnalité du sujet, fut un pas en avant considérable accompli dans la connaissance du phénomène, car c'était déjà reconnaître qu'au moins dans certains cas, l'acte de délinquance pouvait être le symptôme de perturbations plus importantes.

On supposa d'abord que ces troubles de la personnalité étaient congénitaux. Mais, grâce au développement des sciences humaines, on apprit qu'ils étaient souvent liés aux erreurs et aux fautes psychologiques accumulées par le milieu dans lequel l'enfant a grandi.

On passait ainsi insensiblement de l'idée de jeune-coupable à celle de jeune-victime. Et, de ce fait, on savait bien que, maintes fois, le jeune avait souffert :

— physiquement, de mauvais traitements, de manque de soins quand ce n'était pas de privations ;

— intellectuellement, de l'absence de formation scolaire ou professionnelle valable ;

— affectivement, de carence ou de déviation de l'amour paternel et maternel ;

— moralement et psychologiquement, du défaut d'images parentales d'identification valables.

Ainsi prévalut l'idée qu'il fallait dans tous ces cas aider le jeune au lieu de le condamner, c'est-à-dire substituer à la peine une véritable mesure éducative adaptée à la personnalité du sujet. Cependant, devant la complexité de la tâche, on éprouva le besoin de sérier les problèmes et l'on créa des institutions et services bien séparés (différenciation externe), essentiellement aptes à remplir une seule fonction à la fois, tels que :

— des centres destinés exclusivement à l'accueil ;

— des services de consultations et des institutions chargées de l'observation ;

— des internats scolaires ;

— des internats professionnels ;

— des services de liberté surveillée ;

— des foyers de semi-liberté, de post-cure, etc.

Cette fragmentation de l'action éducative permet notamment de mettre au point des méthodes d'investigation de la personnalité et des méthodes de traitement.

Cependant, l'idée qu'il faut penser aux lieux et places du jeune et que l'on sait d'instinct, d'expérience ou de science, quelle est la solution qui lui convient le mieux, conduit à cette conséquence qu'il apparaît nécessaire de soustraire le plus souvent possible le mineur aux influences néfastes qui l'ont conduit là où il est, et de les remplacer, fût-ce sous la contrainte, par l'influence bénéfique d'éducateurs « modèles » sous la dépendance desquels il convient de le maintenir. Le rôle de l'éducateur consiste dès lors à donner l'exemple et à faire accepter les contraintes de l'institution ou du cadre de vie. Dans le même temps, les solutions qui paraissent offrir les meilleures garanties à l'ordre social, dans le cas des jeunes particulièrement difficiles, sont celles qui procurent la plus grande dépendance du jeune vis-à-vis de ses éducateurs, d'une part le grand internat professionnel et hiérarchisé au régime de type plus ou moins militaire, situé à la campagne (qui développe une grande immaturité affective et un conformisme qui peut faire illusion), et,

à l'opposé, le petit foyer urbain à tout petit effectif, hyper-protecteur, de type paternaliste.

Cependant, devant les difficultés rencontrées dans la pratique du fait de maintenir ensemble, artificiellement, pendant un laps de temps assez long, des jeunes perturbés dont les caractères sont parfois incompatibles, les groupes s'amenuisent tandis qu'augmente le nombre des éducateurs sans que cette évolution garantisse à elle seule la solution du problème. Que ces méthodes de rééducation aient donné et donnent encore, néanmoins, des résultats appréciables, ce n'est pas contestable.

Mais la rigidité d'un système de rééducation constitué d'établissements et services à régime de vie unique, cloisonnés les uns par rapport aux autres, entraîne les rejets successifs de certains jeunes qui ne parviennent pas à se plier aux exigences d'une institution déterminée, vers d'autres institutions, engageant ainsi une véritable escalade aux termes de laquelle les cas rebelles sont ou bien psychiatisés ou bien transmis au système pénal à moins qu'ils ne soient purement et simplement abandonnés à eux-mêmes ou à leur famille même déficiente.

D'autre part, on ne s'aperçoit que peu à peu des limites d'une action menée sur le jeune ségrégué par rapport à son milieu naturel de vie et à sa famille : les habitudes réputées « bonnes » acquises pendant le séjour se perdent très vite lorsque le poids de l'institution ou de la dépendance vis-à-vis des éducateurs modèles disparaît. Les problèmes personnels, provisoirement étouffés, resurgissent, aggravés parfois, lorsque le jeune se retrouve livré à lui-même. Il recherche alors le « protecteur » et la sécurité qui lui manquent et peut dès lors retomber sous toute influence néfaste qui vient à se présenter.

B. L'action sur le jeune et sa famille

Une difficulté essentielle naît de la séparation du sujet et de sa famille, même lorsqu'on se place dans le cas le plus favorable, c'est-à-dire lorsque l'intéressé est parvenu à surmonter les problèmes posés par son éloignement. De ce fait même, le fossé existant déjà entre lui et sa famille se creuse, alors qu'une action conjointe sur le jeune et sa famille permet, au moins dans certains cas, de le diminuer et d'éviter les complications du retour sous le toit familial. C'est pourquoi, désormais, dans le même temps où des solutions de ségrégation sont mises en place, des tentatives plus ou moins institutionnalisées, selon les pays, tendent à permettre

aux éducateurs de mener conjointement une action éducative à l'égard de la famille.

On s'aperçoit aussi, grâce à l'expérience, que l'hésitation qu'on a à maintenir en liberté, en raison des risques qu'ils peuvent faire courir aux tiers, des jeunes particulièrement difficiles, est loin d'être toujours fondée et que ces jeunes sont en définitive souvent accessibles à la mesure éducative en milieu naturel de vie, alors que le traitement en milieu résidentiel strict ne donne, à leur égard, que des échecs. Encore faut-il avoir un personnel suffisant par rapport au nombre de mineurs qui peuvent bénéficier d'un tel régime. Il devient également évident que lorsque cette action ne bénéficie d'aucun support institutionnel ou financier ses effets sont nécessairement limités.

C. L'action éducative dans le contexte social

L'action éducative suppose que les structures se plient aux besoins changeants des jeunes, c'est-à-dire qu'une même équipe éducative puisse appliquer un régime souple allant du système résidentiel au milieu ouvert sous le contrôle de l'autorité de tutelle, qu'elle soit judiciaire ou administrative. Ceci postule en outre que, non seulement le sujet puisse être suivi, mais, également, sa famille et le groupe de jeunes auquel il appartient.

Dès lors le rôle de l'éducateur ou du travailleur social est différent. L'action directe s'estompe au profit d'une action médiatrice qui utilise tous les supports familiaux et sociaux, y compris, éventuellement, les ressources de la « société alternative ». Par sa présence il agit alors comme un « catalyseur » grâce auquel un certain nombre d'interactions peuvent se produire et il est aussi le recours auquel on fait appel en cas de nécessité. Ainsi le lien d'allégeance du jeune vis-à-vis de l'éducateur, autrefois souhaité, disparaît autant que faire se peut pour permettre le maintien des autres liens du jeune, soit vis-à-vis de sa famille, soit vis-à-vis du groupe de jeunes auquel il appartient. La prise en charge se fait parfois par l'intermédiaire d'autres jeunes qui n'ont pas, en principe, été artificiellement choisis à cet effet, mais qui, en fait, servent de coéducateurs.

Le but recherché n'est pas l'adaptation du jeune à une forme actuelle de la société, mais le développement de ses facultés d'adaptation pour qu'il puisse faire face aux exigences d'un monde en perpétuel changement. C'est dire que les méthodes utilisées tendent au renforcement de l'esprit critique, de la faculté de jugement et

de la personnalité du sujet et non à l'acquisition de réflexes conditionnés. Dans ces systèmes, on fait constamment appel aux services des cliniciens, notamment en vue de venir à bout des conduites répétitives dangereuses pour le jeune (drogue) ou pour la société (agressions en série, par exemple), lorsque des problèmes d'ordre psychologique se superposent aux troubles d'origine purement sociale. Mais l'accent n'est pas mis sur l'intervention des spécialistes à quelque ordre qu'ils appartiennent.

Comme il est loisible à l'équipe éducative, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, bien entendu, de faire passer, en fonction des besoins, le jeune délinquant d'un régime à un autre, de l'internat complet ou semi-internat à l'externat ou au traitement non résidentiel, de revenir constamment sur ces choix dès lors que l'évolution du jeune le réclame, il importe que cette équipe, nécessairement pluridisciplinaire, ait non seulement à sa disposition une gamme variée de moyens mais également la possibilité de remettre en cause elle-même son action ou celle de tel ou tel de ses membres. Cette continuité de l'action éducative suppose donc nécessairement la régionalisation des équipements, la supervision des équipes et la prise en charge individualisée du sujet par une personne déterminée autant que possible choisie ou acceptée par lui.

Il n'est peut-être pas inutile non plus d'ajouter que ces expériences nouvelles sont souvent accompagnées d'une recherche dont le but est de faire le point des résultats obtenus par rapport aux projets éducatifs initialement arrêtés.

Ainsi, à côté d'autres expériences basées sur une spécialisation de l'action dans un domaine particulier, faute de mieux connaître les critères scientifiques sérieux permettant d'établir une typologie qui risque d'aboutir à un étiquetage — sur les inconvénients duquel on ne pourra jamais cesser de s'interroger — l'idée d'une prise en charge éducative globale et contrôlée, inscrite dans la durée et évitant, au maximum, dans le temps et dans l'espace, la ségrégation des jeunes les uns par rapport aux autres, peut être considérée comme une des tendances modernes de la rééducation.

Toutefois, l'efficacité de ces méthodes reste liée à une attitude compréhensive de l'opinion publique, qui doit être sensibilisée à ces problèmes.

Il faut, certes, être conscient que, dans un but de protection sociale ou parfois dans le souci de faire éprouver l'existence de limites qui ne peuvent être dépassées, il est et il sera encore fait recours — au moins pendant un certain temps et sous une forme ou une autre — à des solutions carcérales. Mais il apparaît nécessaire de rappeler que ces solutions ne doivent être que le signe de

l'échec de tous les autres moyens. Pour favoriser une évolution vers des méthodes plus positives, il importe que l'opinion publique prenne conscience qu'il y a lieu d'élever le seuil de tolérance sociale à l'égard des jeunes délinquants et qu'elle accepte les risques que peut présenter leur traitement au sein de la communauté.

Les études relatives au chiffre noir de la délinquance établissent que seule une faible proportion des jeunes délinquants est effectivement repérée. La diminution de la délinquance constatée après l'âge de 20 ans semble indiquer que beaucoup de jeunes laissés sans aucun traitement spécial abandonnent définitivement la délinquance. Il convient donc d'éviter de transformer certains d'entre eux en boucs émissaires et de courir ainsi le risque de les fixer dans la délinquance par des condamnations dont on ne peut toujours prédire qu'elles ne joueront pas à leur égard un rôle néfaste à l'opposé de celui qui est recherché. Il n'est même pas certain que des interventions éducatives répétées soient toujours efficaces. Faut-il aller plus loin ? Ne doit-on pas constater également que la notion de « délinquance » fait progressivement place à celle de déviance, cependant que certains aspects de ce que la société institutionnalisée qualifie de déviance se révèlent même favorables à l'évolution de la vie sociale, en mettant en relief les déficiences de la société existante ?¹

On ne peut oublier que l'élévation générale du niveau de vie dans nos pays a pour rançon les frustrations permanentes provoquées par l'exacerbation des besoins artificiellement créés sans pouvoir jamais être complètement assouvis. Lié à cet écart qui s'accroît entre des aspirations légitimes vers un plus grand bien-être dû au progrès technique et l'impossibilité pour le plus grand nombre de les satisfaire, un état de déséquilibre — moteur de ce même progrès — remet constamment en cause non seulement les conduites et les modes de vie mais aussi les échelles de valeur et l'ordre social lui-même toujours plus exigeant.

Il en résulte un climat d'incertitude angoissant et anxiogène, facteur d'insécurité et générateur d'une difficulté de vivre qui se traduit aussi bien par des tentatives de suicide, le recours à la drogue, l'accroissement des troubles psychiatriques que par des actes de délinquance.

Que la présentation sans fard du monde des adultes suscite donc plus que jamais chez un certain nombre de jeunes la tentation du refus au moment même où, circonstance aggravante, ils s'en

1. Cf. à ce sujet *L'adolescent et la société*, par D. Szabo, D. Gagne et A. Parizeau, Ed. C. Dessart (Bruxelles, 1972).

trouvent plus longtemps exclus, notamment par le biais de la prolongation de la scolarité obligatoire, nul ne peut s'en étonner alors que la famille par ailleurs souvent débordée n'est plus désormais toujours en mesure de jouer son rôle protecteur traditionnel.

Ce sont là autant de faits dont l'opinion publique doit prendre conscience pour comprendre que, quel que puisse être le perfectionnement des méthodes de traitement des adolescents et jeunes adultes, le problème de la délinquance juvénile et de la déviance ne peut pas être résolu en se bornant à sanctionner, à éduquer ou à soigner ceux qui ont commis des actes délictueux ou fait preuve d'un comportement inadapté. Il importe encore plus de réunir sur le plan social les conditions les plus favorables à l'épanouissement des jeunes, délinquants ou non délinquants, quel que soit l'état de civilisation auquel nous accédions.

II. RAPPORT ÉLABORÉ PAR M. GORDON ROSE

Introduction

Les progrès dans le domaine du traitement des jeunes délinquants reposent essentiellement sur le développement des sciences humaines. A mesure que l'on saisissait mieux l'extrême complexité des facteurs personnels et sociaux qui interviennent dans un « cas », l'on s'est orienté vers une différenciation croissante des méthodes de traitement.

Il y a toujours eu des pionniers pour comprendre la nécessité de traiter les jeunes délinquants dans leur cadre familial ou, lorsque cela n'était pas possible, au sein de petits groupes, même à des époques où le vaste établissement impersonnel était la règle. Les événements ont montré combien ils avaient raison.

La différenciation des méthodes de traitement¹ implique la nécessité de répartir les délinquants en groupes de traitement appropriés. Ce système présente à la fois un aspect négatif et un aspect positif. Du côté négatif, les objectifs sont limités au minimum — il s'agit d'éviter d'aggraver la situation en mélangeant des groupes disparates. Outre la séparation des garçons et des filles, on s'est surtout efforcé ici de séparer les délinquants les plus âgés, les plus expérimentés (souvent, mais pas toujours les mêmes), des plus jeunes et des moins expérimentés, de séparer les esprits les moins doués et les plus perturbés des délinquants ordinaires.

En pratique, on a tendance à extraire de la masse, d'une part, ceux qui ont besoin d'un traitement spécial et, d'autre part, ceux qui méritent simplement un avertissement, et cela tant pour leur propre bien que pour faciliter le traitement des autres. C'est le début d'une classification positive à objectifs plus nettement définis et consciemment suivis.

La définition d'objectifs n'implique pas nécessairement un degré élevé de classification administrative. Le traitement individuel a été véritablement un objectif commun. Cet objectif n'est pas toujours exprimé nettement, mais l'organisation d'un système de traitement implique soit une action éducative en milieu naturel

1. Dans le présent rapport le mot « traitement » est pris dans un sens très général ; il désigne toute méthode comportant un minimum d'éléments constructifs, destinée à aider le délinquant à ne plus enfreindre la loi et à résoudre ses problèmes d'une manière satisfaisante pour lui et acceptable pour la société.

soit, à l'intérieur même des établissements, une classification minimale qui consiste simplement, comme il a été dit plus haut, à séparer ceux qui ne peuvent être intégrés sans nuire à la majorité, et à répartir ensuite le reste en petits groupes — dans un même bâtiment, sur un campus, ou dans des homes épars. On pense que ceux qui s'occupent de ces groupes pourront ainsi mieux aider et traiter les délinquants d'une manière individuelle. (Par individuelle, nous ne voulons pas dire isolée, car chaque individu a son cadre de vie, qu'il s'agisse de la famille ou bien de « pavillons » dans un milieu résidentiel.) L'aspect négatif de ce processus est qu'il éloigne ceux qui ne peuvent être intégrés dans ces groupes ; et l'aspect positif est qu'il rend chaque membre de cette collectivité disponible pour le « traitement » qui peut aller d'un soutien général à une thérapie très étudiée et fortement encadrée.

Nous soulignons les aspects négatifs et positifs de la classification car une grande partie de l'évolution qui s'est produite dans ce domaine et dans d'autres, au cours des années 1960-1970, résulte d'une réaction contre les établissements fermés, souvent de dimensions importantes, dont le fonctionnement reposait avant tout sur une vie réglementée plutôt que sur la compréhension, et sur des idées extrêmement rudimentaires quant à la façon dont les jeunes pensaient et par conséquent sur ce qu'il convenait de faire pour modifier leur comportement. Ce qui a profondément évolué, c'est notre appréciation de la complexité de l'individu dans la société et de la manière dont les organismes d'assistance peuvent intervenir efficacement.

Le fait de réagir contre un système excessivement réglementé peut en soi améliorer la situation en plaçant les jeunes dans un milieu plus constructif, mais nous avons appris que cela n'était pas encore suffisamment positif. Répartir les individus en petits groupes ne conduit pas nécessairement à un progrès dans la réadaptation — cela peut, même, intensifier l'influence des éléments les plus antisociaux. Les envoyer dans des foyers avec l'idée qu'ils seront alors « au sein de la communauté » et que cela est une bonne chose indépendamment des besoins du groupe, n'instaure pas nécessairement un contact réel entre eux et la « communauté », quelle qu'elle soit. On peut très bien se trouver complètement isolé dans un petit établissement même s'il s'appelle « foyer » ou « maison familiale ». L'expérience montre qu'une certaine approche positive est essentielle — mais quelle sorte d'approche, et pour quel type d'individus ? Tel est le problème auquel on se heurte constamment.

En présence de la réalité ainsi perçue, et de la grande complexité des « situations » de chaque individu, on a compris que ces

changements relevaient d'un processus évolutif. Ce qui est bon à un moment de la vie de l'individu ne l'est pas nécessairement à un autre. Cette remarque paraît évidente, mais dans la pratique bien des systèmes dans lesquels la décision d'un tribunal impliquait un seul type de traitement spécifique n'en tenaient pas compte. On peut comprendre les raisons de certaines de ces rigidités. Une des caractéristiques des jeunes dans la société est qu'ils ont des droits, notamment celui de ne pas être privé de liberté sans un procès équitable et sans garanties. L'application de ce principe a eu pour effet d'établir une nette division entre le traitement en établissement et le traitement en milieu ouvert. Cette distinction apparaît très clairement dans la législation écossaise récente qui a institué des tribunaux d'enfants et qui prévoit que le tribunal doit non seulement prendre une décision spéciale au sujet du traitement en établissement, mais encore confirmer cette décision chaque année. La même attitude apparaît nettement dans beaucoup de législations, surtout dans les pays anglophones et les anciennes dépendances britanniques.

Néanmoins, comme le montre la loi anglaise de 1969 sur les enfants et les adolescents, on tend vers une bien plus grande souplesse à l'intérieur même de ces limites, et quelle que soit la base réelle de la législation, droit pénal ou civil, on s'oriente généralement vers un développement de la gamme et de la complexité des traitements, ce qui implique des différences moins nettes entre traitement en établissement et traitement en milieu ouvert, entre travail individuel (*case-work*), travail de groupe et travail collectif. Nous sommes en train d'apprendre, non sans rencontrer d'opposition parfois, deux choses, à savoir que les structures administratives et juridiques doivent laisser la place à un traitement fondé sur les besoins, concept à la fois global et souple, et que l'on ne met jamais assez l'accent sur la famille en tant que petit groupe déjà constitué, ou sur le groupe de pairs alors que ce peut être fort judicieux dans certaines situations. Nous ne pouvons isoler de grandes parties de la vie d'un individu sans limiter gravement notre capacité de modifier efficacement son comportement. Cette leçon, que nous avons surtout apprise en considérant les établissements impersonnels, est devenue un problème fondamental de toute thérapie. En effet, d'une part, nous ne pouvons pas traiter à grande échelle sans un certain isolement (à moins que nous nous croyions capables d'intervenir de manière décisive sans que cela nécessite beaucoup de temps et de connaissances) et, d'autre part, nous ne sommes que trop conscients du fait que le seul moyen réel de traitement est la réimmersion dans l'ensemble du courant de la vie et que la prédiction du comportement dans ce contexte, à partir des con-

textes spécialement structurés que nous créons dans le cadre de chaque traitement, est une prédiction fondée sur une base étroite qui trop souvent s'écroule.

La société dans laquelle les jeunes font leur entrée a considérablement changé au cours des trente dernières années. Nous avons vu se développer une conscience de soi et une confiance en soi qui, bien qu'elles posent de nombreux problèmes aux parents, constituent un élément positif très fort de l'évolution de la société. En grande majorité les jeunes arrivent à l'âge adulte plus instruits et plus capables d'indépendance que ne l'ont jamais été les générations précédentes. En face de la bureaucratie de plus en plus complexe d'une société technologique, l'affirmation de l'individualité devient indispensable au maintien d'une structure sociale saine. Si, dans le présent rapport, nous traitons principalement des victimes du système social, nous n'en oublions pas pour autant les succès.

C'est, ayant à l'esprit les changements qui viennent d'être brièvement esquissés, que nous considérerons de manière détaillée les tendances qui se manifestent dans le domaine du traitement des jeunes délinquants.

Cadre de la discussion

Il nous a paru utile de structurer quelque peu notre étude de ces tendances. La structure choisie est, de par la nature même des choses, arbitraire et certaines questions reviendront dans plus d'une rubrique.

Nous commencerons par un examen des tendances dans les méthodes présentant un élément punitif. Nous examinerons ensuite divers problèmes concernant le traitement en établissement qui a été largement critiqué au cours de ces dernières années. Suivra une discussion de la tendance croissante vers le traitement en milieu ouvert. Enfin, nous étudierons le problème de la société de substitution et la manière de la relier au traitement des délinquants en examinant également certains autres problèmes.

1. De la sanction à la réadaptation sociale

La sanction est par certains côtés la plus simple des méthodes utilisées à l'égard des délinquants et par d'autres la plus difficile. En surface, il s'agit d'une déclaration d'intention nettement énoncée qui vise un net résultat : inculquer un tel degré de crainte des

conséquences en infligeant une certaine forme de douleur et de privation que le délinquant ne soit pas disposé à courir le risque d'une nouvelle expérience. C'est sur cette idée simple que reposent les divers niveaux de punition élaborés au cours des âges, depuis les tortures inqualifiables jusqu'aux amendes et aux admonestations.

Toutefois, cette idée repose sur une simplification excessive. On estimait généralement au cours des siècles précédents, avant que n'apparaissent les sciences humaines et ne se développe la forme moderne de l'humanitarisme, que les couches inférieures, en particulier les milieux criminels, étaient constituées de gens simples, dont la sensibilité était émoussée, et qui réagiraient inévitablement avec crainte à l'application de châtiments. La compréhension de la complexité du comportement humain et de la capacité qu'a l'homme de s'adapter à des situations défavorables a fait de rapides progrès depuis le début du siècle. A la lumière de ces connaissances, on se rend maintenant compte que la punition n'est pas une notion simple, ni la principale manière de traiter tous les genres de problèmes, mais une façon possible, parmi beaucoup d'autres, de susciter des modifications de comportement. En outre, on ne peut plus admettre l'existence d'un lien direct entre ce que nous considérons comme punitif et les réactions de l'individu que l'on s'efforce de changer. Ces réactions peuvent varier selon les circonstances de l'exécution de la sanction et la personnalité du délinquant.

Cela n'a pas empêché un certain nombre de pays de continuer à appliquer des traitements punitifs de longue durée, si ce n'est à des adolescents, du moins à des jeunes adultes. Il est vrai que ces régimes comportent souvent des éléments constructifs. Quoi qu'il en soit, l'emprisonnement ne devrait pas être utilisé pour les jeunes sous quelque forme que ce soit. Il est non seulement inadéquat, mais inefficace dans le meilleur des cas et peut, au pire, provoquer un endurcissement qui rend plus difficile le traitement ultérieur.

Nous avons de moins en moins tendance à recourir aux châtiments dans des cas peu graves, encore que nous y voyions toujours la seule solution pratique à la multitude d'infractions mineures dont sont encombrés les tribunaux du monde entier. Même dans les cas où l'on estime qu'une action s'impose en plus d'une admonestation ou d'une amende, les milieux informés estiment de moins en moins qu'un choc brusque et bref soit la réponse appropriée.

L'ampleur de ce mouvement varie d'un pays à l'autre selon le degré d'augmentation du taux de criminalité, et suivant l'orientation générale de l'opinion publique et des milieux officiels. Dans certains pays, des pressions considérables s'exercent en faveur de

peines courtes et dures, dans d'autres en faveur de traitements brefs plus intensifs¹.

Un exemple de nette réaction à l'augmentation du taux de criminalité est la tentative de créer en Angleterre une forme spéciale d'institution, fondée sur le concept d'un « choc brusque et bref » (*short sharp shock*, expression employée par le secrétaire d'État britannique de l'Intérieur à l'époque de l'introduction de la mesure en 1948). On croyait fermement alors que l'emprisonnement ordinaire pour les jeunes délinquants était une erreur (il a été par la suite supprimé pour les jeunes de moins de 17 ans et des limites ont été imposées aux tribunaux pour ce qui concerne les moins de 21 ans). On était tout aussi convaincu de la nécessité de trouver une autre solution. La lecture des débats qui eurent lieu à l'époque ne permet pas de penser que cet emprisonnement visait à des fins autres que punitives. Il y avait une période de base de dix semaines, deux groupes d'âge, 14-16 ans et 17-21 ans, aucune assistance post-pénitentiaire (douze mois furent prévus par la suite). Les premiers centres usaient de méthodes très brutales à l'égard des jeunes délinquants; l'indignation de l'opinion publique a quelque peu modifié cette situation, mais il existe toujours un régime fondamental de travail ardu et de discipline sévère, malgré des dispositions dans le domaine de l'éducation et des loisirs, une surveillance après traitement, et la présence d'assistants sociaux².

Cette expérience a-t-elle été couronnée de succès? Bien que les taux de récidive soient connus, il est toujours difficile de les comparer à ceux que l'on aurait obtenus dans des cas analogues traités par d'autres méthodes. On se bornera à indiquer qu'un taux d'échec de 60 à 70 % sur une période de trois ans est venu renforcer le sentiment que l'expérience avait échoué. On dit d'une part que les mesures à court terme de caractère nettement punitif sont nécessaires en face de jeunes de plus en plus récalcitrants; d'autres considèrent que cette expérience revenait en fait à réintroduire l'emprisonnement à court terme pour les jeunes en l'étendant jusqu'à l'âge de 14 ans et que ce régime n'est applicable, en admettant même qu'il le soit, qu'à une catégorie de cas très limitée.

C'est ce dernier point de vue qui a prévalu. Les centres de détention pour adolescents (14-17) (*junior detention centres*) vont

1. Nous nous bornons à de brèves allusions au traitement de courte durée, le sujet ayant été traité de manière approfondie dans un rapport du Conseil de l'Europe intitulé *Méthodes de traitement de courte durée des jeunes délinquants*, Strasbourg, 1967.

2. Dunlop, A. B., McCabe, S., *Young Men in Detention Centres*, Londres, Routledge, 1965; Home Office Advisory Council on the Penal System, *Detention Centres*, HMSO, 1970.

disparaître en application de la loi de 1969 sur les enfants et les adolescents et l'avenir des centres réservés à la classe d'âge supérieure (*senior centres*) est à l'étude. Il se peut qu'il existe une catégorie de « mauvais garçons » qui ne sont pas suffisamment perturbés pour nécessiter un traitement à long terme, mais on a constaté que les tribunaux n'étaient pas en mesure de les identifier, d'où de nombreux cas d'inadaptation et des risques supplémentaires de rancœur.

L'avertissement comme moyen de dissuasion

Un autre genre de sanction de courte durée, dont la popularité augmente, consiste à imposer un temps de présence dans un endroit donné. Il en existe diverses variétés, mais, dans l'ensemble, il s'agit de brefs séjours qui n'ont rien de commun avec un traitement prolongé et qui repose sur l'utilisation à temps partiel d'écoles, de foyers, de commissariats et de prisons. Les exemples les plus connus sont, en Allemagne de l'Ouest, la « détention de week-end » et, au Royaume-Uni, les *attendance centres* ou centres de présence. Dans les deux cas, les périodes de séjour sont limitées (au Royaume-Uni, elles ne peuvent pas dépasser vingt-quatre heures habituellement à raison de deux heures par week-end) et comportent un élément punitif, compensé il est vrai par des activités récréatives et éducatives.

Ces méthodes peuvent être employées conjointement à une période de surveillance plus longue dont elles tendent à constituer l'élément punitif, suivi d'une action constructive prolongée. Toutefois, une étude anglaise montre que les sujets soumis à la fois à la fréquentation d'un centre de présence et de probation sont les cas les plus difficiles et que les résultats sont pires qu'avec la simple obligation de présence dans un centre¹.

Ce type de traitement est assez proche par ses intentions du système des *amendes*. Celles-ci constituent une forme d'avertissement qui ne cherche pas tant à constituer un châtement sévère — pour les infractions mineures les amendes sont rarement très lourdes — qu'à signifier à l'intéressé qu'il doit mettre un terme à un comportement répréhensible. On a d'excellentes raisons d'utiliser ces systèmes d'avertissement. Ils sont simples et ne nécessitent pas l'utilisation de ressources plus utilement employées ailleurs. Ils sont généralement appliqués à ceux dont on peut raisonnablement espérer que pour la plupart ils ne récidiveront pas. Et de toute façon on sait qu'à ce stade initial un grand nombre d'infractions

1. McClintock, F. H., *Attendance Centres*, London, Macmillan, 1964.

mineures ne sont pas détectées et que c'est en partie le hasard qui détermine qui est pris et poursuivi, ce qui devrait inspirer la plus grande prudence dans l'application de traitements plus complexes.

2. Tendances du régime résidentiel

Il existe une tendance à abandonner le traitement en internat pour d'autres méthodes. Il serait bon toutefois de décrire cette tendance comme une évolution et un développement de l'idée de traitement en milieu fermé, qui s'éloigne de ses formes traditionnelles. On a essayé de fonder les recherches sur le fait qu'il importe de placer le jeune délinquant dans un environnement global, contrôlé et servant à stimuler de nouvelles activités et de nouvelles perceptions, pour modifier ainsi le comportement. Toutefois, on est de plus en plus conscient de deux importants défauts de cette conception.

Tout d'abord, il est devenu évident que le type de relations que l'on espérait voir se développer entre les pensionnaires et le personnel dans l'environnement ainsi créé nécessite l'emploi de techniques plus systématiques et qu'il ne suffit pas de créer des occasions et prêter une oreille compatissante. En second lieu, il apparaît de plus en plus nécessaire non seulement de coordonner le travail sur le milieu et sur le jeune, mais même de réaliser une interprétation de ces deux formes d'action. On connaît la fragilité d'une modification du comportement qui n'est pas constamment mise à l'épreuve par l'affrontement des problèmes réels quotidiens de la vie dans le milieu qui est à l'origine du problème. Ou peut-être est-il aussi vrai de dire que l'on s'en est toujours rendu compte, mais que nous sentons plus fermement aujourd'hui que les méthodes employées jadis étaient inadéquates.

Pour ces raisons ont été mises au point toute une série de méthodes qui reposent moins sur l'idée de l'environnement global, et davantage sur la création d'unités restreintes en vue de réduire l'opposition du groupe contre l'autorité (cette méthode n'est pas toujours efficace, car nous sommes rarement à même de choisir comme il conviendrait de le faire) et de développer la capacité de réadaptation. Cette tendance, qui s'écarte des anciennes conceptions de l'établissement fermé, a de plus en plus confirmé chez ceux qui sont appelés à surveiller les délinquants au sein de la collectivité, le sentiment que certaines mesures d'internat sont nécessaires. Le résultat a été une prolifération d'établissements de toutes sortes que nous appellerons collectivement « foyers » bien qu'ils aient

des noms très différents suivant les pays. Il faut les considérer comme faisant partie d'une gamme de moyens s'étendant de l'établissement fermé étroitement surveillé, avec ou sans un régime hautement psychothérapeutique, au traitement individuel et de groupe au sein de la collectivité sans aucune forme d'internat. Il est utile de considérer l'ensemble des aspects du traitement en internat, puis de considérer chacun d'eux sous différentes rubriques.

a. Vers la souplesse de l'organisation

On peut schématiser les diverses situations possibles dans le tableau suivant :

Internat	Scolarisation ou emploi	Séjour à la maison ou hors de l'internat	Exemples
i. En permanence	A l'intérieur ou à l'extérieur	Vacances	Très répandus sous des dénominations diverses (« maison », « foyer »)
ii. En semaine	A l'intérieur ou à l'extérieur	Fins de semaine	Foyers de prélibération et de surveillance après traitement dans un certain nombre de pays
iii. La nuit	A l'extérieur	Soirées et fins de semaine	Foyers pour jeunes travailleurs
iv. Fins de semaine	A l'intérieur	En semaine	<i>Northop Hall</i> , Royaume-Uni, qui reçoit des probationnaires pendant les week-ends
v. Foyers pour cas d'urgence			Foyers <i> Holding</i> (Pays-Bas) dont il est question plus loin

Le point i correspond à la forme d'internat la plus courante, avec le plus haut degré de contrôle immédiat s'étendant en général sur une longue période. Ceux qui n'ont pas de famille digne de ce nom nécessitent évidemment des dispositions particulières, mais il est courant d'envoyer ceux qui sont d'âge scolaire dans des écoles à l'extérieur. Le problème dans ce cas est que les plus déshérités, délinquants ou non, ont besoin d'un enseignement de rattrapage que les écoles ordinaires ne peuvent généralement pas fournir. Il est assez fréquent que l'autorité assurant l'hébergement ne soit pas la

même que celle qui dispense l'enseignement. Les maîtres spécialisés dans cette forme d'enseignement sont souvent en nombre insuffisant, l'encadrement renforcé qui serait nécessaire est souvent difficile à obtenir en raison de la concurrence des autres secteurs de l'éducation. Un centre situé dans une zone particulièrement démunie doit lutter contre l'insuffisance générale des écoles de cette zone ; dans les zones rurales et les quartiers où prédomine la classe moyenne, les établissements scolaires risquent de se montrer peu coopératifs. En conséquence, le centre tend à tout faire par lui-même. L'enseignement est alors adapté aux besoins, mais l'influence de « l'établissement total » sur l'adolescent s'en trouve accrue.

Des problèmes du même ordre se posent en ce qui concerne le travail. La formation professionnelle a perdu de son importance comme élément de traitement, mais a encore un rôle utile à jouer. On tend de plus en plus à trouver pour ceux qui ont l'âge des emplois à l'extérieur de l'établissement. Dans certains pays toutefois, du fait du nombre croissant des éléments asociaux dans la population, il devient difficile d'éviter les fugues répétées et autres désordres, ce qui milite contre cette pratique en elle-même hautement souhaitable.

Un autre domaine que l'on pourrait explorer est celui de l'octroi de congés prolongés en dehors des internats du premier type. Dans de nombreux pays, les règles ne prévoient que des congés très brefs. Au bout d'une certaine période d'élargissement (qui vaut normalement libération), on ne peut ramener l'intéressé à l'établissement que sur nouvelle ordonnance du tribunal. Les difficultés pratiques sont assez considérables, notamment l'obligation de conserver une place qui pourrait être utilisée autrement et d'interrompre l'éducation ainsi que la formation professionnelle. Toutefois, il serait certainement avantageux d'adopter une méthode plus souple de congés plus ou moins longs en fonction de l'évolution des besoins de l'adolescent ou du jeune adulte.

Cette méthode est implicite dans le point ii ci-dessus, qui est une forme tout à fait courante d'élargissement en fin de semaine, lorsque la libération définitive est proche.

Le point iii est simplement une version plus libre de la méthode précédente, avec des possibilités accrues d'aller et venir et d'utiliser le foyer strictement comme un abri pour la nuit, mais la surveillance y est plus étroite que dans les logements à surveillance individuelle.

Le point iv représente une autre étape vers le traitement au sein de la famille, mais le contact avec le centre demeure intensif pendant les week-ends. Cette méthode a été appliquée à l'égard

des jeunes laissés en liberté surveillée mais non, semble-t-il, à l'égard de ceux qui ont précédemment été placés en institution ; elle représente en fait une variante du système d'élargissement prolongé. Elle a l'avantage d'imposer des restrictions au moment où le risque de délinquance est plus élevé et de comporter un certain élément pénal.

Nous ne discuterons pas pour le moment des foyers pour les cas aigus ; il sera plus indiqué d'en traiter dans un chapitre ultérieur.

b. *Vers la constitution de groupes plus restreints pour l'application de mesures thérapeutiques*

La conception initiale de l'établissement fermé était essentiellement de créer une atmosphère constructive et éducative dans laquelle pourraient grandir les enfants délinquants et démunis ; c'est encore le cas dans un certain nombre d'établissements où aucun régime thérapeutique particulier n'est appliqué, mais où il existe un grand nombre d'activités saines. Ce système ne doit pas être dénigré, mais il importe au moins de contrôler la nature des individus auxquels il s'applique, et de tenir compte aussi des délinquants pour lesquels un traitement plus complexe et plus positif est nécessaire.

Beaucoup plus courant aujourd'hui est le type de traitement fondé sur les activités — tâches domestiques, loisirs, éducation, travail — considérées à la fois comme moyen de réalisation de la personnalité et comme moyen d'établir des contacts et des relations personnelles qui peuvent être développées et conduire à un changement d'attitudes sous l'influence personnelle des « conseillers », « chefs de foyers » et « éducateurs ». Il n'existe pas de schémas préétablis en ce qui concerne les entrevues psychothérapeutiques, les conseils ou la thérapie de groupe, et chacun est affecté à des groupes (« groupe familial », « maisons », « pavillons ») généralement de même importance. Dans les pays où il existe un grand nombre de petits foyers, on obtient des résultats identiques en répartissant les jeunes entre ces foyers.

Le danger serait de créer de grandes organisations entravées par la bureaucratie, mais cet inconvénient peut être compensé par une facilité accrue de transfert d'un home à l'autre en fonction des besoins du délinquant.

Ce schéma se retrouve dans les diverses catégories d'établissements, qu'il s'agisse de traitement à long et à court terme.

Dans ce dernier cas, il est caractéristique de l'aspect le plus positif des centres de détention britanniques qui, après un régime « rigoureux et vigoureux », évoluent pour le reste de la période vers un système centré sur les activités ; de plus, des travailleurs sociaux attachés à l'établissement restent en contact avec la famille du délinquant, lequel fait ensuite pendant un an l'objet d'une surveillance officielle.

Aux Pays-Bas, on trouve deux exemples de cette méthode de traitement à court terme entièrement fondée sur les activités. *De Corridor* accueille les jeunes délinquants de 18 à 23 ans condamnés à des peines de trois ou quatre mois. Les critères de sélection sont les suivants : intelligence moyenne, bonne condition physique et aptitude à s'insérer dans un groupe fermé. Six groupes de dix servent de base à la discussion et à la surveillance générale. *De Sprang* (120 jeunes gens de 19 à 23 ans) insiste plus sur l'aspect thérapeutique et opérationnel de cette répartition en groupes mais l'optique est analogue.

Ces exemples aussi bien que de nombreux autres dans le domaine du long terme montrent que les méthodes de ce type sont riches en possibilités pour peu que l'organisation et le personnel soient à la hauteur. On a toutefois trop tendance à considérer qu'elles constituent le système normal sans se préoccuper d'analyser leur fonctionnement et notamment vérifier s'il est exact que des contacts peuvent être utilement établis avec un nombre important de délinquants et dans quelles conditions, ni enfin déterminer à quels types de personnalités ce système convient le mieux.

Il est très difficile d'effectuer des recherches sur ce qui se passe réellement dans les établissements fermés et la réaction contre le traitement en internat a eu pour effet de détourner l'intérêt de ce système, au lieu de souligner, comme il se devait, la nécessité de fournir de meilleures informations en vue d'établir une classification efficace. Nous n'avons effectué aucune enquête spéciale sur les recherches en cours, mais il ne semble pas qu'il existe chez les partenaires européens l'équivalent de la comparaison détaillée réalisée par Street, Winter et Perrow entre un certain nombre de centres fermés ayant des objectifs et des méthodes de travail différents¹, ou de la longue série d'études réalisées en Californie.

Il importerait pourtant d'analyser et de classer par catégories une série d'expériences en milieu fermé et de tenter de vérifier

1. Street, D., Winter, R. D., Perrow, C., *Organisation for Treatment*, NY Free Press, 1966.

leurs effets sur les différentes personnalités en vue d'améliorer éventuellement le système.

En général, il semble que l'on se dirige vers une plus grande compréhension de l'utilisation de la méthode de groupe. Il est beaucoup plus positif de penser en termes de méthodes de groupes diversifiées, allant de ce que l'on appelle *group counselling* et qui est appliqué par un personnel peu qualifié à des groupes non sélectionnés, à la thérapie de groupe, pratiquée par des spécialistes sur des groupes soigneusement sélectionnés. Il y a vraisemblablement un élément de hasard, car tout dépend de l'enthousiasme et des compétences des individus, mais l'enthousiasme peut être suscité et la formation assurée ; il semble que l'on ne s'en occupe pas toujours avec suffisamment d'énergie.

Une autre forme plus élaborée du traitement de groupe spécialisé consiste à rassembler dans une maison ou un pavillon un groupe sélectionné et à prévoir un personnel choisi ou spécialement qualifié pour s'en occuper. Il en est ainsi lorsqu'il s'agit de cas particulièrement difficiles et placés dans un bloc de surveillance, mais des problèmes peuvent se poser sur le plan des relations avec le reste de l'établissement et il est souvent préférable de créer des centres distincts.

c. Vers des objectifs précis

A l'extrême, la méthode de groupe repose sur l'emploi d'un système « total » conçu de manière à avoir un effet actif et direct sur le comportement du délinquant. Les méthodes plus générales dont nous venons de parler n'y sont pas parvenues parce que :

i. elles n'étaient pas centrées avec suffisamment de précision sur les problèmes de comportement particuliers du délinquant et n'agissaient donc pas sur les aspects de ce comportement qui étaient la cause première des troubles. La nouvelle approche se caractérise par la *spécificité*, la spécification détaillée du travail à accomplir.

ii. La difficulté n'étant pas énoncée avec suffisamment de clarté, on peut difficilement tenter de la résoudre de façon directe. Avec une meilleure définition, l'approche pourra être plus *directe* : on pourra s'occuper du comportement lui-même plutôt que des problèmes plus profonds dont il serait la manifestation.

Dès lors, que l'on se concentre sur une série de problèmes définis de manière beaucoup plus claire, on peut aussi travailler de manière plus active et plus intense.

On peut également fixer une série d'*objectifs* pouvant être considérés comme une suite d'étapes progressives dans l'évolution du comportement. Aux États-Unis, cette méthode tend à prendre la forme de contrats écrits signés par le thérapeute et son client mais cette idée ne semble pas avoir eu de succès en Europe.

On se rend compte que ce genre de méthode, qui repose sur la connaissance précise du travail à accomplir, l'influence directe, l'action et l'énoncé des objectifs, constitue une réaction contre les thèses thérapeutiques plus généralisées qui prédominaient précédemment et qui découlaient de diverses interprétations freudiennes et du développement de l'orientation et de la psychiatrie des enfants. Cette réaction, la plus vive, comme toujours, aux États-Unis, a pris principalement deux formes. L'une des écoles s'est tournée vers les applications de la science du comportement, laquelle était en soi une réaction contre les thèses psycho-analytiques, et a mis au point une méthode souvent connue sous le nom de *modification du comportement*, laquelle repose en grande partie sur le concept de la récompense d'encouragement (*concept of positive reinforcement*). Un exemple très clair en est celui de la *Karl Holton School* en Californie ; on trouvera à l'annexe I une note extraite d'un rapport de recherche¹, au sujet de cette technique.

Le second type de réaction peut se définir comme étant de la *psychiatrie humaniste*, puisqu'il a pour objet de rendre les gens conscients de la nature exacte de leur comportement et de les aider à la modifier. On dénombre plusieurs écoles de pensées dont la plus connue est celle de l'*analyse transactionnelle*, qui cherche à mettre la personne face à face avec les genres de rôles qu'elle se joue à elle-même et qu'elle joue aux autres. Un bon exemple en est la *O. H. Close School*, qui s'occupe aussi du projet de recherche californien précité et qui utilise le *Manuel d'analyse transactionnelle* que l'on trouvera à l'annexe II.

Bien que ces procédés soient largement utilisés, nous ne pensons pas qu'il existe dans une institution européenne des exemples de recours à des techniques aussi complètes et aussi poussées. Un aspect bien connu de cette optique humaniste est celui des groupes de « rencontre » ou de « sensibilisation » qui, en Europe, ont rarement recours au genre d'exercices corporels dont on a tant parlé, et consistent bien plus souvent à amener les membres du groupe à voir plus clairement leur propre personne et leurs réactions au groupe pour leur permettre d'en tirer de la force.

1. Jesness, C. F. et al., *Youth Centre Research Project. Differential Treatment of Delinquents in Institutions*, Second Report, 1969.

Un autre exemple d'optique plus humaniste est celle qui est dite de la *dynamique de groupe orientée* (*guided group interaction*) qui présente un intérêt particulier dans le présent contexte, puisqu'elle semble permettre une thérapeutique efficace à court terme, capable, dans bien des cas, de remplacer des traitements plus longs, sans requérir un personnel possédant une formation longue et complexe.

Cette technique a été imaginée à Highfields, dans le New Jersey, dans un internat pour séjours de courte durée. Elle a été ensuite expérimentée dans un externat (*Essexfields*), et aussi sur des lycéens difficiles (*Collegefields*), avec chaque fois une évaluation¹. L'idée générale est actuellement très répandue aux États-Unis et figure dans le récent aménagement du *Community Treatment Project* de Californie. On trouvera à l'annexe III un rapport sur son fonctionnement dans le *San Francisco Experiment* qui fait partie du projet. Peut-être conviendrait-il d'ajouter que l'expérience s'est par la suite heurtée à un certain nombre de difficultés pratiques relevées dans des rapports ultérieurs, mais qui n'affectent en rien le mode de fonctionnement.

Un compte rendu de l'expérience de *Highfields* figure dans le rapport du Conseil de l'Europe sur les *méthodes de traitement de courte durée des jeunes délinquants* (1967) déjà cité. *Essexfields* était un externat de Newark N. J. accueillant une vingtaine de garçons de 16 et 17 ans pour une période de quatre à cinq mois. Une étude sur *Essexfields* (voir R. M. Stephenson dans la note ci-dessous) a montré que les résultats obtenus étaient inférieurs à ceux de *Highfields* et autres centres analogues mais supérieurs dans ces deux cas aux résultats obtenus par un groupe témoin de garçons d'un *Reformatory* d'état. Ni l'un ni l'autre de ces centres n'ont obtenu des résultats aussi bons que la probation seule, même dans des cas comparables et compte tenu des échecs en cours de traitement. Pour ce qui est de *Collegefields*, il s'agissait d'un programme analogue de deux ans concernant essentiellement des garçons difficiles de 14 et 15 ans, placés en probation et attardés dans leurs études. Le centre disposait de 25 places, pour des périodes de quatre à huit mois. Hormis le fait que l'on y insistait plus sur

1. McCorkle, L. W. and Elias, A., *The Highfields Story*, NY, Holt, Rhinehart and Winston, 1958 ; Weeks, H. A. et al., *Youthful Offenders at Highfields*, Michigan, University of Michigan Press, 1958 ; Pilnick, S. et al., *The Essexfields Concept : A New Approach to the Social Treatment of Delinquents*, *J. Appl. Beh. Sci.*, vol. 2, n° 1, 1966 ; Stephenson, R. M. et al., *The Rehabilitation of Delinquent Boys*, 1967 (mimeo) ; Pilnick, S. et al., *Collegefields, From Delinquency to Freedom*, Laboratory for Applied Behavioural Science, Newark State College, 1967.

l'aspect scolaire, les techniques étaient les mêmes. Une série de tests ont montré une amélioration, mais on ne dispose pas d'informations quant aux récidivistes, ni de comparaisons avec les deux autres expériences.

Aucun exemple de *guided group interaction* (« Dynamique de groupe orientée ») n'est connu en Europe. Nombre d'Européens ont vu cette technique en action, mais il ne semble pas qu'aucun établissement européen fonctionne sur cette base. A-t-on estimé qu'elle était inapplicable aux adolescents européens ? Ou bien est-elle appliquée sous d'autres noms ?

Une documentation sur ces diverses méthodes a été reproduite parce qu'il s'agit manifestement de tendances nouvelles intéressantes à faire connaître. Il faut néanmoins souligner qu'il existe des différences considérables, sur le plan thérapeutique et en pratique, entre l'optique des modifications du comportement et les autres. C'est évidemment au lecteur qu'il appartient de se faire une opinion, mais le sous-comité tient à signaler qu'un certain nombre des techniques utilisées pour la modification du comportement lui semblent se rapprocher dangereusement de systèmes que l'on peut considérer comme désuets puisqu'ils reposaient très largement sur le système des points et des récompenses et sur l'application assez mécanique de la méthode de la carotte et du bâton.

3. Tendances à la création de services souples et polyvalents

Abordons maintenant quelques détails d'organisation des tendances qui se font jour. Nous avons vu sous le titre de « Tendances du traitement en régime d'internat » que la démarcation entre les internats et le monde extérieur s'est beaucoup estompée. L'interpénétration entre ces deux mondes s'accroît. La création de divers foyers qui en est résultée a entraîné des modifications profondes de l'organisation, mais le problème va plus loin encore.

a. Souplesse

Il est de plus en plus évident que ce que nous devrions exiger d'une organisation administrative, c'est de pouvoir s'adapter aux exigences de la situation. Lorsqu'un jeune est pendant longtemps à la charge de la société, ses besoins évoluent et il est indispensable que l'autorité puisse agir librement pour suivre ces besoins, quel que soit le degré de surveillance ou le type de résidence en internat ou en semi-internat exigé. Il est essentiel de pouvoir passer d'une

méthode ou d'un type de traitement à un autre si la situation le demande, de vérifier les réactions du sujet en milieu naturel et lui apporter le degré de soutien voulu, quel qu'il puisse être.

b. Polyvalence

L'idée dominante dans les changements récents était donc de supprimer les barrières administratives, de façon à permettre la mise en place d'un service complet, offrant une gamme d'équipements aussi large que possible et dont l'utilisation est facilitée au maximum.

Pour réaliser ces objectifs, il semble qu'il existe sur le plan administratif deux méthodes qui ne s'excluent d'ailleurs pas. Dans certains pays, comme le Royaume-Uni et le Danemark, le regroupement des services sociaux a été assez large et s'est étendu à d'autres services qu'à ceux chargés de la protection de l'enfance et a des équipements plus nombreux et plus variés. Au Royaume-Uni, les services de probation s'occupent également d'activités communautaires et d'activités concernant la jeunesse ainsi que de la création de foyers. Dans certains pays, le regroupement administratif est déjà plus poussé, ce qui facilite les mouvements entre les différents types d'internat, qu'il s'agisse ou non de délinquants.

En France, par ailleurs, l'éducation surveillée a mis en place toute une série d'établissements à régime d'internat, mais a entrepris de plus en plus de nombreuses autres activités. On peut citer les internats de St-Jodard, d'Emancé et de Bourges. A Bourges, par exemple, ces équipements comprennent un pavillon pour l'accueil et l'observation, le centre proprement dit, un foyer de jeunes filles et un appartement dans une habitation à loyer modéré (HLM). On peut ainsi choisir entre diverses solutions :

- vie et études dans l'établissement ;
- vie dans l'établissement, études à l'extérieur ;
- placement dans la famille ou dans des familles adoptives et études dans l'établissement ;
- hébergement des jeunes travailleuses au foyer de jeunes filles, dans l'appartement HLM, dans des chambres ou dans un foyer en ville ;
- hébergement des employées de maison qui réintègrent l'établissement pendant les week-ends, les vacances ou en cas de maladie ;
- hébergement provisoire, en période de crise, de jeunes filles sous surveillance.

Ainsi l'internat se prolonge dans la collectivité et la collectivité se prolonge dans l'internat.

On trouve d'autres exemples en France et en Belgique.

Le centre de Fontenay-sous-Bois (France), appartenant au secteur privé, peut accueillir 80 enfants de 6 à 14 ans ; il est divisé en pavillons et comporte un centre d'accueil/observation pour 25 jeunes de 10 à 16 ans, un centre de consultation d'orientation et d'action éducative qui aide les jeunes ayant des problèmes d'éducation, un service d'observation et d'éducation en milieu ouvert, où les jeunes sont surveillés chez eux, et trois foyers de groupes familiaux pour les plus de 15 ans, deux abritant 15 jeunes et un conçu pour 24 jeunes. Certains des enfants fréquentent l'école, d'autres vont au travail. Ce système très souple offre ainsi un très grand nombre de possibilités.

En Belgique, les établissements de rééducation de l'Etat sont en voie de restructuration sur une base régionale, chacun d'entre eux devant offrir diverses possibilités éducatives (accueil, observation, éducation en milieu résidentiel, « écolage » externe, formation professionnelle interne ou externe, foyer de jeunes travailleurs, service de post-cure). Dans le secteur privé, il est fréquent que plusieurs institutions collaborent entre elles pour assurer la continuité de l'action éducative en fonction de l'évolution des besoins des jeunes.

c. Collaboration avec la famille

Il y a longtemps que les établissements à régime d'internat ont pris conscience de la nécessité de maintenir un contact étroit avec les familles, mais ils en ont souvent été empêchés par l'éloignement géographique et le manque de personnel. Grâce à la fois à la tendance à l'interpénétration de « l'intérieur » et de « l'extérieur » et à la réorganisation administrative qui l'accompagne, il est désormais plus facile de travailler en collaboration avec la famille pendant toute la période où l'adolescent est séparé de celle-ci. On est fermement convaincu que le temps passé à rechercher la coopération des parents et à discuter avec eux de ce qui peut et doit être fait est bien employé. Aux Pays-Bas, une expérience récente dans laquelle de grands efforts ont été faits pour obtenir la participation des familles a montré à quel point celle-ci peut être précieuse et efficace. Le traitement communautaire ne peut pas avoir d'autre fondement que la famille, et la compréhension et le désir de participation des nombreux parents qui accueillent favorablement l'intervention du spécialiste constituent une grande force encore sous-exploitée.

4. Établissements spécialisés

a. Accueil et observation

Au Royaume-Uni, les difficultés des services d'accueil et d'observation sont de deux ordres. D'une part une extrême pénurie de places et d'autre part les problèmes posés par l'intégration de systèmes qui se sont développés indépendamment : services d'observation pendant la détention provisoire, accueil et observation d'enfants non délinquants venant de milieux défavorisés, opérations de classification de ce qui était les *approved schools*, désormais progressivement intégrées aux nouveaux services sociaux.

Dans un certain nombre de pays du continent, les problèmes sont quelque peu différents. Les séjours dans les centres d'observation ont tendance à être trop longs et à dépasser les deux ou trois semaines nécessaires. Il arrive aussi trop souvent qu'un séjour dans un de ces centres tienne lieu d'une sanction de courte durée, le délinquant étant ensuite relâché. Par suite d'une mauvaise utilisation, ces équipements sont surchargés et il devient difficile de trouver des places pour ceux qui en auraient besoin. Nous recommandons instamment aux juges de ne recourir à ces centres d'observation que si une évaluation est véritablement nécessaire et de statuer ensuite rapidement dès que les résultats sont connus.

b. Insuffisance des équipements psychiatriques pour adolescents

Le traitement des adolescents très perturbés a toujours posé des problèmes considérables. Dans la plupart des pays, il n'existe aucune disposition appropriée dans le système des hôpitaux psychiatriques, et, en tout cas, l'évolution dans le traitement des maladies mentales a eu tendance à mettre l'accent sur la chimiothérapie, les traitements médicaux et les centres ouverts, mais aucun de ces systèmes n'est particulièrement efficace pour traiter la plupart des cas d'adolescents fortement perturbés.

L'équilibre des responsabilités entre les centres médicaux et les services de protection de l'enfance varie suivant les pays, mais il ne fait pas de doute que dans un certain nombre de cas, les services de protection de l'enfance ont dû vivre sur leurs propres ressources et ont eu tendance à mettre au point des installations spéciales avec un haut degré de soins psychiatriques. L'un des multiples services de ce genre prévus par le *Home Office* vient d'être

créé en Angleterre pour assurer le fonctionnement de l'ensemble du système de protection de l'enfance relevant des pouvoirs locaux. On trouvera à l'annexe IV un exemple relevé aux Pays-Bas.

c. Établissements d'enseignement spécial

Dans une catégorie totalement différente on trouve les établissements spéciaux d'enseignement destinés aux jeunes dont les besoins se situent essentiellement sur ce plan. On peut citer l'exemple du *Studiegarden* (Suède). Il s'agit d'une prison école d'Uppsala qui accueille des jeunes de groupes d'âges différents sélectionnés pour leur stabilité, leur motivation et leurs aptitudes intellectuelles ; c'est un établissement « ouvert » mais qui ne se limite pas aux auteurs de délits mineurs. Certains délinquants suivent des cours dans l'établissement même, d'autres à l'université, en fonction de la nature et du niveau des études entreprises.

5. Expériences de participation

Depuis quelques années, les expériences de participation sont devenues très courantes et l'on note un certain degré de participation dans de nombreux internats de toutes sortes. Plus récemment, ces expériences ont été étendues aux prisons et institutions analogues pour adolescents. Dans les prisons scandinaves, les comités de représentants sont chose courante, alors qu'au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves, par exemple, cette pratique se heurte actuellement à une vive opposition. En Allemagne de l'Ouest, un certain nombre d'expériences sont en cours, par exemple dans la prison de jeunes de Plötzensee, à Berlin, où le directeur a formé un comité de représentants. Dans un établissement analogue, à Hamela, il existe dans chaque groupe un conseil de trois membres élus au scrutin secret. Ce conseil constitue le comité exécutif du groupe. A l'échelon supérieur se trouve un conseil d'établissement qui collabore avec la direction de la prison à la solution des problèmes internes. Le comité exécutif du conseil d'établissement composé de trois membres participe aux réunions du personnel pour autant qu'on y traite de questions se prêtant à la collaboration des pensionnaires.

Cette évolution est tout à fait conforme à la fois à l'idée de plus en plus répandue que les jeunes doivent être traités comme des personnes responsables et non comme des enfants et à la tendance à faire valoir les « droits des consommateurs », qui a gagné toute la société européenne. En Hollande, des parents ont formé

des organisations qui travaillent à obtenir une participation plus large au traitement dans son ensemble, y compris le droit de prendre connaissance des rapports concernant leurs enfants.

La participation n'est pas l'autogestion et il est impossible de dire dans quelle mesure cette évolution a donné aux jeunes en cause une véritable prise sur leur destinée. Il se peut que, parmi les nombreuses expériences de participation qui ont été réalisées dans les foyers, certains soient gérés de manière à donner aux résidents un degré assez élevé de pouvoir et d'autonomie. La grande diversité des moyens dont dispose la direction pour conserver en fait le pouvoir entre ses mains, en dépit d'un degré apparemment très élevé d'autogestion, ne nous permet guère de déterminer exactement la situation, sans connaître de manière très précise l'institution en cause. Il faut, en outre, reconnaître que si les pensionnaires ont des droits, la direction a — aussi bien à l'égard des pensionnaires qu'à l'égard de la société — des devoirs qu'elle ne peut pas éluder.

Ces tendances sont étroitement liées aux problèmes de la motivation des modifications de comportement aussi bien du point de vue de la coopération avec les autorités que sur le plan du retour sur soi-même. La participation, quand elle fonctionne bien, permet de réduire la distance qui sépare le personnel adulte et ses objectifs des adolescents et de leurs difficultés.

On a cru qu'un personnel spécialisé, dans un environnement adéquat, pouvait gagner la confiance de la plupart des adolescents et faire ainsi en sorte qu'ils soient motivés dans le sens des objectifs de l'institution, c'est-à-dire dans le sens d'un changement de comportement. Cela reste vrai dans une certaine mesure mais le désir d'indépendance de plus en plus vif chez les adolescents nécessite une certaine révision des thèses antérieurement adoptées quant à la manière d'obtenir ce que le personnel considère comme une motivation positive.

Dans le cas de ceux qui sont profondément attachés aux attitudes qu'impliquent des expressions comme « l'opposition au Système » (*The alternative society*), il est souvent nécessaire d'accepter au moins partiellement la validité de leurs points de vue, mais même dans les cas où l'identification n'est pas si forte, la réaction du personnel aux critiques très vives que nombre d'adolescents adressent aux institutions de notre société constitue un problème que l'on ne saurait négliger si l'on veut faire naître chez ces jeunes le désir de changer.

6. Tendances du traitement en milieu ouvert

La tendance vers l'interprétation des traitements en milieu ouvert et fermé a eu pour effet d'accroître le nombre des « foyers » de toutes sortes, associés à la collectivité ou sous son contrôle. Dans les pays où les services de probation sont forts et indépendants, comme au Royaume-Uni, des foyers réservés spécialement aux probationnaires ont été créés. Dans d'autres pays, l'utilisation de foyers en liaison avec une surveillance générale a été conçue comme faisant partie des services de protection de l'enfance. Il a été question des foyers plus haut et dans ce chapitre nous souhaitons traiter d'autres caractéristiques des services d'action en milieu ouvert.

a. Expériences de traitement intensif

Le *Californian Community Treatment Project*¹ et l'expérience Provo (méthode similaire, fondée sur la probation et qui ne cherche pas à se substituer au placement dans un établissement²), ont montré qu'il est possible d'augmenter les taux de succès et de traiter plus efficacement les délinquants difficiles en employant des versions plus intensives du type habituel de contrôle individuel (*case-work*). Il est possible qu'une forte réduction du nombre de sujets confiés à un agent, combinée à différentes formes de traitement de groupe intensif soit plus efficace pour certains types de délinquants et que cela permette de diversifier encore les traitements en milieu ouvert. Inutile de dire que cela ne diminue en rien la nécessité d'une réduction du nombre de cas traités par chaque agent de probation en Europe.

En Angleterre, des expériences de traitements plus intensifs sont actuellement tentées dans plusieurs centres par l'Unité de recherche du ministère de l'Intérieur (*Home Office Research Unit*); mais ces recherches sont encore au stade initial. Des tentatives analogues ont lieu à Sundsvall en Suède.

1. Un compte rendu utile de ce projet figure dans Warren, M., « The Case for Differential Treatment of Offenders », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 381, janvier 1969.

2. Empey, L. T., et Rabow, J., « The Provo Experiment in Delinquency Rehabilitation », *American Sociological Review*, 26, 679-695, 1961.

b. Utilisation des ressources de la communauté

Les plus intéressantes tentatives de ce genre sont peut-être celles qui complètent ou prolongent l'action éducative : centres pour la jeunesse, travail de groupe, conseils psychiatriques, travail au bénéfice de la communauté et les centres de formation de jour, spécialement créés aux fins d'assurer un traitement et un contrôle beaucoup plus intensifs.

De nombreuses mesures de cette nature sont maintenant appliquées au Royaume-Uni sous le nom de « traitements intermédiaires » ; le tribunal peut les ordonner comme condition de la probation ou de la surveillance ; il en fixe la durée, mais le traitement lui-même et son intensité dépendent de l'agent responsable. Une planification intensive est en cours en vue de la création de centres locaux ; d'autre part, on construit plusieurs centres expérimentaux de traitement intermédiaire, bien que les activités n'en soient pas encore clairement définies. En vertu de la loi sur la justice pénale de 1972, il deviendra également possible pour un tribunal au Royaume-Uni d'ordonner à un délinquant d'accomplir, sous surveillance, un certain nombre de travaux au service de la communauté. Cette mesure risque de faire double emploi avec les structures de traitement intermédiaire, mais elle est moins orientée vers la thérapeutique.

Des mesures semblables sont appliquées en Suède, où le Code pénal prévoit un séjour pouvant durer jusqu'à deux mois dans un établissement de probation. Le but est de permettre d'étudier les antécédents sociaux tout en disposant de conseils personnels et d'une aide sociale comme phase préliminaire de la probation. Dans l'un de ces établissements, on a tenté d'appliquer la thérapeutique non directive de Rogers, centrée sur le sujet, combinée à la recherche d'un travail acceptable. Les participants doivent avoir plus de 18 ans et 80 % d'entre eux font partie du groupe d'âge 18-23 ans. Il est intéressant de noter qu'une étude sur la probation avec fréquentation de ce type d'établissement et sur la probation seule ait conduit aux mêmes résultats qu'une étude anglaise sur la probation assortie de fréquentation d'un centre et sur la probation seule (voir note page 23) ; dans les deux cas, les résultats du premier type de probation sont pires que ceux du deuxième type. Dans l'étude anglaise, il semble que le tribunal ait ordonné ce traitement mixte dans des cas difficiles ; on ne sait pas si c'est également le cas en Suède.

7. Coopération avec la « société alternative »

On ne saurait résumer ici tout ce qui a été écrit sur « la société alternative » (*alternative society*) ou « contre-culture ». Disons seulement que l'un des phénomènes les plus frappants de la société d'après-guerre a été l'apparition d'une action indépendante chez les adolescents et les jeunes adultes. Ceux qui ont réagi vivement contre la société, soit par des protestations de masse, soit en se réfugiant dans le crime, la drogue ou simplement les voyages, ont sérieusement ébranlé nombre de croyances et de pratiques du monde adulte. Il est probable que ces manifestations extrêmes ne concernent directement qu'une faible partie des adolescents, mais beaucoup sont fortement influencés tout au moins dans leur attitude vis-à-vis de la société.

Il ne faut pas oublier que ce bouillonnement, cette confusion, ont un aspect positif. Dans de nombreux pays, des organisations de jeunes se sont développées pour aider leurs camarades les plus gravement atteints. Ces derniers sont plus ou moins complètement coupés du reste de la société et les services d'assistance ont les plus grandes difficultés à les atteindre. L'aide organisée par les jeunes eux-mêmes qui sont à la fois conscients de la validité de ce que font ces éléments marginaux et de la manière dont on peut utiliser l'aide des organisations et des adultes compréhensifs, représente souvent la meilleure solution. Ils ne sont pas seulement dans une position forte comme interprètes et médiateurs, mais ils accomplissent leur tâche avec beaucoup d'enthousiasme juvénile et de sacrifices, et font souvent preuve d'une grande compréhension.

Il n'est pas toujours facile pour les organismes de type traditionnel de travailler avec des organisations de ce genre. Leurs méthodes risquent d'être peu orthodoxes et la mesure dans laquelle elles s'identifient à la contre-culture peut même faire reculer. Mais si l'on veut aider tous ces jeunes qui risquent fort de gâcher leur existence et sont souvent en conflit avec la loi, il faut trouver un *modus vivendi*.

Ces organisations semblent être de deux sortes. Dans certaines, les jeunes sont encadrés par des personnes qui ne font pas à proprement parler partie de la contre-culture, mais qui lui manifestent suffisamment de sympathie pour être acceptables. Ces personnes jouent le rôle de médiateur entre les institutions de la société traditionnelle et les individus et institutions de la contre-culture. D'autres organisations sont entièrement aux mains de

membres de la contre-culture, et peuvent être acceptées ou rejetées par la société.

Il est extrêmement difficile de recenser toutes les réalisations de ce genre ; nous pouvons néanmoins citer une réalisation très intéressante qui a été portée à notre attention : JAC et *Release* sont des fondations néerlandaises (Amsterdam) qui offrent une assistance « hors système » et accueillent en priorité les jeunes en rupture de foyer qui traversent une période de crise. Leur objet est de fournir une aide sur place — le bénéficiaire n'étant pas éloigné de son cadre habituel — ou, si nécessaire, d'envoyer l'intéressé dans un des établissements existants ou dans un des centres mentionnés sous la rubrique *Holding* (Annexe V), où les méthodes sont entièrement nouvelles.

Il convient de souligner toutefois que ces organisations ne s'occupent pas essentiellement de délinquants bien qu'il leur arrive d'avoir à faire à des fugueurs. On les a citées comme exemples de la manière dont il pourrait être possible d'établir un lien entre les systèmes « traditionnels » de traitement des adolescents coupés de la société et donc risquant d'entrer en conflit avec la loi, et les organisations qui ont plus de chance d'être acceptées par eux et qui pourraient leur faciliter le retour à la société et l'acceptation des moyens qu'elle emploie normalement à l'égard des jeunes en difficulté.

8. Formation et recherche

L'évolution dont nous avons parlé dans le présent rapport a évidemment des répercussions sur la formation du personnel. Pour être chargé de la surveillance des jeunes délinquants, on peut suivre des voies diverses (enseignement, travail social, emploi dans les services psychologiques et psychiatriques). La formation doit toujours tenir compte du fait que les activités de ceux qui la suivent s'exerceront dans une situation en pleine évolution et dont il est difficile de connaître à l'avance les caractéristiques sur le terrain. Nous espérons que la publication du présent rapport permettra d'introduire de nouveaux thèmes dans les stages de formation, qu'il s'agisse de formation de base ou de perfectionnement ultérieur.

Les nouvelles méthodes que nous venons de décrire alourdissent la tâche du personnel car elles impliquent des formes de traitement qui prennent beaucoup de temps et nécessitent une grande maîtrise de soi-même et de la situation, en même temps que beaucoup de sensibilité et de compréhension. Une gestion

rationnelle peut réduire un peu la tâche du personnel mais ne supprime pas la nécessité d'une solide formation initiale et d'un perfectionnement continu évoluant au fur et à mesure de l'apparition de besoins nouveaux.

La formation est inséparable de la pratique sur le terrain, d'une supervision constante et de la recherche. Il est capital que les personnes directement chargées du contrôle dans les établissements et au dehors soient pleinement qualifiées et aptes à développer constamment les aptitudes de leur personnel. De plus, cette situation contribue à entretenir de bonnes relations entre, d'une part, les institutions de traitement et le pouvoir judiciaire et, de l'autre, tous les secteurs de la société avec lesquels il est nécessaire de collaborer, y compris les représentants de la contre-culture.

On ne cesse d'insister sur la nécessité d'une recherche permanente. Chaque système central devrait comporter une équipe de chercheurs qui puissent donner aux recherches un caractère d'efficacité et de succès. Il faut un certain temps pour découvrir les secteurs où l'information a un intérêt capital pour un organisme donné. Pour l'obtenir, il faut habituellement créer des systèmes d'information adaptés aux problèmes souvent délicats de l'évaluation à long terme. Le succès des travaux de recherche dépend souvent de la présence d'un système statistique centralisé et efficace que l'on peut adapter à l'élaboration de projets individuels.

9. Autres problèmes

Sous cette rubrique, nous examinerons plusieurs domaines où nous ne réussissons pas à discerner des tendances nettes, mais qui sont très controversés, et nous semblent mériter un peu plus d'attention.

a. Sentences à durée déterminée ou indéterminée

A l'heure actuelle, on discute beaucoup en Scandinavie des avantages et des inconvénients que présentent les sentences à durée indéterminée. Certains travaux de M. Kåre Bødal¹ font planer des doutes sur l'efficacité des condamnations d'une relative indétermination infligées dans une école de formation professionnelle en Norvège, devenue ensuite une prison pour jeunes (*borstal*).

1. *Fra arbeidsskole til ungdomsfengsel-klientel of resultater*, Oslo, 1969 (annexe VI).

Une période de formation plus longue que la normale, associée à un degré de fugues plus élevé, aboutissant de nouveau à un comportement criminel, a nui en l'occurrence à l'efficacité des sentences à durée indéterminée par rapport aux sentences déterminées de plus courte durée¹.

Dans une étude non publiée que A. Little a consacrée à une maison de redressement d'Angleterre, il note que l'élargissement anticipé des meilleurs pensionnaires a pour effet de donner dans chaque maison une influence prépondérante aux plus mauvais. Ceux-ci donnent dès lors le ton aux nouveaux et créent chez tous les pensionnaires une forte haine contre l'autorité, ce qui n'arriverait pas si la condamnation était fixe. Rien ne prouve que ceux qui restent plus longtemps s'améliorent : en réalité, il s'agit des pires délinquants.

b. Fugueurs et perturbateurs

Si l'évolution récente que nous avons décrite donne quelque espoir, nous aurions tort de nous dissimuler qu'il existe un certain nombre de jeunes et d'adolescents difficiles dont la présence crée tant de problèmes que la formation des autres en est retardée.

En particulier, des difficultés très grandes viennent des pensionnaires qui font continuellement des fugues. Dans la plupart des pays, on les tolère jusqu'à un certain point, mais parfois la situation empire jusqu'à réduire à néant les efforts constructifs déployés en faveur des délinquants.

La réaction assez habituelle a été d'introduire progressivement et à regret des sections fermées dans des institutions ouvertes. C'est là qu'on enferme souvent les fugueurs impénitents et ceux qui perturbent à l'excès l'institution. Il est indispensable de ne pas y créer une atmosphère de prison et de poursuivre une certaine action sur la personnalité, ce qui exige tout au moins un personnel supplémentaire. Le développement ultérieur d'unités capables d'entreprendre un traitement psychiatrique, à l'intérieur ou à l'extérieur des systèmes de rééducation, pourrait apporter certaines améliorations, encore que les unités extérieures au système offrent rarement des conditions de sécurité suffisantes pour retenir les fugueurs.

En Angleterre, dans le cadre d'une réorganisation récemment menée sur une grande échelle, on a tenté de résoudre ce problème en créant des centres de traitement pour la jeunesse (*Youth Treat-*

1. Au Danemark, des prisons pour jeunes ont été créées en 1933, mais seront abolies en 1973 et remplacées par des peines de prison à durée déterminée.

ment Centres)¹. Le premier, le Centre St-Charles, fonctionne déjà, mais les locaux n'avaient pas été prévus à cet effet et ne correspondent pas entièrement aux intentions des promoteurs du nouveau régime ; les deux autres centres seront construits en fonction de cette nouvelle conception. On trouvera à l'annexe VII une description du Centre St-Charles.

Une autre idée, de plus en plus répandue aux Pays-Bas, consiste à créer des endroits où les fugueurs puissent se réfugier quelques jours et obtenir de l'aide. De cette manière, ils risquent moins de commettre de nouveaux délits et de détériorer encore davantage leurs rapports avec les autorités. Il a d'ores et déjà été proposé de légaliser un séjour de cinq jours au maximum dans un foyer JAC et un accord officieux a été conclu avec la police pour permettre à l'action persuasive du JAC d'avoir une chance d'aboutir. On espère ainsi éviter les conséquences souvent graves des fugues et d'éviter qu'elles ne se reproduisent.

Il n'est pas exclu que le régime de certains types d'établissements puisse être modifié de façon à empêcher plus efficacement les fugues. Ce qui ramène à la discussion des problèmes de la motivation chez les jeunes en marge de la société. On ne sait pas très bien si de nouveaux régimes de ce type pourraient être appliqués dans le cadre du système « traditionnel » ; l'expérience hollandaise tendrait peut-être à indiquer que leur personnel devrait être très différent de celui des autres établissements. Il n'y a visiblement pas de solution immédiate au problème de la fugue : la question est d'importance puisqu'il s'agit non seulement d'obtenir l'adhésion du fugueur au système de traitement, mais d'assurer la protection du public. Cette question mérite d'être étudiée plus à fond tant par la réflexion théorique que par l'expérimentation.

c. Révision des cas

La vérification périodique des progrès réalisés par la personne sous surveillance est elle aussi importante. Dans de nombreux pays, il est courant que des jeunes soient placés sous surveillance légale pendant de longues périodes. Les services souples et complets sur lesquels nous avons tant insisté permettent de déplacer à plusieurs reprises le délinquant d'un type d'institution à un autre, ou de le laisser au même endroit pendant longtemps.

1. Department of Health and Social Security, *Youth Treatment Centres : A New Form of Provision for Severely Disturbed Children*, HMSO, 1971 (ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, Centres de traitement pour la jeunesse : une nouvelle forme de traitement des enfants gravement perturbés).

En Grande-Bretagne, il existe un examen semestriel des enfants en charge, mais qui n'est pas très efficace. En France, le juge commettant est normalement informé du déplacement d'un jeune, par exemple d'une institution à une pension externe. Dans certaines localités, le juge convoque familièrement, de temps à autre, les jeunes, ce qui n'est pas possible partout. La procédure écossaise prévoit que les décisions des tribunaux pour enfants n'ont de force que pour un an à moins d'être renouvelés. Au moment du renouvellement, les parents ou l'enfant ont la possibilité de faire appel.

Tout système de vérification ou d'appel périodiques risque d'accroître fortement la paperasserie. Néanmoins, on devrait étudier de plus près le moyen de faire établir l'évaluation par quelqu'un qui ne fasse pas partie des autorités de surveillance ; ou du moins de prévoir un « ami », pas nécessairement un avocat, qui puisse aider le jeune à discuter de temps en temps de ses affaires avec les personnes sous la juridiction desquelles il vit. Il est bon de faire participer le jeune ou le jeune adulte à la discussion de son futur traitement et de lui donner l'occasion d'exposer ses réclamations. D'ailleurs, la tendance à reconnaître les droits du consommateur risque d'augmenter la pression dans ce sens.

d. Modifications des modes de traitement et rôle du juge

L'évolution des modes de traitement, que nous avons décrite, pose des problèmes particuliers à ceux des pays européens dans lesquels le juge est habilité à intervenir dans le traitement ultérieurement appliqué au délinquant (ce qui n'est pas possible au Royaume-Uni). Comme on l'a dit plus haut à propos de la pratique suivie en France, le juge est tenu informé des mesures prises par la suite et peut très bien estimer de son devoir d'intervenir de temps en temps. Ces interventions sont fréquentes en France et en Belgique.

Il s'agit d'une question extrêmement difficile. L'intervention de quelqu'un qui n'est pas en contact étroit avec le système de traitement et risque de ne pas comprendre ce que l'on tente de faire et de ne pas voir les possibilités pratiques dans tel ou tel cas particulier peut entraîner des difficultés pour les responsables des services de traitement. Par ailleurs, on tend de plus en plus à reconnaître que les jeunes délinquants, bien que placés sous un contrôle officiel, conservent certains droits dont celui d'en appeler à quelqu'un qui doit être hors du système, s'ils estiment qu'ils ne sont pas traités comme ils devraient l'être.

On a également suggéré plus haut qu'il était possible de penser que le jeune délinquant avait droit à un certain degré de participation et d'information quant aux décisions qui le concernent. Toutefois, si le droit d'appel était largement utilisé, le système s'écroulerait sous le poids de la paperasserie, et la crainte de la part du personnel de ne pas suivre la réglementation à la lettre entraînerait un grand danger de rigidité.

Nous ne pouvons pas faire plus que poser la question, mais il est clair que dans les pays concernés il faudra trouver un *modus vivendi* tenant compte à la fois des devoirs du juge, des besoins de l'administration et des droits du délinquant et de ses parents.

10. Face à l'avenir

A tout moment, la diversité des dispositions et des optiques dans les divers pays européens constitue une mosaïque que l'observateur a de la peine à considérer avec quelque certitude. En ce moment même, certains pays subissent d'énormes pressions du fait de l'accroissement rapide du taux de criminalité et de l'extrême pénurie de personnel et de locaux. Dans d'autres, le taux est stable ou ne progresse que lentement et l'on a davantage d'occasions d'instituer un travail intensif. Toutefois, les principales tendances que nous avons décrites semblent se manifester de diverses manières dans la plupart des pays. Dans une certaine mesure, elles ne font que réagir contre des résultats décevants, des traitements de longue durée en internat ou simplement à la pression du personnel et du nombre de sujets. Toutefois, il semble se dégager une sorte d'accord quant aux directions dans lesquelles on pourrait trouver un traitement plus réussi.

De diverses manières, les tendances centrales sont groupées autour de l'idée que le délinquant est un individu complexe agissant dans une société complexe. Les autorités de rééducation doivent donc percevoir plus clairement ses besoins et y réagir de manière plus compréhensive et plus positive. Tout cela concorde parfaitement avec la tendance générale qu'a la société de souligner le droit des jeunes gens à se faire entendre et à être jugés capables de coopérer à l'élaboration de leur propre destinée. Ces droits ne sont pas diminués, comme nous le pensions, par la transgression des lois. Bien au contraire, ils sont augmentés et accroissent la difficulté qu'éprouve l'autorité à réagir de manière positive. Des expériences récentes ont confirmé de manière encore plus nette la leçon péniblement apprise dans le passé par toutes les autorités

novatrices et attentives, à savoir qu'une réaction aveuglément violente est vouée à l'échec.

Nous avons au contraire appris qu'il convenait de disposer d'une variété bien plus grande de moyens matériels et de méthodes de traitement. Il faut aussi aménager nos organismes administratifs de manière à pouvoir utiliser les moyens et méthodes sur un éventail aussi complet que possible et avec assez de souplesse pour répondre à l'évolution des besoins. En outre, nous avons appris que ces techniques par lesquelles nous nous efforçons d'apporter un appui ou une aide thérapeutique générale n'ont pas un impact suffisant sur les problèmes de l'individu, et que nous devons donc agir de façon encore plus directe et énergique sur les comportements qui sont préjudiciables à la fois au jeune lui-même et à travers lui à d'autres membres de la société.

De surcroît, on risque de plus en plus de ne pas pouvoir réaliser cet impact. Tous les pays se préoccupent du nombre accru de jeunes pour qui une période qui aurait pu n'être qu'une révolte passagère d'adolescents devient une tragédie pour toute la vie, souvent par l'abus de drogues.

Dans certains pays, mais fort heureusement pas dans tous, apparaissent des formes de violence grave qui, à regarder les États-Unis, doivent nous faire craindre à l'excès l'avenir, sauf à trouver un moyen efficace de contenir cette évolution. Si la société d'abondance est capable d'engendrer de nouveaux dangers pour sa jeunesse, elle peut aussi se permettre de rechercher plus activement des remèdes. C'est vers cette tâche que nous devons maintenant nous tourner.

novateurs et innovateurs il s'agit de nouvelles méthodes de traitement. Nous avons en outre vu que le traitement des jeunes délinquants est un processus complexe et que les méthodes de traitement doivent être adaptées à la situation de chaque jeune. Il est donc essentiel de continuer à rechercher de nouvelles méthodes de traitement et de les évaluer soigneusement. Les méthodes de traitement doivent être basées sur des principes scientifiques et doivent être adaptées à la situation de chaque jeune. Il est donc essentiel de continuer à rechercher de nouvelles méthodes de traitement et de les évaluer soigneusement.

De surcroît, on trouve de plus en plus de pays où le traitement des jeunes délinquants est basé sur des principes scientifiques et où les méthodes de traitement sont adaptées à la situation de chaque jeune. Il est donc essentiel de continuer à rechercher de nouvelles méthodes de traitement et de les évaluer soigneusement. Les méthodes de traitement doivent être basées sur des principes scientifiques et doivent être adaptées à la situation de chaque jeune. Il est donc essentiel de continuer à rechercher de nouvelles méthodes de traitement et de les évaluer soigneusement.

De surcroît, on trouve de plus en plus de pays où le traitement des jeunes délinquants est basé sur des principes scientifiques et où les méthodes de traitement sont adaptées à la situation de chaque jeune. Il est donc essentiel de continuer à rechercher de nouvelles méthodes de traitement et de les évaluer soigneusement. Les méthodes de traitement doivent être basées sur des principes scientifiques et doivent être adaptées à la situation de chaque jeune. Il est donc essentiel de continuer à rechercher de nouvelles méthodes de traitement et de les évaluer soigneusement.

III. CONCLUSIONS DU SOUS-COMITÉ

1. En marge des formes traditionnelles de traitements et de sanctions, il existe une tendance à la non-intervention ou à la limitation de l'intervention à des mesures non contraignantes.

2. L'évolution des jeunes et les nouvelles formes de délinquance font apparaître plus que jamais la nécessité de promouvoir la recherche permanente de nouvelles méthodes de traitement.

3. Les méthodes de rééducation manifestent actuellement une souplesse croissante :

— le traitement résidentiel revêt des formes proches de la vie en liberté ;

— le traitement au sein de la communauté s'appuie parfois sur des possibilités d'hébergement (location de chambres ou d'appartements) ou utilise de courtes périodes de séjour dans des institutions appropriées.

La démarcation entre traitement résidentiel et non résidentiel s'estompe donc, bien que le placement soit souvent ressenti comme une privation de liberté par l'intéressé et sa famille, même s'il revêt des formes très proches du traitement non résidentiel.

4. A la spécificité des organismes et institutions de traitement tend à succéder la polyvalence, par la création et le développement de complexes et de réseaux éducatifs comportant, dans une même région, diverses formes de traitement, résidentiel ou non. Dans certains pays, la distinction entre accueil, observation et traitement s'estompe.

5. Cet assouplissement se heurte toutefois à des difficultés légales, administratives ou financières.

Légales, dans les pays où la loi prévoit une procédure et des recours spéciaux lorsque le jeune est privé de sa liberté.

Administratives, en raison de la localisation de certaines institutions de traitement placées à la campagne ou dans des lieux éloignés du domicile des jeunes, rendant ainsi difficile leur retour en famille.

Financières, lorsque les possibilités pour les pouvoirs responsables d'effectuer des dépenses de traitement sont liées à une mesure de placement.

Il faut tenter d'éliminer ces entraves ou de les atténuer.

6. Malgré une tendance à recourir davantage à des méthodes qui ne requièrent pas une décision judiciaire, le rôle du magistrat (ou de l'autorité non judiciaire équivalente) demeure essentiel. Il importe, dès lors, que ces autorités disposent de la meilleure information possible concernant le délinquant et son milieu, et concernant les méthodes de traitement.

7. La possibilité de faire revoir son cas doit être ouverte au jeune délinquant soumis à un traitement, ou à son représentant.

Dans certains pays, le juge peut intervenir dans le traitement. Avant d'intervenir d'office, il devrait consulter le plus complètement possible les personnes chargées du traitement individuel et, s'il y a lieu, recueillir l'avis d'experts indépendants. Si le juge n'intervient pas d'office, la possibilité de demander la révision du cas doit exister, au moyen d'une procédure facile à connaître et à utiliser.

Dans les pays où l'autorité judiciaire ne peut intervenir dans le traitement, une procédure de recours à une autorité indépendante devrait exister.

L'opportunité de prévoir la révision périodique et obligatoire des cas par une autorité indépendante devrait être examinée, à moins que l'on ne préfère prévoir la cessation des effets de la décision après un délai déterminé si aucune décision nouvelle n'est prise entre-temps.

8. L'élaboration, pendant le traitement, de rapports qui sont ignorés de l'intéressé peut engendrer anxiété et ressentiment. Les rapports devraient toujours être discutés avec lui.

9. Le traitement devrait d'ailleurs englober de plus en plus les relations du jeune avec sa famille et ses pairs et utiliser davantage toutes les ressources offertes par la communauté.

10. Le traitement devrait être régionalisé de manière à renforcer les liens entre l'institution de traitement et la famille du jeune délinquant.

11. Dans certains pays, des expériences nouvelles sont tentées, utilisant de jeunes volontaires, en particulier des adhérents à une « société alternative », dans le traitement des jeunes délinquants. Il semble que des procédés de ce genre continueront à être utilisés et il importe que les autorités fassent preuve de compréhension à leur égard.

Certaines de ces expériences comportent l'emploi de méthodes inspirées du traitement des alcooliques et des toxicomanes, par

exemple le recours à des associations ou à des personnes ayant elles-mêmes bénéficié d'un traitement et étant aptes à exercer une supervision.

12. Le problème des délinquants rétifs à tout traitement subsiste. S'il est possible de les mélanger à d'autres délinquants sans compromettre pour autant le succès du traitement de l'ensemble, il y a lieu de le faire. Si, toutefois, il est nécessaire de les placer dans des institutions séparées, celles-ci doivent être dotées du personnel et de l'équipement adéquats; de jeunes délinquants ne devraient jamais, en ces circonstances, être détenus dans les prisons traditionnelles.

13. Des doutes surgissent actuellement au sujet de l'efficacité des sentences à durée indéterminée, et il faut peut-être examiner à nouveau la place des sentences à durée déterminée dans l'ensemble des méthodes disponibles pour le traitement des jeunes délinquants à moyen ou à long terme.

Ces rapports n'ont pas été imprimés, mais peuvent être obtenus auprès du American Justice Institute, 1997 7th Street, Sacramento, California.

Highfields et institutions similaires

Collegefields était un projet à court terme. Highfields et Essexfields ont tous deux cessé de fonctionner. Les rapports concernant Collegefields et Essexfields n'ont pas été publiés.

Expérience de San Francisco

Cette expérience fait partie de vastes études portant sur le projet de traitement en communauté.

Une série de rapports ayant trait à ce sujet peut être obtenue en s'adressant à la Division of Research, Department of the Youth Authority, State of California, Sacramento, California, USA.

Institutions belges

Office de la protection de la jeunesse, ministère de la Justice, 1000 Bruxelles, 3, place Poelaert.

Institutions françaises

Direction de l'éducation surveillée, ministère de la Justice, 22, boulevard Raspail, 75006 Paris.

NOTE RELATIVE À LA DOCUMENTATION

Des indications sur la provenance de la documentation sont données dans le texte. Afin de permettre aux lecteurs qui le souhaitent d'entrer directement en relation avec les institutions mentionnées dans le rapport ou les annexes, le sous-comité met à leur disposition les renseignements suivants :

Karl Holton et O. H. Close Schools

Les données sont puisées dans un rapport sur un projet de recherche coordonné : Jesness, C. F. *et al.*, *Youth Centre Research Project. Differential Treatment of Delinquents in Institutions*, Second Report, 1969.

Ce projet a fait l'objet d'un rapport final : Jesness, C. F. *et al.*, *The Youth Centre Research Project*, 1972.

Ces rapports n'ont pas été imprimés, mais peuvent être obtenus auprès du American Justice Institute, 1007 7th Street, Sacramento, California.

Highfields et institutions similaires

Collegiefields était un projet à court terme ; Highfields et Essexfields ont tous deux cessé de fonctionner. Les rapports concernant Collegiefields et Essexfields n'ont pas été publiés.

Expérience de San Francisco

Cette expérience fait partie de vastes études portant sur le projet de traitement en communauté.

Une série de rapports ayant trait à ce sujet peut être obtenue en s'adressant à la Division of Research, Department of the Youth Authority, State of California, Sacramento, California, USA.

Institutions belges

Office de la protection de la jeunesse, ministère de la Justice, 1000 Bruxelles, 3, place Poelaert.

Institutions françaises

Direction de l'éducation surveillée, ministère de la Justice, 52, boulevard Raspail, 75006 Paris.

Institutions néerlandaises

JAC, 30, Amstel, Amsterdam.

Les institutions De Sprang et De Corridor dépendent de l'Administration pénitentiaire du ministère de la Justice, Konin-ginnegracht 19, La Haye.

Des renseignements concernant le Holding peuvent être obtenus en s'adressant à M. P. J. Krabbendam, directeur, 352, Heren-gracht, Amsterdam.

Institutions suédoises

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en ce qui concerne :

— les prisons pour jeunes en s'adressant à la National Cor-rectional Administration, Ministry of Justice, Box 12 150, S-102 24 Stockholm ;

— les écoles de protection de la jeunesse en s'adressant à la Sociala barna-och ungdomsvardsbyran, Social Styrelsen, Stock-holm ;

— la National Association for the Help of Drug Abusers and Addicts en écrivant à la B.P. 5334, 10264 Stockholm 5 ;

— le Behandlingscentralen, Maria Prästgårdsgata 32, 116 52 Stockholm (Box 170 92, S-104 62 Stockholm 17).

Institutions du Royaume-Uni

Prisons, Detention Centres, Borstals : Prison Department, Home Office, London S.W.1.

Probation et Aftercare : Probation and Aftercare Division, Home Office, London S.W.1.

Protection de la jeunesse : Children's Division, Home Office, London S.W.1.

ANNEXES

Institutions néerlandaises

IAC, 30, Anstel, Amsterdam.

Les institutions De Spang et De Corridor dépendent de l'Administration pénitentiaire du ministère de la Justice, Koninkrijksweg 19, La Haye.

Des renseignements concernant le Holding peuvent être obtenus en s'adressant à M. P. I. Krabbendam, directeur, 232, Herengracht, Amsterdam.

Institutions suédoises

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en ce qui concerne :

— les prisons pour jeunes en s'adressant à la National Correctional Administration, Ministry of Justice, Box 12 150, S-102 24 Stockholm ;

— les écoles de protection de la jeunesse en s'adressant à la Sociala barn- och ungdomsvårdsstyrelsen, Social Styrelsen, Stockholm ;

— la National Association for the Help of Drug Abusers and Addicts en écrivant à la B. P. 5344, 10264 Stockholm 5 ;

— le Behandlingscentralen, Maria Polstgårdsgata 32, 116 52 Stockholm (Box 170 92, S-104 62 Stockholm 17).

Institutions du Royaume-Uni

Prisons, Detention Centres, Borstals : Prison Department, Home Office, London S.W.1.

Probation et Aftercare : Probation and Aftercare Division, Home Office, London S.W.1.

Protection de la jeunesse : Children's Division, Home Office, London S.W.1.

ANNEXE I

MODIFICATION DU COMPORTEMENT
À L'ÉCOLE KARL HOLTON (CALIFORNIE)¹

Le programme de l'école Karl Holton comprend quatre composantes essentielles : 1. créer ou découvrir des stimulants puissants, 2. découvrir les défaillances du comportement ou les réactions inadaptées à modifier, 3. découvrir le moyen d'user des stimulants au moment où le comportement souhaité se produit, et 4. mettre au point une stratégie propre à encourager la généralisation et le maintien au sein de la collectivité des comportements souhaités.

Créer les stimulants

Les huit groupes de vie et toutes les classes de l'école Karl Holton fonctionnent selon un double système de micro-économie et de points. Pour que l'on recommande sa libération au *Youth Authority Board*, chaque garçon doit accumuler un certain nombre de points de modification du comportement (PMC) fixés à l'avance. Pour obtenir dans l'immédiat l'amélioration du confort, le matériel, les services et les occasions de détente qu'il désire, le jeune homme doit gagner des dollars Karl Holton.

Théoriquement, la sortie de l'établissement dépend exclusivement des réalisations de l'intéressé. Mais certaines contraintes imposées par la législation et les conventions interétatiques au fonctionnement de la *Youth Authority* et du *Youth Authority Board* réduisent la souplesse de l'établissement en réglementant la durée de séjour des pensionnaires. Malgré tout, dans le cas où par exemple une prolongation de six mois a été fixée par l'administration, la direction a assez de latitude pour demander la libération d'un pensionnaire avec deux mois d'avance (c'est-à-dire après quatre mois) ou, au contraire, beaucoup plus tard. Donc, à son arrivée dans l'établissement, on informe chaque pensionnaire qu'il doit gagner un certain nombre de points avant de pouvoir solliciter sa libération conditionnelle, le nombre de points étant calculé sur une conduite satisfaisante à 70 %. Si donc l'intéressé gagne ses points suffisamment vite, il peut obtenir sa comparution devant la Commission de libération avec deux mois d'avance.

Ce système de points s'est déjà révélé un stimulant formidablement puissant pour tous les intéressés, mis à part une poignée de pensionnaires qui ne semblent pas vouloir quitter l'établissement. Il est très important pour les pensionnaires de connaître le nombre

1. Jesness, C. F. et al., *Youth Centre Research Project. Differential Treatment of Delinquents in Institutions*, Second Report, 1969.

de points gagnés. Chaque semaine, au moment de l'affichage du total des points, les jeunes se ruent vers le tableau d'affichage pour connaître leur situation. Toutefois, même quand l'affichage est quotidien, il présente l'inconvénient de survenir quelque temps après que le comportement souhaité s'est produit. On fait actuellement pression sur la section de traitement des données, où dix garçons travaillent cinq jours par semaine, pour qu'elle accélère son rythme de travail.

Parallèlement au système des points est organisée une micro-économie. Pour chaque point gagné, le pensionnaire obtient un dollar en monnaie Karl Holton. S'il a besoin de points pour mériter sa libération, il a besoin de cet argent symbolique pour acheter des biens et des services à l'intérieur de l'établissement. Cette économie symbolique permet au personnel de renforcer les objectifs à court terme, et ceci immédiatement puisque les dollars gagnés sont portés directement sur le compte bancaire que détient chaque pensionnaire. Le coût des articles achetés est soustrait du total des gains de l'intéressé.

Pour déterminer les stimulants et en fixer le prix unitaire, on se réfère surtout à la valeur que les pensionnaires attachent à des avantages comme l'usage des tables communes, la grasse matinée en fin de semaine, l'usage d'une chambre particulière, les permissions de week-end, l'usage de la cantine, les services d'un conseiller pour adresser une demande au collègue, etc. Les programmes sont affichés bien en évidence dans chaque pavillon et sont souvent mis à jour. Outre les points et l'argent inscrit au compte bancaire, les agents peuvent toujours distribuer quelque argent qui sert de stimulant immédiat et intermittent. En général, c'est aux pensionnaires de leur pavillon qu'ils doivent en donner, en tenant compte des contrats établis par les travailleurs sociaux. Le personnel doit veiller à ce que les stimulants sociaux, loin d'être négligés, gagnent en efficacité. C'est pourquoi, quand ils appliquent un stimulant monétaire, les agents l'accompagnent d'un stimulant verbal, positif, adapté à l'intéressé.

Outre les stimulants positifs, on a utilisé un système d'amendes qui remplace les autres méthodes disciplinaires. Tout comme pour les stimulants positifs, on essaie d'infliger l'amende prescrite aussi rapidement que possible après qu'une des fautes énumérées a été commise.

Détermination des défaillances de comportement et des réactions inadaptées

Le programme Karl Holton détermine et examine trois catégories différentes de comportements. Le *comportement de participation* qualifie une conduite qui n'est probablement pas déterminante pour l'amendement de l'intéressé mais qui est importante pour le bon fonctionnement et l'efficacité de l'établissement. Le *comportement scolaire* se rapporte aux acquisitions théoriques et pratiques des études. Les *défaillances critiques de comportement* (DCC) se réfèrent aux comportements jugés les plus propres à accroître le risque d'une violation des conditions de la libération conditionnelle. L'intéressé

doit acquérir 45 % des points par son comportement de participation, 28 % par son comportement scolaire et 27 % par la correction de défaillances critiques du comportement.

On distingue trois catégories de comportements de participation : dans la vie quotidienne, à l'étude et au travail. Le premier cas concerne par exemple les activités suivantes : être levé et se trouver dans la salle commune au moment voulu, convenablement habillé et coiffé, etc. Ces faits et gestes sont consignés chaque jour sur une feuille spéciale. Le deuxième cas concerne le rendement en classe, que le professeur consigne quotidiennement. Le troisième cas concerne les aptitudes et les comportements que les pensionnaires acquièrent par leur travail et qui peuvent leur être utiles dans leur futur métier, mais qui permettent aussi de faire en sorte que les tâches d'entretien et de ménage indispensables au fonctionnement de l'établissement soient bien accomplies. On fait chaque semaine le total des points et des dollars que ces trois formes de comportements de participation apportent à l'intéressé.

Le programme scolaire de l'établissement occupe à plein temps la quasi-totalité des pensionnaires, puisque la plupart font des études secondaires. Ceux dont l'instruction présente de graves lacunes suivent des cours de rattrapage qui les aident à atteindre le niveau jugé minimal pour l'exercice d'une profession quelconque. Dans les classes, chaque cours de cinq unités capitalisables prévoit des devoirs et chaque devoir représente une valeur en points et en dollars. Les points sont accordés en fonction des lacunes et des capacités de chaque pensionnaire lorsqu'il a accompli avec succès les devoirs dont la difficulté et la durée sont variables. On fait chaque semaine le total des points (et des dollars) du comportement scolaire et on affiche ces résultats.

Les *défaillances critiques du comportement* sont celles que l'on connaît empiriquement ou que l'on juge déterminantes pour le déroulement de la liberté conditionnelle. L'équipe chargée du traitement détermine les défaillances critiques du comportement de l'intéressé lorsqu'il tient la première réunion sur son cas trente jours après son arrivée. Pour faire cette évaluation, le travailleur social a recours à tous les renseignements disponibles et pertinents. L'analyse du comportement que permet la liste de contrôle préparée par le D^r Jesness s'est révélée particulièrement utile.

Pour pallier ces défaillances et enseigner les comportements voulus, chaque travailleur social est chargé de diriger les pensionnaires qu'on lui a assignés (généralement dix garçons pour une seule charge de cas), grâce à une série de modifications du comportement jusqu'aux objectifs qui ont été fixés. Il faut dans une grande partie de ce travail social et de ce processus de *counselling* élaborer des contrats appropriés et déterminer le moment où ils ont été exécutés.

La difficulté est de fournir un stimulant immédiat dès que le « comportement critique » souhaité se produit. Par contre, s'engager à réaliser en classe des objectifs déterminés est relativement simple,

comme on le note chez un garçon qui ne se conforme pas aux comportements de participation. La rédaction des contrats de DCC, dont il importe de pouvoir contrôler l'exécution, exigerait plus de temps de la part du personnel, plus de créativité et plus de minutie que ne le permet le projet. D'excellents contrats sont rédigés et exécutés, mais certains pensionnaires attendent passivement le jour de leur libération, en gagnant des points en se contentant de s'abstenir de comportements de déviation ou de perturbation.

Pour résoudre ce problème, on a inscrit sur la liste de contrôle des comportements une série de contrats types pour chacun des facteurs. Cela permettra au personnel, en partant d'un extrait de la liste de contrôle du comportement qui indique les défaillances du comportement, de se reporter à un index et de repérer rapidement une série convenable de contrats types pouvant servir de modèles pour les contrats particuliers. Chaque contrat précise la méthode permettant de contrôler les progrès et d'établir si l'intéressé a exécuté son contrat. Les contrats sont classés par ordre croissant afin de pouvoir immédiatement déterminer toute une série de contrats qui mènent par petites étapes (approximations successives) jusqu'au comportement ultime désiré. De l'avis du personnel, établir ces contrats types pourrait être un facteur déterminant du succès du projet.

Il reste à élaborer de manière plus approfondie de meilleurs programmes de stimulation, notamment ces programmes intermittents et « allégés », jugés souhaitables vers la fin du séjour. Avec le régime actuellement en vigueur, un garçon n'échappe complètement au système des points que vers la fin de son séjour, où il est alors censé se comporter sans l'aide d'aucun stimulant. On considère cette période « d'autonomie interne » comme une utile période d'épreuve pour établir si l'intéressé est parvenu au niveau voulu d'autodiscipline.

« VOUS ÊTES OK »

*Un manuel d'analyse transactionnelle
à l'usage des garçons*
par Paul McCormick et Léonard Campos

Table des matières

- Leçon 1 — Ce qui constitue votre moi
- Leçon 2 — Vos rapports avec les autres : comment vous accordez-vous avec les gens
- Leçon 3 — Le besoin de contact
- Leçon 4 — Les collectionneurs de bons et les combinards
- Leçon 5 — Des manières de passer le temps
- Leçon 6 — Des jeux qui sont les vôtres
- Leçon 7 — Le scénario de votre vie et vos décisions
- Leçon 8 — Ce que peut signifier pour vous le traitement en petit groupe

Paul McCormick et Léonard Campos, 1969.

Reproduction, même partielle, de cette publication interdite sans l'autorisation expresse des auteurs.

« VOUS ÊTES OK »

*Un manuel d'analyse transactionnelle
à l'usage des garçons^{1, 2}*

Leçon 1 — Ce qui constitue votre moi

Le schéma qui figure sur la couverture de cette brochure représente un être humain³. Chaque être humain se compose de trois parties ou personnes : le Parent, l'Adulte et l'Enfant. Votre conseiller ou votre éducateur parlera parfois de ces composantes comme des états du moi. Le Parent qui est en vous éprouve les mêmes sentiments et se comporte de la même manière que votre père ou votre mère, ou quiconque vous a élevé. L'Adulte est la partie de vous-même qui se représente les choses à travers les faits. Cet Adulte est votre « ordonnateur », qui utilise les faits pour élaborer des décisions. L'Enfant qui est en vous est le petit garçon que vous étiez, avec les mêmes sentiments et les mêmes façons de se comporter que dans votre petite enfance. Chacun de ces trois états du moi ou parties de vous-même possède sa propre façon de sentir et de se conduire.

Il arrive souvent que les trois parties soient en désaccord, vous sentez alors qu'une partie de vous-même désire quelque chose et qu'une autre désire autre chose. Habituellement, la meilleure façon de résoudre un problème de ce genre est de laisser l'Adulte décider. L'un des objectifs du traitement en groupe est précisément de permettre aux trois parties de fonctionner en étroite harmonie.

En un sens, ces trois états du moi sont en vous comme des voix : celle du Parent qui dit par exemple : « tu dois », « tu devrais », « tu ne devrais pas » ou « ne fais pas ceci ». L'Enfant qui est en vous peut dire : « mais je le veux » ou « je ne le veux pas ». L'Adulte que vous portez essaie de travailler à partir des faits et non des sentiments. C'est lui qui dit par exemple « maintenant je vois comment ça marche ». Si vous écoutez les voix qui sont en vous, vous « entendrez » votre Parent, votre Adulte et votre Enfant.

Certes, vous n'entendrez pas toujours des mots mais vous capterez des messages à partir des sentiments de votre for intérieur. Chacun

1. Nous exprimons notre reconnaissance à Carl F. Jesness, Ph.D., directeur du Northern California Youth Centre Research Project, Seigi Kuge et Vern Sharp, professeurs, et les garçons de l'école O. H. Close, de Stockton, pour leurs commentaires et leurs suggestions sur la rédaction du texte. Également à Robert Goulding, M.D. et Mary Edwards, M.S.W., experts consultants pour le projet, et naturellement à Eric Berne, M.D., fondateur de l'analyse transactionnelle.

2. Jesness, C. F. et al., *Youth Centre Research Project. Differential Treatment of Delinquents in Institutions*, Second Report, 1969.

3. La couverture de cette brochure n'a pas été reproduite.

de nous porte en lui un Gamin, si bien que les adultes peuvent être à nouveau gamins et les gamins se comporter en adultes.

Un jeune garçon, qui avait frappé un vieillard pour le voler, disait à son agent de probation : « Je savais exactement ce que je faisais ; je n'aurais pas dû le faire, mais je sentais que je le faisais malgré tout. » Prenez cette phrase et voyez si vous pouvez trouver la part qui provient sans doute de son Adulte, de son Parent et de son Enfant.

Vous pouvez, avec votre conseiller, chercher à savoir quelle est la part de vous-même qui commande habituellement. Il y a quatre moyens de le savoir :

1. Observez votre *comportement*. C'est-à-dire votre attitude, la façon dont vous vous tenez debout, assis ou celle dont vous marchez ; votre voix, les mots que vous utilisez. Par exemple, écoutez les mots suivants : *terrible, puéril, dégoûtant*. Ce sont habituellement des mots du Parent. Maintenant, essayez ceux-ci : *utile, correct, parfait*. Ce sont habituellement des mots de l'Adulte. Et que vous semblent les mots suivants ? *Dada, épatant, je ne veux pas, je ne peux pas*. Ce sont habituellement des mots de l'Enfant.

2. Observez la façon dont vous vous accordez avec les gens. Si le Parent que vous portez aime à commander, ou pense qu'il sait tout, il heurtera souvent l'Enfant chez les autres. Si l'Enfant en vous aime s'amuser et est heureux, l'Enfant chez les autres aimera votre compagnie et s'amuser avec vous. Si vous vous comportez en Adulte, il y a de bonnes chances pour que les gens autour de vous se comportent aussi en Adultes à votre égard.

3. Rappelez-vous votre *prime jeunesse, votre enfance*. Rappelez-vous comment vous parliez lorsque vous étiez petit garçon et comment parlaient votre père et votre mère. Vous remarquerez parfois que vous parlez exactement comme lorsque vous étiez enfant. Vous saurez alors que vous parlez comme l'Enfant. Parfois au contraire, vous vous entendrez dire des choses exactement comme le faisaient votre père et votre mère : vous parlez alors en tant que Parent.

4. Observez vos propres *sentiments* : c'est le test le plus important. Vous pouvez réellement *sentir* l'état ou la partie de vous-même qui agit en vous à un moment donné.

Rappelez-vous que vous vous composez de trois personnes. Toutes trois sont importantes mais l'Enfant est probablement la plus importante. Vous ne pouvez pas vous débarrasser de l'Enfant qui est en vous. D'ailleurs, c'est lui le plus amusant. C'est le travail de votre Adulte que d'aider à satisfaire les besoins de l'Enfant sans vous créer d'ennuis. C'est le travail de votre Parent que de traiter l'Enfant qui est en vous avec respect et amour. Cette brochure veut vous aider à regarder en vous-même : 1. pour voir quelle est la partie de vous-même à laquelle vous laissez la direction de votre comportement ; 2. pour « entendre », dans votre for intérieur, l'opinion que vous vous faites de vous-même.

« VOUS ÊTES OK »

Un manuel d'analyse transactionnelle
à l'usage des garçons^{1, 2}

Leçon I — Ce qui constitue votre moi

Le schéma qui figure sur la couverture de cette brochure représente un être humain³. Chaque être humain se compose de trois parties ou personnes : le Parent, l'Adulte et l'Enfant. Votre conseiller ou votre éducateur parlera parfois de ces composantes comme des états du moi. Le Parent qui est en vous éprouve les mêmes sentiments et se comporte de la même manière que votre père ou votre mère, ou quiconque vous a élevé. L'Adulte est la partie de vous-même qui se représente les choses à travers les faits. Cet Adulte est votre « ordonnateur », qui utilise les faits pour élaborer des décisions. L'Enfant qui est en vous est le petit garçon que vous étiez, avec les mêmes sentiments et les mêmes façons de se comporter que dans votre petite enfance. Chacun de ces trois états du moi ou parties de vous-même possède sa propre façon de sentir et de se conduire.

Il arrive souvent que les trois parties soient en désaccord, vous sentez alors qu'une partie de vous-même désire quelque chose et qu'une autre désire autre chose. Habituellement, la meilleure façon de résoudre un problème de ce genre est de laisser l'Adulte décider. L'un des objectifs du traitement en groupe est précisément de permettre aux trois parties de fonctionner en étroite harmonie.

En un sens, ces trois états du moi sont en vous comme des voix : celle du Parent qui dit par exemple : « tu dois », « tu devrais », « tu ne devrais pas » ou « ne fais pas ceci ». L'Enfant qui est en vous peut dire : « mais je le veux » ou « je ne le veux pas ». L'Adulte que vous portez essaie de travailler à partir des faits et non des sentiments. C'est lui qui dit par exemple « maintenant je vois comment ça marche ». Si vous écoutez les voix qui sont en vous, vous « entendrez » votre Parent, votre Adulte et votre Enfant.

Certes, vous n'entendrez pas toujours des mots mais vous capterez des messages à partir des sentiments de votre for intérieur. Chacun

1. Nous exprimons notre reconnaissance à Carl F. Jesness, Ph.D., directeur du Northern California Youth Centre Research Project, Seigi Kuge et Vern Sharp, professeurs, et les garçons de l'école O. H. Close, de Stockton, pour leurs commentaires et leurs suggestions sur la rédaction du texte. Également à Robert Goulding, M.D. et Mary Edwards, M.S.W., experts consultants pour le projet, et naturellement à Eric Berne, M.D., fondateur de l'analyse transactionnelle.

2. Jesness, C. F. et al., *Youth Centre Research Project. Differential Treatment of Delinquents in Institutions*, Second Report, 1969.

3. La couverture de cette brochure n'a pas été reproduite.

de nous porte en lui un Gamin, si bien que les adultes peuvent être à nouveau gamins et les gamins se comporter en adultes.

Un jeune garçon, qui avait frappé un vieillard pour le voler, disait à son agent de probation : « Je savais exactement ce que je faisais ; je n'aurais pas dû le faire, mais je sentais que je le faisais malgré tout. » Prenez cette phrase et voyez si vous pouvez trouver la part qui provient sans doute de son Adulte, de son Parent et de son Enfant.

Vous pouvez, avec votre conseiller, chercher à savoir quelle est la part de vous-même qui commande habituellement. Il y a quatre moyens de le savoir :

1. Observez votre *comportement*. C'est-à-dire votre attitude, la façon dont vous vous tenez debout, assis ou celle dont vous marchez ; votre voix, les mots que vous utilisez. Par exemple, écoutez les mots suivants : *terrible, puéril, dégoûtant*. Ce sont habituellement des mots du Parent. Maintenant, essayez ceux-ci : *utile, correct, parfait*. Ce sont habituellement des mots de l'Adulte. Et que vous semblent les mots suivants ? *Dada, épatant, je ne veux pas, je ne peux pas*. Ce sont habituellement des mots de l'Enfant.

2. Observez la façon dont vous vous accordez avec les gens. Si le Parent que vous portez aime à commander, ou pense qu'il sait tout, il heurtera souvent l'Enfant chez les autres. Si l'Enfant en vous aime s'amuser et est heureux, l'Enfant chez les autres aimera votre compagnie et s'amuser avec vous. Si vous vous comportez en Adulte, il y a de bonnes chances pour que les gens autour de vous se comportent aussi en Adultes à votre égard.

3. Rappelez-vous votre *prime jeunesse, votre enfance*. Rappelez-vous comment vous parliez lorsque vous étiez petit garçon et comment parlaient votre père et votre mère. Vous remarquerez parfois que vous parlez exactement comme lorsque vous étiez enfant. Vous saurez alors que vous parlez comme l'Enfant. Parfois au contraire, vous vous entendrez dire des choses exactement comme le faisaient votre père et votre mère : vous parlez alors en tant que Parent.

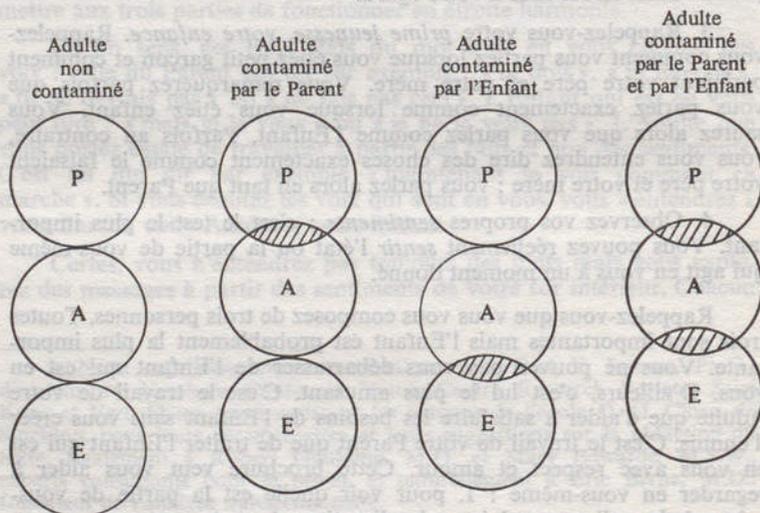
4. Observez vos propres *sentiments* : c'est le test le plus important. Vous pouvez réellement *sentir* l'état ou la partie de vous-même qui agit en vous à un moment donné.

Rappelez-vous que vous vous composez de trois personnes. Toutes trois sont importantes mais l'Enfant est probablement la plus importante. Vous ne pouvez pas vous débarrasser de l'Enfant qui est en vous. D'ailleurs, c'est lui le plus amusant. C'est le travail de votre Adulte que d'aider à satisfaire les besoins de l'Enfant sans vous créer d'ennuis. C'est le travail de votre Parent que de traiter l'Enfant qui est en vous avec respect et amour. Cette brochure veut vous aider à regarder en vous-même : 1. pour voir quelle est la partie de vous-même à laquelle vous laissez la direction de votre comportement ; 2. pour « entendre », dans votre for intérieur, l'opinion que vous vous faites de vous-même.

Posez-vous ces questions : comment est-ce que je me traite ? Quelle sorte de Parent suis-je pour moi-même ? Est-ce que j'ai aidé de moi un Parent grognon ou un Parent secourable ? Si votre mère ou votre père, ou les deux à la fois, vous grondaient plus qu'ils ne vous aidaient, alors votre moi-Parent sera probablement plus grognon que secourable. Est-ce que mon moi-Adulte dirige ma vie de manière à laisser s'amuser l'Enfant sans se créer d'ennuis ni avec moi ni avec les autres ? Est-ce que mon Parent traite réellement mon Enfant avec amour ? Si votre père et votre mère n'aimaient pas montrer leur amour pour vous, alors probablement, le Parent qui est en vous ne traite pas avec amour l'Enfant de votre moi.

Il est un autre problème fréquent qui peut amener des ennuis : on l'appelle « contamination », autrement dit « salissure » ou « gâchis ». Le Parent ou l'Enfant de votre moi peut gêner l'Adulte et gâcher ce que vous faites ou ressentez. Il se peut, par exemple, que vous pensiez utiliser votre moi-Adulte mais si l'on vous nuit, le Parent en vous peut prendre la parole. Par exemple, si votre mère pensait que les gens d'une autre race ne sont pas bons, il se peut que le Parent en vous parle comme elle. Votre Adulte prend pour une réalité ce que disait votre mère, sans en vérifier l'exactitude. Votre Adulte peut aussi être contaminé par votre Enfant : par exemple, quand vous pensez que les gens sont contre vous alors qu'en réalité c'est le gamin apeuré qui, en vous, gâche vos conceptions adultes.

Diagramme I

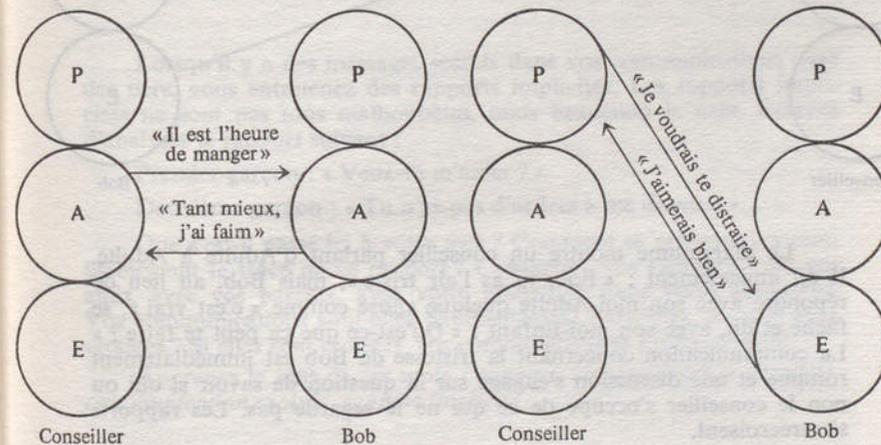


Apprenez le sens de ces mots : *état du moi, Parent, Adulte, Enfant, contamination*

Leçon 2 — Vos rapports avec les autres : comment vous accordez-vous avec les gens

Il existe un mot pour désigner la manière dont les gens parlent ou agissent les uns avec les autres. Ce mot est *rapport*. Il signifie un *échange* entre deux personnes. Ce peut être un échange de mots amicaux, de coups, de cadeaux ou de projectiles. Voici un exemple. Lorsque vous dites à quelqu'un *salut* et qu'il vous répond *salut*, cet échange de saluts s'appelle un *rapport* : c'est une forme de rapport social. Le Parent, l'Adulte ou l'Enfant qui est l'une des composantes de l'autre personne répondra au Parent, à l'Adulte ou à l'Enfant qui est en vous, quel que soit l'état de votre moi qui a dit « salut ». Toutes les conversations sont des séries de rapports, des échanges successifs. Ces échanges peuvent se faire d'Adulte à Adulte, d'Adulte à Enfant, d'Adulte à Parent, de Parent à Parent, de Parent à Adulte, de Parent à Enfant, d'Enfant à Parent, etc.

Diagramme II

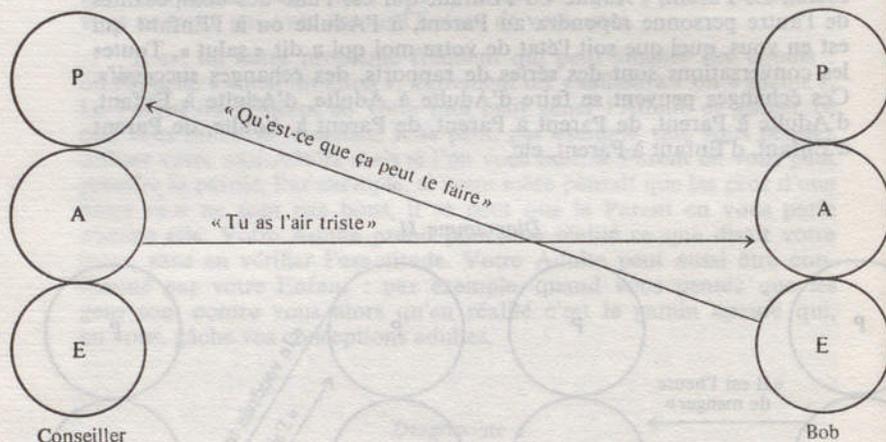


Le diagramme II donne des exemples de rapports simples. Les flèches indiquent la direction de la communication. Notez que les lignes sont parallèles. Cela signifie qu'elles ne se croisent pas. Supposez qu'un conseiller dise : « Bob, il est l'heure de manger » (la partie adulte du conseiller). Bob répond : « Tant mieux, j'ai faim » (la partie adulte de Bob). Il s'agit là d'un rapport simple, sans croisement, d'Adulte à Adulte. Si le Parent qui est l'une des composantes fait partie du conseiller dit : « Je voudrais te distraire » et que l'Enfant qui est en Bob répond : « J'aimerais bien », les lignes tracées dans le diagramme restent parallèles de sorte que le rapport est direct et non interrompu. Aucune règle ne stipule que les rapports d'Adulte

à Adulte sont les meilleurs. Plusieurs personnes qui parlent ensemble peuvent passer facilement d'un état du moi à un autre, sans que la conversation soit interrompue et sans que les rapports cessent d'être tous parallèles.

Cependant, les lignes *se croisent* parfois, comme le montre le diagramme suivant. Il en résulte une rupture de la communication.

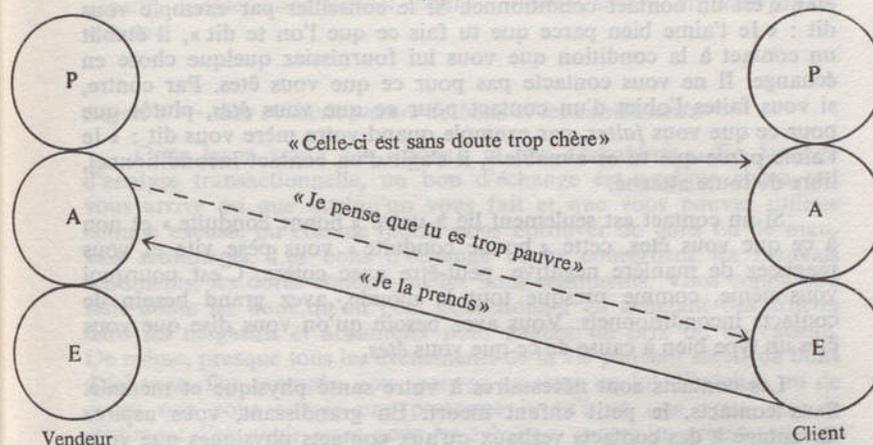
Diagramme III



Le diagramme montre un conseiller parlant d'Adulte à Adulte. Il dit amicalement : « Bob, tu as l'air triste », mais Bob, au lieu de répondre avec son moi-Adulte quelque chose comme « c'est vrai », se fâche et dit, avec son moi-Enfant : « Qu'est-ce que ça peut te faire ? » La communication concernant la tristesse de Bob est immédiatement rompue et une discussion s'engage sur la question de savoir si oui ou non le conseiller s'occupe de ce qui ne le regarde pas. Les rapports s'entrecroisent.

Une autre espèce de rapport est appelée rapport *implicite* ; il s'agit d'un rapport qui recèle un message caché. Par exemple, dans le diagramme IV, un vendeur de machines à laver s'adresse à une cliente qui n'est manifestement pas riche. Le vendeur dit poliment à la cliente : « Celle-ci est sans doute trop chère. » C'est la composante adulte du vendeur qui ne s'adresse pas seulement à la composante adulte de la cliente, mais qui envoie aussi un message secret à l'Enfant qui fait partie de la cliente. L'Enfant qui est l'un des états du moi de la cliente se dit à lui-même : « Je vais montrer à ce type qu'il se trompe » et il dit à voix haute : « Je la prends. » L'Adulte du vendeur s'est adressé poliment à l'Adulte de la cliente, mais il a « pris au piège l'Enfant qui est en elle » en envoyant un message secret de manière à l'inciter par la ruse à acheter le produit.

Diagramme IV



Lorsqu'il y a des messages secrets dans vos communications avec des tiers, vous entretenez des rapports implicites. Les rapports implicites ne sont pas tous malhonnêtes, mais beaucoup le sont. Essayez d'analyser le rapport suivant :

Premier garçon : « Veux-tu m'aider ? »

Deuxième garçon : « Tu n'as pas d'ordres à me donner. »

Que s'est-il passé ici à votre avis ? Comment se présente vraisemblablement le tracé de ce rapport ? Considérez vos rapports avec vos amis, avec vos parents, avec votre conseiller, avec votre éducateur. Vos communications sont-elles habituellement parallèles, ou sont-elles croisées ? Si elles sont croisées, vos communications s'interrompent.

Apprenez le sens de ces mots : *rapport, communication parallèle, communication croisée, rapport implicite.*

Leçon 3 — Le besoin de contact¹

Chacun a besoin de contact. Un contact est une bourrade dans le dos ou un mot de reconnaissance. Un coup dans les tibias est aussi un contact. Il faut à chacun une sorte de contact, agréable ou désagréable. Un enfant préfère recevoir la fessée plutôt que de passer complètement inaperçu. Un contact qui vous aide à porter sur vous-même un jugement positif est un contact positif. Par contre, celui qui vous incite à porter sur vous-même un jugement négatif est un contact négatif. En ce sens, aimer est positif, détester est négatif.

1. L'expression anglaise *stroke* est difficile à traduire. Son sens le plus approchant en français est celui de contact humain sous toutes ses formes.

Un contact lié à ce que vous *faites* plutôt qu'à ce que vous *êtes*, c'est un contact conditionnel. Si le conseiller par exemple vous dit : « Je t'aime bien parce que tu fais ce que l'on te dit », il établit un contact à la condition que vous lui fournissiez quelque chose en échange. Il ne vous contacte pas pour ce que vous *êtes*. Par contre, si vous faites l'objet d'un contact pour ce que vous *êtes*, plutôt que pour ce que vous *faites*, par exemple quand votre mère vous dit : « Je t'aime parce que tu es aimable », il s'agit d'un contact inconditionnel, libre de toute attache.

Si un contact est seulement lié à votre « bonne conduite » et non à ce que vous *êtes*, cette « bonne conduite » vous pèse vite et vous réagissez de manière négative, peut-être avec colère. C'est pourquoi vous-même, comme presque tout le monde, avez grand besoin de contacts inconditionnels. Vous avez besoin qu'on vous dise que vous *êtes* un type bien à cause de ce que vous *êtes*.

Les contacts sont nécessaires à votre santé physique et mentale. Sans contacts, le petit enfant meurt. En grandissant, vous aspirez davantage à des contacts verbaux qu'aux contacts physiques que vous receviez quand vous étiez bébé. Certes, vous avez encore besoin et vous désirez des contacts physiques, mais il vous faut souvent vous arranger pour être l'objet de contacts « symboliques » verbaux. Faire l'objet d'un contact pour ce que l'on *est*, est plus important que faire l'objet d'un contact pour ce que l'on *fait*. Voilà une importante leçon dont il faut vous souvenir. Allez de l'avant et, lorsque vous ressentez le besoin de contacts positifs, parlez-en à vos conseillers. On peut aussi apprendre à devenir meilleur en dispensant des contacts positifs.

Il est également important pour vous de savoir que l'Enfant en vous a sa manière de regarder les gens et de vous regarder vous-même. On appelle attitude fondamentale ce que vous pensez de vous et des autres. Il existe quatre « attitudes » :

1. JE SUIS OK ; TOI AUSSI. C'est la seule attitude saine.
2. JE SUIS OK ; PAS TOI. C'est une attitude de défiance, l'attitude que prend l'Enfant qui se montre trop méfiant à l'égard des autres.
3. JE NE SUIS PAS OK ; TOI TU L'ES. C'est l'attitude de l'Enfant qui se sent habituellement déprimé ou dont le moral est bas.
4. JE NE SUIS PAS OK ; TOI NON PLUS. C'est l'attitude de l'Enfant qui estime que la vie n'a rien de bon et qui peut même perdre la tête pour s'en évader.

Les gens chez qui le côté Enfant n'a pas bonne conscience s'accoutument aux contacts négatifs plus qu'aux contacts positifs. Ils refusent les contacts positifs parce qu'ils ne pensent pas les mériter. Ils s'écartent de leur chemin pour recevoir des contacts négatifs. Ils peuvent désirer au fond d'eux-mêmes des compliments, mais se sentent mal à l'aise quand on leur en fait. Ils n'en ont pas l'habitude et lorsqu'on leur en fait un, ils pensent que la personne qui en est l'auteur n'est pas très intelligente ou qu'elle désire leur soutirer quelque chose.

Apprenez à connaître ces mots : *contact, contact positif, contact négatif, contact conditionnel, contact inconditionnel, attitude fondamentale*.

Leçon 4 — Les collectionneurs de bons et les combines

Cette leçon traite des « bons » et des « combines ». En langage d'analyse transactionnelle, un bon d'échange est quelque chose qui vous arrive ou que quelqu'un vous fait et que vous pouvez utiliser comme excuse, ou comme motif, pour éprouver de bons ou de mauvais sentiments. Les bons d'échange bruns concernent les mauvais sentiments, les dorés concernent les bons sentiments. Vous connaissez sans doute les bons qu'on peut collectionner en achetant des articles dans les magasins et accumuler pour gagner un prix ou un cadeau. De même, presque tous les événements de la vie peuvent servir de bons d'échange. Par exemple, vous pouvez amasser un lot d'insultes ou de coups que vous envoie une personne jusqu'à ce que vous ayez le sentiment d'en avoir assez pour les échanger contre un grand coup de poing dans sa mâchoire. Vous pouvez estimer qu'après tout vous devez régler vos comptes avec cette personne puisque vous avez gagné le « droit » de la frapper. Autrement dit, vous avez amassé suffisamment de bons noirs pour vous venger en toute innocence.

Vous pouvez collectionner une « pleine page » un « un plein livre » de bons bruns pour vous offrir en bonne conscience une colère, une fugue ou vous faire porter « malade ». Le mot *innocence* signifie « dénué de tout sentiment de culpabilité » au moins sur le moment. Il signifie que vous estimez avoir le « droit » de faire ce que vous désirez faire.

Vous pouvez collectionner non seulement les mauvais sentiments, mais aussi les bons, du genre de ceux que vous ressentez après avoir fait quelque chose de bien. Vous pouvez vous prévaloir de ces bons pour vous reposer un peu ou vous payer du bon temps. Dans ce cas, vous êtes un « collectionneur de bons dorés ». Les gens chez qui le côté enfant a bonne conscience et ne reproche rien aux autres, ne collectionnent ni les bons bruns ni les dorés. Ils n'ont pas besoin d'excuses pour ce qu'ils font ou ressentent.

Les collectionneurs de bons, surtout des bruns, prennent bien soin de ne pas gaspiller leurs bons. L'Enfant en eux désire les amasser, non les perdre.

Les cellules d'isolement sont pleines de garçons chez qui l'Enfant collectionne des bons bruns. Est-ce que l'Enfant qui est en vous a jamais collectionné des bons « dépressifs » pour innocemment « laisser tomber », « mettre les pouces » ou essayer de se suicider ? Collectionnez-vous les bons de « colère » en vue d'une attaque innocente ? Ou bien les bons de « folie » en vue d'un innocent séjour à « Napa » ?

Cette leçon est très importante pour vous. Même si toute votre vie vous avez collectionné des bons bruns, ou des mauvais sentiments,

vous pouvez changer. Il faut que vous sachiez que vous pouvez remplacer vos mauvais sentiments par de bons sentiments, que vous ne devez pas accepter les bons bruns, quelle que soit la fréquence avec laquelle on vous les propose. Le monde est plein de gens qui seront ravis de vous donner l'occasion d'avoir de mauvais sentiments. Ces gens-là, vous pouvez les repousser.

La collection de bons bruns peut devenir une « combine », c'est-à-dire qu'on se sert de mauvais sentiments comme excuse pour faire des choses que l'on ne ferait pas autrement. Voici quelques mauvais sentiments propres à vous irriter ou à vous blesser : la crainte, le désarroi, la colère, la culpabilité, la nervosité, l'anxiété, la dépression. Au cours de votre traitement en groupe, vous pouvez apprendre si, oui ou non, vous êtes victime d'une « combine » de mauvais sentiments. Ces mauvais sentiments vous viennent habituellement de l'Enfant qui est en vous.

Prenons par exemple la cigarette. Si vous fumez et que vous vous sentiez coupable, et que ce sentiment amène votre moi-Adulte à réagir (« abandonner la cigarette »), votre culpabilité n'est pas une combine, mais si vous continuez à fumer et à vous sentir coupable, alors votre culpabilité est probablement une « combine » de mauvais sentiments, avec laquelle vous collectionnez les bons bruns pour, ultérieurement, vous offrir en toute innocence une « dépression » ou une « crise d'asthme ». C'est peut-être la façon dont l'Enfant en vous attire l'attention sur lui pour faire l'objet d'un contact. Dans ce cas, l'Adulte ne se rendra probablement pas compte de ce qui arrive car votre moi-Enfant peut se montrer très habile à faire des choses dont votre moi-Adulte n'a pas conscience. L'un des objectifs du traitement en groupe est de permettre à votre moi-Adulte de voir exactement ce que votre moi-Enfant essaie de faire.

Les combines vous sont enseignées par vos enfants, ou par celui qui vous a élevé. La plupart de vos mauvais sentiments ne sont sans doute pas « pour de vrai ». Si votre moi-Enfant n'a pas adopté l'attitude fondamentale n° 1 (c'est-à-dire « je suis OK et les autres aussi »), vous vous trouverez dans une espèce de combine de mauvais sentiments. Il existe un bon moyen de vérifier de quoi peut être faite votre combine de sentiments, c'est de revoir par la pensée ce qui se passait chez vous lorsque les choses allaient mal. Est-ce que vos parents réagissaient par la colère, le désarroi, la dépression, la culpabilité, la crainte, la nervosité, l'anxiété ou une action d'Adulte ? S'ils ne réagissaient pas habituellement par une action d'Adulte, ils vous ont probablement enseigné une combine de sentiments.

Apprenez à connaître ces mots : *bons d'échange, bons bruns, bons dorés, combine.*

Leçon 5 — Des manières de passer le temps

Vous savez maintenant que vous devez fréquenter des gens pour établir des contacts. Vous avez aussi appris que votre Enfant a opté pour l'une des quatre attitudes fondamentales (être un type OK ou

pas). Cette leçon vous apprendra que, lorsque vous êtes avec des gens, vous avez le choix entre six manières de passer le temps. La manière que vous choisirez dépendra de l'attitude fondamentale qu'a prise le petit Gamin qui est en vous et quelle sorte de contacts votre moi-Enfant attend des autres. Votre besoin le plus impérieux est de vous rapprocher de quelqu'un dans une relation d'amour. C'est une manière de passer le temps avec les autres. Mais il en existe cinq autres et vous y avez recours probablement parce que vous ne vous sentez pas très proche de quelqu'un. Il se peut que l'Enfant, parce qu'il n'est pas sûr d'être OK (aimable), ait peur de sentir contre lui la chaleur d'un autre. Dans ce cas, vous aurez recours aux cinq autres manières de passer le temps avec les gens, même si votre moi-Enfant désire toujours ardemment être aimé. Comme il n'est pas sûr d'être aimable, il peut choisir diverses manières de s'accorder avec autrui qui lui semblent plus sûres, moins effrayantes que l'amour.

La première de ces manières s'appelle « le retrait ». Dans cet état, vous êtes physiquement présent mais mentalement absent par rapport aux gens qui vous entourent. C'est comme si vous vous cachiez, comme si vous preniez la fuite. C'est le refus de se mêler aux autres, au point même de faire croire que vous êtes ailleurs. La rêverie par exemple est une forme de retrait.

La deuxième de ces manières est le « rite ». Un rite est une manière fixe de se comporter vis-à-vis d'autrui, une conduite ou un ensemble de conduites que presque tout le monde adopte. Regardez par exemple la façon dont vous saluez vos amis. Vous dites probablement quelque chose comme : « Alors, comment ça va ? » Votre ami peut vous répondre : « Eh bien, ça va, et toi ? » Vous direz : « Bien, merci. » C'est là une manière fixe de se comporter, un des nombreux rites que nous utilisons pour nous saluer. Chaque remarque est un « contact verbal ». Si les gens ne nous retournent pas ces contacts, nous les jugeons inamicaux ou même impolis. Si vous avez de belles manières, vous savez probablement bien dispenser les contacts. On peut vous faire confiance pour vous conformer aux rites.

Il est une troisième manière de passer le temps avec autrui, « les activités ». C'est ce qu'on appelle habituellement « travail », qui n'a généralement pas un objectif social, mais plutôt utilitaire. Comme le travail s'effectue souvent en compagnie d'autres personnes, c'est également une manière d'établir des contacts.

Il est une quatrième façon de passer le temps avec autrui, c'est le « passe-temps ». Les réunions entre hommes, les jeux de cartes et le bavardage sont des exemples de passe-temps. Certains ont des noms, comme General Motors, qui est un passe-temps où les gens parlent de voitures et les comparent. *Who Won* est une causerie sur les sports. Vous pouvez citer bien d'autres passe-temps. Ce sont habituellement des manières agréables d'établir des contacts, de passer le temps et d'apprendre à connaître des gens. Le flirt est également un passe-temps, qui peut mener à une intimité amoureuse, mais qui est souvent pratiqué sans amour.

Apprenez à connaître ces mots : *retrait, rite, activité, passe-temps.*

Leçon 6 — Des jeux qui sont les vôtres

La cinquième manière de passer le temps avec les gens s'appelle « le jeu ». Un jeu ressemble à un camouflage, où votre moi-Adulte ne sait pas exactement ce que veut votre moi-Enfant ; autrement dit l'Enfant a une raison secrète de jouer un jeu. Lorsque vous n'allez pas droit au fait, autrement dit lorsque votre message à une personne est secret pour une raison cachée, par exemple parce que vous avez le sentiment de lui être supérieur, vous jouez un « jeu ».

C'est ainsi que si vous aidez un garçon à faire ses devoirs, votre moi-Adulte pense que vous l'aidez *réellement* alors que, dans le même temps, votre moi-Enfant peut se moquer de lui. Le traitement en groupe a pour objet de permettre à votre moi-Adulte de voir exactement ce que veut votre moi-Enfant. Ce moi-Enfant est aussi la partie de votre moi qui désire se fermer au monde extérieur, mais votre moi-Adulte l'ignore probablement.

Demandez-vous si vous avez jamais joué au jeu suivant avec votre conseiller. Ce dernier vous dit : « Parlez-moi de votre problème. » Vous lui répondez : « Oui, parlons de mon problème. » On pourrait l'appeler le jeu de la Bonne Conduite. Tout se passe comme si l'Adulte du conseiller parlait avec votre moi-Adulte. Mais si c'est un jeu, votre moi-Enfant décidera secrètement de paraître se comporter correctement, pour obtenir une libération anticipée mais sans réellement s'améliorer. Votre moi-Adulte peut être abusé et penser que vous essayez sincèrement d'y arriver mais le moi-Enfant est en train de « bluffer ».

De même, le conseiller jouera un jeu si son moi-Adulte pense qu'il vous aide réellement, alors qu'en fait son moi-Enfant ou Parent vous a seulement amené à faciliter son travail. La Bonne Conduite est l'un des jeux auquel votre conseiller et vous-même pouvez vous livrer au grand jour dans le traitement en groupe. Le conseiller vous montrera comment reconnaître un jeu, comment vous pensez peut-être vous conduire en adulte alors qu'en fait votre moi-Enfant envoie des messages secrets que vous renvoie le moi-Enfant de l'interlocuteur.

Tout jeu comporte une « compensation » : c'est le sentiment qu'en retire le joueur à la fin du jeu. Le jeu qu'on appelle : « Maintenant je te tiens, enfant de salaud », se termine par le sentiment de triomphe de l'un des joueurs sur l'autre. Le jeu « Frappe-moi » se termine par un sentiment d'injustice. Le moi-Enfant peut se vouloir victime d'une injustice afin d'avoir un motif de vengeance, pour « être quitte », ou encore pour avoir une bonne raison de faire une fugue, de désertier. Ceux qui se veulent victimes d'une injustice collectionnent les bons bruns.

Votre moi-Adulte se trouve devant une multitude de choix. Il faut par exemple refuser de jouer aux jeux de l'Enfant ou du Parent. Après avoir repéré un jeu, la meilleure manière d'y mettre fin est de refuser la compensation, autrement dit de refuser le sentiment qui termine habituellement le jeu. Une fois que votre moi-Adulte aura

décidé de ne pas accepter la compensation, votre moi-Enfant cessera petit à petit d'essayer de jouer à ce jeu.

Pourquoi joue-t-on ? On peut en donner au moins six raisons.

1. Jouer, aide le moi-Enfant à « garder son calme », mais d'une manière malhonnête. Par exemple, jouer peut vous aider à penser que c'est la faute des autres, et non la vôtre, si vous avez des problèmes.
2. Jouer vous aide à ne pas affronter ce qui vous effraie, la responsabilité, la concurrence, le qu'en dira-t-on, etc.
3. Jouer vous aide à passer le temps avec votre famille et vos amis.
4. Jouer vous aide à passer le temps avec les autres personnes.
5. Jouer vous aide à obtenir les contacts dont vous avez besoin.
6. Jouer aide à « prouver » que l'attitude fondamentale de votre moi-Enfant est « juste » (par exemple je ne suis pas aussi OK que les autres).

Pourquoi un Enfant souhaiterait-il ne pas avoir bonne conscience ? Aucun enfant n'y consentirait, à moins d'avoir été convaincu, dès sa prime enfance, qu'il n'est pas aussi OK que les autres. Si on l'en a convaincu, il décidera de le « prouver » afin de se persuader qu'il ne lui servirait à rien de vouloir s'améliorer. Rappelez-vous que votre moi-Enfant peut avoir mauvaise conscience sans que votre moi-Adulte s'en rende compte.

Voyez si, dans la liste ci-après, vous pouvez repérer les jeux auxquels vous vous livrez :

Bonne conduite	Que je suis à plaindre !
Comment m'en sortir ?	La salle d'audience
C'est affreux	On ne peut se fier à personne
C'est bien fait pour les parents	Je suis comme tous les jeunes de mon âge
C'est bien fait pour le conseiller	Moi, j'ai un problème
Regarde ce qu'ils nous ont fait	Quand je serai grand
Aidez-moi	Maintenant je te tiens, enfant de salaud !
Les gendarmes et les voleurs	Frappe-moi !
Essaye toujours !	Idiot !
Fallait le dire !	Je ne savais rien, moi
C'est bien parce que c'est toi !	Je ne suis qu'un spectateur innocent
Comment embêter le conseiller ?	Fais quelque chose pour moi

Pouvez-vous ajouter à cette liste des jeux qui n'y figurent pas ? Voyez si vous pouvez repérer quelques-uns des jeux dangereux auxquels vous-mêmes ou d'autres garçons jouent, par exemple le renifleur de colle, le toxicomane, le délinquant, l'alcoolique et d'autres encore

qui ont empoisonné votre vie jusqu'à maintenant. Vous pouvez examiner avec votre conseiller comment on joue à ces jeux, comment on refuse d'y jouer et comment vous envisagez la vie sans ces jeux.

La sixième manière de passer le temps avec les gens est « l'intimité ». Vous savez que ce mot s'applique à des rapports étroits et chaleureux entretenus avec une autre personne, abstraction faite de tout jeu. C'est la meilleure façon d'établir les contacts dont vous avez besoin. L'amour dans le mariage est probablement sa meilleure expression, mais l'intimité ne veut pas toujours dire relations sexuelles. Les relations d'un père et d'un fils, de deux frères, de deux amis, peuvent être très intimes.

Apprenez à connaître ces mots : *jeux, compensations des jeux, intimité.*

Leçon 7 — Le scénario de votre vie et vos décisions

Votre vie dépend de ce que l'on appelle votre « scénario ». Chacun écrit un scénario de sa vie. C'est le plan de vie que votre moi-Enfant a décidé d'adopter dans vos jeunes années et dont vous n'avez probablement pas conscience maintenant. Vous pouvez découvrir le scénario de votre vie au cours des séances de *group counselling*. Votre scénario est sain ou malsain, selon l'attitude fondamentale que vous avez adoptée. Si, dans votre prime enfance, votre moi-Enfant a été convaincu qu'il n'est pas OK, qu'il n'est pas aimable, il vous faudra probablement changer de scénario. Par exemple, votre moi-Enfant pourra avoir décidé « ça ne paie pas d'être bien avec les gens », parce que vous l'avez essayé étant enfant et que vous vous y êtes brûlé les doigts. Votre scénario sera alors un plan qui ne vous permettra pas de vous rapprocher des gens de manière ouverte et chaleureuse. Au contraire, vous aménagerez des relations malhonnêtes, essentiellement fondées sur le jeu. Vous en retirerez des contacts, mais qui seront souvent négatifs. Vous désirez toujours être aimé, mais votre moi-Enfant aura peur de s'y risquer.

Or, vous disposez pour votre vie d'une gamme de choix beaucoup plus variée que votre moi-Enfant ne le pense. Ces choix s'appellent des options. En général, vous avez cinq options principales :

1. Vous pouvez rester égal à vous-même (continuer vos jeux d'antan).
2. Vous pouvez vous supprimer (suicide).
3. Vous pouvez supprimer les autres (homicide).
4. Vous pouvez vous faire interner (en prison) ou hospitaliser.
5. Vous pouvez guérir, autrement dit, modifier votre scénario.

Vous ne pourrez changer votre scénario qu'en décidant de considérer que votre moi-Enfant est formidable et aimable, en sachant que vous méritez tous les contacts positifs que vous pourrez établir.

Tout ce que vous avez appris avant cette leçon peut vous servir à découvrir ce qu'est votre plan de vie. Vos rapports avec les autres,

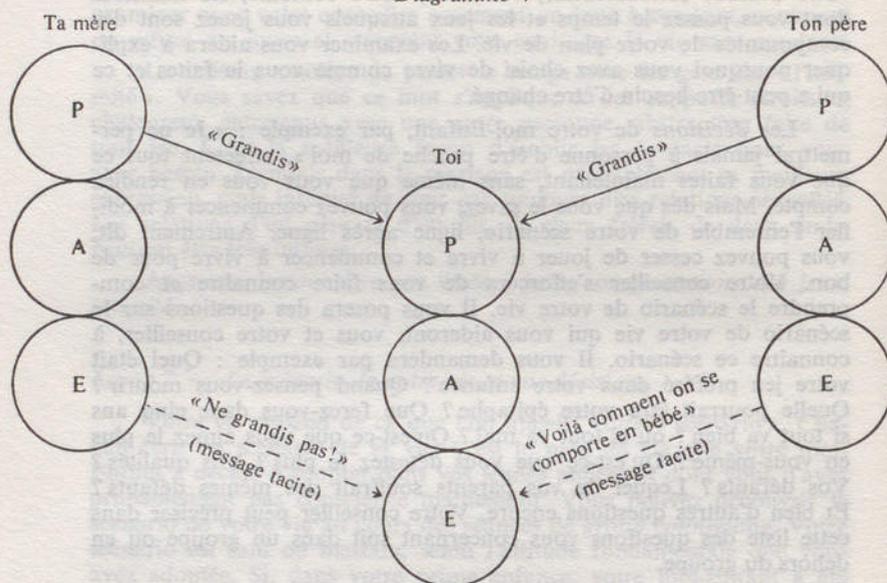
vos attitudes fondamentales, vos bons, votre combine, les manières dont vous passez le temps et les jeux auxquels vous jouez sont des composantes de votre plan de vie. Les examiner vous aidera à expliquer pourquoi vous avez choisi de vivre comme vous le faites et ce qui a peut-être besoin d'être changé.

Les *décisions* de votre moi-Enfant, par exemple : « Je ne permettrai jamais à personne d'être proche de moi », affectent tout ce que vous faites maintenant, sans même que vous vous en rendiez compte. Mais dès que vous le savez, vous pouvez commencer à modifier l'ensemble de votre scénario, ligne après ligne. Autrement dit, vous pouvez cesser de jouer à vivre et commencer à vivre pour de bon. Votre conseiller s'efforcera de vous faire connaître et comprendre le scénario de votre vie. Il vous posera des questions sur le scénario de votre vie qui vous aideront, vous et votre conseiller, à connaître ce scénario. Il vous demandera par exemple : Quel était votre jeu préféré dans votre enfance ? Quand pensez-vous mourir ? Quelle pourrait être votre épitaphe ? Que ferez-vous dans cinq ans si tout va bien ? ou si tout va mal ? Qu'est-ce que vous aimez le plus en vous-même ? Qu'est-ce que vous détestez le plus ? Vos qualités ? Vos défauts ? Lequel de vos parents souffrait des mêmes défauts ? Et bien d'autres questions encore. Votre conseiller peut préciser dans cette liste des questions vous concernant soit dans un groupe ou en dehors du groupe.

Votre scénario dépend surtout de ce qu'a décidé votre moi-Enfant sur la façon dont vous alliez vivre votre vie. Il a pris cette décision essentiellement à partir des messages que vous ont adressés vos parents, en particulier leur moi-Enfant. Alors que le moi-Parent et le moi-Adulte de votre mère et de votre père vous disaient probablement de bonnes choses, leur moi-Enfant a pu vous envoyer des messages tout à fait stupides. Par exemple, l'un et l'autre de vos parents ont pu vous conseiller de grandir et de vous comporter selon votre âge alors que le moi-Enfant de votre mère désirait vous voir rester bébé. Dans le même temps, le moi-Enfant de votre père peut vous avoir montré comment vous comporter en bébé (faire des colères, boire exagérément, faire preuve d'irresponsabilité, etc.). Ou encore votre père et votre mère vous ont peut-être dit de vous instruire au maximum alors que leur moi-Enfant peut s'être vanté d'avoir bien réussi dans la vie sans avoir terminé l'école. Leur moi-Enfant était peut-être jaloux de vous qui réussissiez mieux qu'eux, sans que leur moi-Adulte ait vraiment conscience de ce sentiment.

Les trois séries de cercles vous montrent de quelle manière s'élabore un scénario. Ils vous représentent, vous, votre mère et votre père. Ils montrent aussi combien les messages qui vous sont adressés par vos parents peuvent être confus ou même saugrenus. Un message stupide qui est adressé par l'Enfant qui est l'une des composantes de votre mère ou de votre père est appelé « message de sorcière » parce qu'il s'agit d'un type de message qui vous conseille d'adopter un scénario de vie malsain. Le message n'est pas toujours verbal. Par exemple, votre mère peut vous avoir aidé à ne pas « grandir » en ne

Diagramme V



vous obligeant jamais à achever un travail, tout en pensant agir pour votre bien. Nous avons tous reçu quelques messages de sorcière de nos parents, parce qu'il n'existe pas de parents parfaits. Votre petit groupe constitue un milieu favorable dans le cadre duquel vous pourrez décider d'adopter un nouveau scénario de vie, si tel est votre désir.

Apprenez le sens de ces mots : *scénario de vie, options, décision, liste de questions concernant le scénario de vie, messages d'un parent, message de sorcière.*

Leçon 8 — Ce que peut signifier pour vous le traitement en petit groupe

Vous ferez partie d'un groupe d'analyse transactionnelle et vous devrez assister à ses réunions. A votre entrée dans le groupe, on vous en exposera les règles de base. Votre conseiller vous permettra de penser, de sentir et de dire tout ce que vous voudrez. Vous ne pourrez ni frapper les gens, ni détruire des objets, mais vous pourrez penser et dire ce que vous agissez ainsi. Vous serez libre de vous engager dans ce qu'on appelle un « contrat ». Vous connaissez ce mot : par ce contrat, votre conseiller et vous-même conviendrez de réaliser vos objectifs. Votre conseiller travaillera à mettre au point avec vous un contrat en termes clairs. Ce contrat indiquera à votre conseiller ce que vous considérez comme important pour vous-même.

Votre conseiller doit, au cours du traitement, franchir avec vous certaines étapes. Il travaillera avec vous pour voir : premièrement, quelle est la partie de vous-même qui décide pour vous : est-ce votre moi-Parent, Adulte ou Enfant ? Vous pouvez, si vous le désirez, apprendre à votre sujet une foule de choses. Vous apprendrez que vous pouvez décider de vous traiter vous-même à votre propre manière et non à celle de votre mère ou de votre père, ou de quelqu'un d'autre. L'animateur de groupe, le conseiller, essaiera d'appâter votre moi-Adulte, de le renforcer, de l'affermir, notamment si votre moi-Enfant gâche votre comportement et votre vie. Pour cette partie du traitement en groupe, vous utiliserez ce que vous avez appris à la leçon 1.

Vous pourrez, à l'aide de votre groupe, examiner comment votre moi-Parent traite votre moi-Enfant. Votre conseiller vous suggérera de déplacer votre fidélité du moi-Parent vers le moi-Adulte, de façon à prendre des décisions plus positives et plus saines à propos de votre vie. Vous pouvez cesser d'obéir aux messages que vous envoie votre « démon ».

Une autre chose importante que vous pouvez faire en groupe, c'est d'examiner les rapports que vous entretenez avec autrui. Rappelez-vous ce que vous avez appris au sujet des rapports dans la leçon 2. Vous pouvez apprendre ce que vous essayez de faire avec les gens et ce que les gens essayent de faire avec vous. Vous apprendrez ce qu'est le « jeu du pendu » : le nœud qui se resserre autour de votre cou quand vous laissez les autres rire de vos erreurs et vous aider à faillir. Le buveur qui s'enivre pour faire rire demande aux autres de l'aider à devenir un alcoolique. Un voleur à l'étalage qui incite ses amis à admirer son habileté à voler joue le jeu du pendu. Votre moi-Enfant peut être fort habile à amener les gens à se réjouir ou à rire de ce que vous faites de mal.

La troisième chose que vous ferez au sein de votre petit groupe, c'est de reconnaître et de nommer les jeux auxquels vous vous livrez avec autrui. Vous pourrez alors voir l'attitude que votre moi-Enfant a adoptée dans votre vie et les décisions qu'il a prises.

Quatrièmement, vous pourrez voir comment votre moi-Enfant a planifié votre existence. Si les décisions qui ont esquissé votre scénario sont malsaines pour vous, vous pouvez désirer en changer, en accord avec votre moi-Adulte. Votre conseiller a appris à vous traiter comme un personnage important et vous êtes un personnage important, que vous le vouliez ou non.

Votre conseiller désire vous voir faire dans ce petit groupe trois choses importantes :

1. Il désire que vous *remplaciez* tout ce qui, dans votre moi-Parent, pourrait gâcher votre vie. Vous pouvez apprendre à être un meilleur Parent pour vous-même.
2. Il désire non seulement que vous affermissiez, mais aussi que vous éduquiez votre moi-Adulte par rapport à des faits dont vous-même n'avez jamais eu conscience auparavant.

3. Il désire que vous ameniez le Gamin qui est en vous à penser qu'il vaut mieux changer, même si le moi-Enfant dans chacun de vos parents vous a transmis le message de demeurer exactement tel que vous êtes.

Rappelez-vous que le Gamin qui est en vous désire précisément se tenir à l'ombre des parents pour que vous vous sentiez protégé.

Alors, quand vous aurez renoncé à vos jeux et changé le scénario de votre vie, que se passera-t-il ? Vous serez mieux à même de décider par vous-même, et non de la façon qui vous a été enseignée ; vous serez libre de ressentir ce que vous désirez ressentir, et non ce que votre moi-Parent vous *dit* de ressentir. Vous vous débarrasserez de vos combines de mauvais sentiments, puisque vous les aurez remplacées par de bons sentiments. Vous aurez pour vous-même plus de respect et vous vous sentirez plus en sécurité en laissant les gens vous aimer. Autrement dit, vous serez plus disposé à accepter des contacts positifs, non seulement dans votre petit groupe, mais partout où vous serez. Dès que votre moi-Enfant commencera à se sentir bien dans sa peau, vous pourrez cesser d'écouter votre « démon » et donner à votre moi-Adulte une chance de décider pour vous. A la longue, vous serez ce que vous désirez être. Rappelez-vous ceci : vous êtes déjà OK.

Apprenez à connaître ces mots : *groupe d'analyse transactionnelle, contrat*.

ANNEXE III

ÉVOLUTION DU PROGRAMME DANS LE SERVICE DE DYNAMIQUE DE GROUPE ORIENTÉE¹

Le traitement type de la dynamique de groupe orientée, tel qu'il a été conçu avant sa mise en œuvre actuelle dans le cadre du *San Francisco Programme*, comprend un directeur de traitement aidé de six travailleurs sociaux. Chacun d'eux se voit confier la charge de quinze cas en moyenne et, à son plein rendement, le service pourra accueillir un maximum de 90 pensionnaires. La guidance et toute forme de soutien seront dispensées aux pensionnaires par un éducateur à temps partiel et le programme de travail sera mis au point et exécuté par un directeur à plein temps. Le service sera de préférence situé dans un bâtiment unique, au centre de la ville, et abritera six groupes de pensionnaires. Ces pensionnaires seront affectés à un groupe (dont un agent est spécialement responsable) en fonction de leur âge, de leur sexe et de leur inscription à un programme *professionnel* ou *scolaire* ou à une *combinaison des deux*.

On a prévu deux groupes pour les aînés des garçons (entre 16 et 21 ans) : le premier comprendra des pensionnaires inscrits au *programme professionnel*, le second des pensionnaires inscrits soit à un *programme professionnel*, soit à un *programme scolaire*. Les plus jeunes (de 13 à 15 ans) constituent aussi deux groupes et suivent un *programme scolaire à plein temps*. On doit scinder les *groupes de filles* en deux : le groupe des *petites*, âgées de 13 à 15 ans, inscrites à un *programme scolaire* et le groupe des aînées âgées de 16 à 21 ans, inscrites à un *programme professionnel*.

D'un point de vue tactique, le programme doit être divisé en deux phases de traitement. La phase 1, ou phase intensive, exigera des pensionnaires qu'ils suivent cinq jours par semaine des réunions de dynamique de groupe orientée d'une durée d'une heure à une heure et demie. De même, pendant cette période, ils devront participer à un *programme scolaire et/ou professionnel à plein temps*. Dans le cadre de ces réunions de groupe, chaque pensionnaire se verra engagé dans un processus centré sur le *groupe* défini comme *a. l'objectif de la modification du comportement* et *b. le moyen d'arriver à cette modification*. Le programme mettra l'accent sur l'interaction réciproque des pensionnaires, dont chacun assumera, à des occasions différentes et à tour de rôle, les fonctions de thérapeute et de patient. Ce

1. J. K. Turner *et al.*, Community Treatment Project, Research Report No. 8, Part 2, September 1967, Sixth Progress Report, Part 2, San Francisco Experiment, Department of the Youth Authority, Sacramento (California).

processus de groupe devra avoir pour objectif d'amener chaque pensionnaire *a.* à faire connaître en toute franchise son problème de délinquance ; *b.* à rechercher et à examiner honnêtement les possibilités de délinquance et de non-délinquance qui s'offrent à lui ; *c.* à envisager sincèrement un mode de vie dénué de délinquance et à s'y engager ; et *d.* à désirer activement aider les autres pensionnaires à résoudre leurs problèmes de délinquance.

Il s'est avéré indispensable d'ajouter aux réunions de dynamique de groupe orientée une participation à plein temps à un programme scolaire ou professionnel. Cela constituera un excellent moyen de mettre les pensionnaires en présence de tâches réelles, adaptées à leur âge, qui sont pour beaucoup d'entre eux sources de difficultés notoires. Participer à cette partie du programme fournira aux pensionnaires l'occasion d'apprendre à assumer de nouvelles fonctions sociales, à résoudre un problème social et leur donnera les moyens de se tailler une place dans la société et de la faire reconnaître. Enfin, et c'est tout aussi important, cela permettra d'avoir sous la main le matériel de discussion que l'on a jugé indispensable à l'efficacité de la méthode d'orientation de groupe.

La phase I doit durer de quatre à six mois environ. C'est à la fois le groupe de l'intéressé et le personnel du service qui doivent décider si tel pensionnaire a passé avec succès la phase intensive du traitement. Les pensionnaires qui auront échoué perdront le bénéfice de la liberté conditionnelle, en ce sens qu'ils seront exclus du programme et seront, selon toute probabilité, transférés dans un établissement de la *Youth Authority*.

Au cours de la phase 2, les pensionnaires seront encore tenus de participer à un programme scolaire et/ou professionnel à plein temps et d'assister à une réunion du groupe d'élèves une ou deux fois par mois. Au cours de la deuxième phase du traitement, chaque pensionnaire demeurera confié au même travailleur social que celui de la phase 1. Par les contacts avec l'intéressé et le groupe d'élèves, celui-ci cherchera à renforcer l'engagement pris par le pensionnaire de s'éloigner de la délinquance et à le préparer à sa libération par la *Youth Authority*.

La mise en œuvre du programme type que l'on vient de décrire a été extrêmement lente à cause du problème de l'engagement susmentionné. Il a fallu pour cela adopter un système expérimental de libération conditionnelle qui a obligé le Service de dynamique de groupe orientée à s'efforcer de maintenir, pendant la période étudiée, les éléments structurels du programme auxquels on avait abouti au printemps de 1966, et à assurer à son fonctionnement le maximum d'efficacité malgré les restrictions imposées par la mise en œuvre partielle du programme type. En conséquence, les seuls changements importants concernant la mise en œuvre structurelle du traitement type ont été l'acquisition d'un Centre de traitement, l'abandon initialement prévu du programme de travail à plein temps pour les aînés des garçons non inscrits au programme scolaire et la décision de réduire le nombre total des groupes de la phase 1, de six à quatre.

Comme prévu, le programme est, d'un point de vue tactique, divisé en deux phases de traitement. A leur entrée dans le service, les pensionnaires sont confiés à un agent et affectés à un groupe en fonction de leur âge et de leur sexe. Les enfants de 13 à 15 ans font partie du groupe des petits, ceux de 16 ans et plus du groupe des aînés ; quant aux filles, quel que soit leur âge, elles constituent le groupe des filles. Le service continuant à n'avoir que trois groupes, on n'a pas pu composer le groupe des aînés en assurant une relative homogénéité des groupes des pensionnaires inscrits au programme scolaire ou professionnel.

La phase 1 commence pour chaque pensionnaire peu après son affectation au programme pour le *Youth Authority Board*. Lors d'une réunion avec *Parole Officer* dans le *Northern California Reception Centre and Clinic*, où le pensionnaire est détenu, on explique brièvement à l'intéressé les exigences du programme et on lui demande de lire et de signer son adhésion au programme de dynamique de groupe orientée, dont le texte figure en annexe B¹. Les *Parole Officer Northern Reception Centre* connaissent la méthode de la dynamique de groupe orientée et sa philosophie. Cependant, à la demande du personnel responsable de la libération conditionnelle et de la recherche, ils ne donnent à l'intéressé que peu d'explications sur le programme. Ils procurent aussi des renseignements de base, concernant par exemple le désir d'un pensionnaire de s'inscrire à un programme scolaire et/ou professionnel, afin qu'il soit possible d'établir un plan de placements devant permettre sa libération. Le pensionnaire est informé qu'il sera répondu à toutes les questions qu'il pourra se poser concernant le programme de dynamique de groupe orientée peu après sa libération sur parole.

Pendant le mois qui suit, le pensionnaire restera au *Reception Centre* en attendant de recevoir le plan de placements de son futur responsable de groupe. Lorsque ce plan arrive, le pensionnaire compare pour la deuxième fois devant le *Youth Authority Board*, qui approuve ce plan et le pensionnaire est alors officiellement libéré et envoyé au service DGO. Cinq jours environ après cette comparution, le pensionnaire est renvoyé dans sa communauté d'origine de San Francisco.

A son arrivée à San Francisco, le pensionnaire est accueilli par le responsable de son groupe — et souvent aussi par un ou deux membres de son groupe — et il est transféré à son domicile ou au centre où il est placé. Après un bref passage à l'endroit où il ou elle doit résider, le ou la pensionnaire est transféré au centre de DGO pour le reste de la journée.

Les premiers jours du programme, on laisse le pensionnaire entièrement libre de ses actes. Le responsable de son groupe et d'autres membres du personnel trouvent délibérément des raisons et des prétextes pour s'occuper de lui le moins possible, afin d'augmenter son

1. Texte non reproduit.

anxiété et de l'orienter vers d'autres agents responsables du programme qui peuvent ou non, à leur gré, répondre à des questions et fournir des informations propres à rassurer le pensionnaire, s'ils comprennent le programme. Tout en gardant une attitude amicale à l'égard du pensionnaire, les agents font des réponses dilatoires aux questions qu'il pose au sujet du programme et ils lui suggèrent de poser ces questions le soir à d'autres pensionnaires ou à son groupe.

Le pensionnaire est habituellement mis au courant du programme lors de la première réunion de son groupe. Cette initiation est parfois remise d'un ou deux jours parce qu'il se pose des problèmes plus urgents. Le processus d'initiation et d'endoctrinement que les participants au programme appellent la « mise sur la sellette » consiste pour le groupe à demander au nouveau pensionnaire de parler de lui. La plupart des pensionnaires répondent à cette demande de manière relativement superficielle (et gênée), ce qui incite habituellement les anciens du groupe à lui poser d'autres questions. Ce processus a pour but de permettre aux membres du groupe de faire connaissance avec le nouveau ou la nouvelle ; les détails, l'intensité et la complexité de ce processus dépendent dans une certaine mesure du stade d'évolution de chaque groupe. Les groupes de la phase 4 exigent en règle générale d'un nouveau pensionnaire qu'il révèle beaucoup plus de choses sur lui-même (en profondeur et dans les détails) que les groupes des phases 2 et 3¹. En général, les interrogatoires et les tests se poursuivent jusqu'à ce que tous les anciens du groupe estiment qu'ils possèdent suffisamment d'informations sur la personnalité du pensionnaire, les ennuis qu'il a pu s'attirer pour être confié à la *Youth Authority*, les histoires auxquelles il a été mêlé, les raisons qu'il invoque pour expliquer sa délinquance, son opinion sur le risque de récidive.

Pendant toute la durée de ce processus et de ce « rite », les anciens du groupe s'abstiennent en règle générale d'évaluer les déclarations du pensionnaire et de le contredire. A la fin, on prie également le nouveau de s'éloigner psychologiquement en plaçant son siège de telle sorte qu'il tourne le dos au groupe. Les anciens font alors savoir au nouveau qu'ils vont lui exprimer leurs opinions sur son exposé et ils le prient de s'abstenir de faire des commentaires ou de réfuter leurs arguments jusqu'à ce qu'ils aient terminé.

1. Lamar Empey et Max Scott ont distingué quatre phases principales de développement de groupe :

1. Les membres découvrent des règles, des perspectives et des sanctions et les mettent à l'épreuve ;
2. Les membres commencent à se sentir à l'aise lorsqu'ils s'expriment honnêtement au sein du groupe ;
3. Les membres commencent à reconnaître les différences individuelles et à considérer les autres comme des personnes ;
4. Les membres constituent une unité ou une identité au niveau du groupe, qui se substitue aux relations entre individus.

Au début, les réactions des anciens sont centrées sur l'impression que leur fait le nouveau. Ils font des observations sur ses qualités et ses défauts, sur sa personnalité, etc. Cependant, à mesure que cet exercice progresse, les anciens se mettent nécessairement à se poser des questions et à émettre des hypothèses sur l'exposé du pensionnaire. Le groupe met en cause la sincérité, l'honnêteté et l'authenticité des déclarations du pensionnaire et se demande si sa personnalité n'est pas en réalité plus complexe que ce qu'il leur a montré. Le groupe se demande si le pensionnaire a pris au sérieux la demande d'explications qu'il lui a adressée et le programme dans son ensemble. Souvent le groupe en vient à critiquer sévèrement la prétention du pensionnaire à avoir su venir à bout de ses problèmes de délinquance et à pouvoir mener à bien le programme.

Cet exercice s'arrête là. On autorise le nouveau à se tourner de nouveau vers le groupe, et on lui demande de formuler ses impressions et ses réactions à l'égard des critiques du groupe. Il peut alors expliquer, compléter, défendre, préciser ou rétracter les déclarations qu'il a faites. Au cours de cette partie de la réunion, les anciens manœuvrent pour acculer le nouveau dans une position défensive — de nouveau à l'aide de questions tendancieuses ou d'affirmations que le pensionnaire est prié d'accepter ou de rejeter — et ils exigent que le nouveau fournisse des preuves à l'appui de ses déclarations ; qu'il explique les aspects contradictoires, inconséquents, illogiques, éventuellement inventés de toutes pièces et chimériques de son exposé ; qu'il justifie le caractère superficiel de certaines de ses réponses et son incapacité ou son refus de répondre à d'autres questions, etc. En fin de compte, pour se défendre, la plupart des nouveaux affirment qu'ils sont sincères et honnêtes, qu'ils prennent au sérieux le groupe et le programme, qu'ils croient pouvoir mener à bien le programme ou, tout au moins, qu'ils essayeront de le faire. A ce stade, les anciens font habituellement remarquer au nouveau que sa prétention à pouvoir « mener à bien le programme » est chimérique, puisqu'il ne connaît guère ou pas du tout les exigences de ce programme.

Partant de cette confrontation, le groupe commence à familiariser le nouveau avec le programme et la culture du groupe. Les normes, les mœurs, les sanctions du programme, qui sont communiquées à tout nouveau participant, varient un peu, surtout en raison des différences qui existent entre les sous-cultures de groupe ; toutefois, en règle générale, ces normes sont les suivantes :

1. le pensionnaire doit participer aux réunions quotidiennes du groupe ;
2. si un pensionnaire n'assiste pas à une réunion, il doit donner un motif valable, preuve à l'appui ;
3. le pensionnaire doit fréquenter une école ou avoir un emploi régulier ;
4. aucune bagarre n'est autorisée au Centre.

Les normes mentionnées ci-dessus sont connues de la plupart des nouveaux lorsqu'ils commencent le programme. Les autres normes,

dont la plupart des pensionnaires sont informés peu de temps après, sont les suivantes :

1. on attend des pensionnaires sincérité et honnêteté ;
2. on attend d'eux une participation verbale ; leur simple présence physique à la réunion n'est pas suffisante ;
3. ce qui se dit dans le cadre de la réunion du groupe ne doit pas être discuté avec les membres d'autres groupes ou avec des personnes qui ne participent pas au programme ;
4. on attend du pensionnaire la volonté de résoudre son problème et d'aider les autres à le faire ;
5. si les normes du groupe ne sont pas respectées, le groupe inflige des sanctions pouvant aller d'une simple réprimande jusqu'à une détention temporaire ;
6. les progrès du pensionnaire dans le cadre du programme sont évalués périodiquement par le groupe et s'il ne satisfait pas aux exigences du programme, il perd le bénéfice de la liberté conditionnelle.

En règle générale, à la fin de la première réunion, les résultats essentiels que l'on compte obtenir à l'aide du programme et de sa « culture » sont communiqués au pensionnaire. Ensuite, il poursuit son traitement en phase 1 jusqu'à ce que le groupe décide, soit de sa promotion, soit de la révocation de sa liberté conditionnelle.

ANNEXE IV

CENTRES PSYCHIATRIQUES

Aux Pays-Bas

1. Amstelland

Il s'agit d'un nouvel établissement destiné à des adolescents des deux sexes atteints de troubles mentaux. Il dispose d'environ 60 places. Toute l'atmosphère et le style des soins sont orientés vers les besoins propres aux adolescents.

On peut qualifier cet internat de « communauté thérapeutique ». Un équipement très complet permet de nombreuses activités créatrices.

2. Zandwijk

Cet établissement dépend du Département de psychiatrie infantile de l'Université d'Utrecht.

C'est un petit internat réservé à des adolescents souffrant de troubles affectifs (délinquants pour la plupart), et dont le programme repose sur une base triple :

- a. une forme spéciale de psychothérapie individuelle destinée à faciliter le travail de groupe ;
- b. le travail de groupe fondé sur l'hypothèse que le rôle individuel des membres d'un groupe tend à reproduire le rôle au sein de la famille ;
- c. un traitement au niveau de la famille comprenant aussi bien des entrevues personnelles avec les parents que des rencontres entre un certain nombre de familles et de membres du personnel.

Les principes théoriques à la base de la conception du centre et l'effet du traitement sont étudiés dans le cadre de programmes de recherche spécialement conçus.

En Suède

Le *Behandlingscentralen* (Centre de réhabilitation) fonctionne depuis le 1^{er} octobre 1972. Il est destiné aux libérés conditionnels et sur parole. Il est dirigé par un travailleur social de grade élevé et le personnel, 25 personnes au total, comprend un psychiatre, deux médecins à mi-temps, deux psychologues, des travailleurs sociaux et du personnel administratif. Une section est consacrée à ceux qui doivent rester en contacts réguliers avec un psychiatre et assure un service social de caractère psychiatrique. Une autre assure des services d'observation spécialisés et prend en charge les cas particulièrement difficiles. La troisième section consiste en un foyer pour séjours de courte

durée. L'objectif du centre est d'atteindre la clientèle la plus perturbée et la plus difficile du service de probation de Stockholm, notamment en prévoyant également un traitement en famille, à savoir le placement dans des foyers privés. Si l'on veut se référer au système britannique, cet établissement correspondrait plutôt à un service psychiatrique pour adolescents qu'aux centres de traitement intermédiaire dont on envisage la création et dans lesquels les activités seront probablement plus proches de celles habituellement organisées pour la jeunesse.

ANNEXE V

SERVICES ET ASSISTANCE D'URGENCE
DISPENSÉS AUX JEUNES SANS LOGIS
DANS LES INSTITUTIONS RELEVANT DU GROUPE
HOLDING DE LA RÉGION D'AMSTERDAM

Les centres de crise

Ceux qui fonctionnent à l'heure actuelle sont : *De Laurier, Plein 36, Servicecentrum Willemstraat, De Princenhof, Singel 178, De Vuurtoren.*

La meilleure définition de ces centres est qu'ils sont « nés de la nécessité ». A l'exception du *Singel 178*, tous ces centres ont été ouverts parce qu'un grand nombre de jeunes n'avaient pas d'autre choix que de séjourner quelque temps dans un centre de crise. Pour les personnes chargées de s'occuper d'eux, la seule alternative était de les prendre en charge ou de les laisser à la rue. Cela peut paraître assez dramatique, mais ce qui suit permettra de nuancer quelque peu cette affirmation.

Description des « clients » des centres de crise

Il est pratiquement impossible de ranger tous ces individus dans une seule catégorie. Un projet de recherche sociale est actuellement en cours pour faire davantage la lumière sur ce domaine complexe. Les généralisations sont dangereuses. Chaque jeune admis pour traitement constitue en fait à lui seul une catégorie distincte.

Un trait commun à tous est qu'ils traversent une crise d'une sorte ou d'une autre. Ils sont complètement désorientés et incapables de se comporter normalement à l'extérieur du centre.

On peut observer en général les caractéristiques suivantes. Beaucoup de jeunes sont, d'une façon ou d'une autre, tombés en difficulté. L'accumulation de facteurs de troubles provoque la crise au bout d'un certain temps. Socialement parlant, être capable d'agir normalement signifie avoir la maîtrise d'un certain nombre de variables dans le comportement, la situation, les relations, l'action, l'application de normes, etc. Diverses situations défavorables provoquent une sorte de processus de retrait ; les jeunes s'éloignent de la société et risquent de plus en plus de se retrouver isolés.

Il existe aussi maintes sortes d'isolement. Ces différenciations se reflètent aussi dans les centres de crise. Si les choses vont mal à la maison, cela ne signifie pas que les relations avec les amis ou au travail doivent également être mauvaises.

La situation au sein de la famille peut être mauvaise pendant longtemps ou peut le devenir brusquement ou de manière aiguë

(grossesse, divorce des parents). Le processus d'éloignement est provoqué par l'isolement de la société. Il existe de nombreuses complications, sous diverses formes, tant dans ce processus que dans la situation dans laquelle se trouve l'adolescent.

On peut distinguer cinq catégories suivant la situation et ses causes :

A. Les jeunes qui n'ont plus aucune relation avec les sous-systèmes et les fonctions de la société comme leurs familles, l'école, les activités de loisirs, le travail, les amis, ou, lorsqu'ils en ont, celles-ci sont des relations très conflictuelles. Suivant un long processus ils sont devenus étrangers à la société, il s'agit donc d'un état *chronique*. Ils se déplacent beaucoup, vivent dans des péniches ou dans des maisons condamnées et vides.

B. Les jeunes qui n'ont plus aucune relation avec certains des sous-systèmes mentionnés ci-dessus ou sont en conflit avec eux. Suivant un long processus, ils sont devenus étrangers à la société. Il s'agit encore ici d'un état *chronique*. Habituellement, le conflit naît dans la famille ou l'internat. Un certain nombre d'entre eux sont des vagabonds ou vivent dans des péniches ou des maisons condamnées et vides.

C. Les jeunes qui sont en conflit avec l'un des sous-systèmes mentionnés plus haut et qui, par conséquent, se trouvent dans une *situation de crise aiguë*, par exemple en conflit profond avec les parents. Cette situation aiguë peut affecter de manière chronique cette relation, et même s'étendre à d'autres types de relations.

D. Les jeunes des groupes A et B qui passent de cette situation déjà difficile dans une *situation de crise aiguë*, par exemple :

- par l'usage excessif de drogues fortes ;
- en s'enfuyant d'un établissement ;
- à la suite d'une grossesse.

E. Ceux qui s'adonnent à des drogues puissantes représentent une catégorie qui peut-être se retrouve dans toutes les autres. D'une part la toxicomanie est le résultat de relations inadéquates, d'autre part la cause d'un isolement croissant et de la crise. (Cette catégorie est importante pour les centres de crise en raison de leur confrontation avec ces jeunes, car il n'est certainement pas facile de distinguer clairement entre les causes et les effets. Actuellement à Amsterdam, nous rencontrons un grand nombre de cas de ce genre et, sous cet angle, nous risquons de considérer le problème de la drogue d'une manière beaucoup trop isolée.)

Il y a bien d'autres nuances dans ces catégories, par exemple le milieu socio-culturel de l'adolescent est certainement important pour ce qui concerne la physionomie de la crise, l'accueil fourni et la méthode adoptée.

On peut faire d'autres distinctions quant à la phase et au processus d'évolution vers la crise. Une étude extensive de cas n'abou-

tirait cependant qu'à des généralisations. Chaque individu, comme il a déjà été dit, représente une catégorie propre.

Les jeunes qui sont pris en charge par les centres de crise sont souvent coupés des organismes « ordinaires » d'assistance, soit qu'ils ne parviennent pas à trouver leur voie vers les centres, soit que ces derniers ne trouvent pas le moyen de les aider. Cela nous amène à l'un des nœuds du problème.

Un grand nombre d'organismes parviennent naturellement à résoudre les problèmes qui se posent aux cinq catégories mentionnées ci-dessus. Ils peuvent rarement offrir, toutefois, l'hébergement en plus de leur aide qui est elle-même souvent complète et intensive.

Beaucoup de ces jeunes en situation de crise chronique ou aiguë sont naturellement sans toit et ne savent où aller. Heureusement, beaucoup, même s'ils sont presque des épaves humaines, finissent par trouver un abri.

Cet ensemble de circonstances a conduit à l'ouverture de centres de crise.

De Laurier

C'était à l'origine une auberge de jeunesse, mais après quelque temps, beaucoup de jeunes s'y sont installés, n'ayant pas d'autre refuge. Il a paru nécessaire de créer trois sections à l'intérieur du centre. Une partie du bâtiment a été réservée aux individus de la catégorie A ci-dessus, une autre aux catégories C, D et E (notamment pour les drogués), et la troisième aux malades physiques appartenant aux catégories B et E. La durée du séjour peut varier suivant les sections, mais elle est généralement brève. Des discussions sont en cours à ce sujet.

Capacité : Bâtiment A : 35 (pourra en accueillir 80)

Bâtiment B — toxicomanes : 25

Bâtiment C — malades physiques et mentaux : 27

Ferme de réadaptation : 15

Plein 36 [autrefois *Het Burgerweeshuis* (orphelinat), Amsterdam]

L'ouverture de ce centre est due essentiellement à l'initiative du JAC, qui ne pouvait héberger les jeunes (en particulier ceux des catégories C et D). Par la suite, il a aussi été utilisé par le *Release* et d'autres organismes comme adresse de référence.

Période de séjour : à l'origine pas plus de dix jours, mais là aussi se pose le problème du départ des pensionnaires.

Servicecentrum Willemstraat

Créé à l'initiative de *Ome Jaap*, une sorte de missionnaire des quartiers déshérités qui prenait contact avec les jeunes se rassemblant sur le *Dam* (1969) et qui établissait des relations avec des jeunes des catégories A, B et E. Ce centre accueille encore les jeunes des catégories A et B et en particulier les toxicomanes.

Capacité : environ 15 personnes.

Durée du séjour : jusqu'à ce qu'une solution meilleure soit trouvée.

Le centre possède aussi une ferme (*Buitencentrum*), où les toxicomanes peuvent être traités plus intensivement.

Princenhof

Ouvert pour les jeunes qui en 1970-1971 vivaient dans le centre d'hébergement *Haarlemmerhouttuinen* et ont dû abandonner les locaux à la suite du plan d'hébergement et de démolition de 1971. Il a pu aussi accueillir des jeunes du *Vuurtoeren* qui avaient pu être hébergés chez des membres du personnel. Il est destiné essentiellement aux personnes des catégories A et B, mais il accueille aussi celles des catégories D et E.

Capacité d'accueil : 15 personnes.

Durée du séjour : quelques mois.

Là aussi se pose le problème du départ au bout d'un certain temps.

De Vuurtoeren

C'est le seul centre qui ne soit pas équipé pour héberger les jeunes la nuit. Occasionnellement, certains peuvent y passer la nuit lorsqu'ils ne savent pas où loger. Cela s'explique essentiellement par les méthodes spéciales employées, mais aussi par les problèmes des relations entre personnes recueillies. Celles-ci appartiennent à toutes les catégories mais essentiellement à la catégorie B ; quelques-unes de la catégorie D sont aussi admises lorsqu'elles se trouvent en état de crise aiguë et qu'elles ont besoin d'assistance. Ce sont essentiellement ces derniers cas (une quinzaine) qui sont installés chez des membres du personnel, car ils dépendent fortement du centre pour leurs relations et il est très difficile de les envoyer ailleurs. Un grand nombre de résidents du *Vuurtoeren* viennent de quartiers pauvres ou de familles démunies.

Tous ces centres ont été ouverts pour faire face à une nécessité aiguë parce que ces jeunes étaient pratiquement sans foyer.

Singel 178 (à l'origine Service de protection de l'enfance de l'Armée du Salut, collabore avec le Ministère de la Justice)

L'admission dans les centres ci-dessus étant dans bien des cas refusée, l'Armée du Salut a ouvert un centre conçu pour aider les jeunes des catégories C et D, en les hébergeant pendant trois ou quatre jours en période de crise aiguë, à raison d'une dizaine à la fois.

C'est à *Plein 36* et à *Singel 178* que la proportion des *Kinderbeschermingspupillen* (pupilles de la protection de l'enfance) est la plus forte.

Fonctions des centres de crise

Le premier rôle de la plupart des centres est d'offrir l'hébergement et un lit pour la nuit. Tous les centres assurent une aide supplémentaire qui, en raison de la situation des jeunes, est de type intensif. L'aide apportée répond aux principaux objectifs suivants :

— rendre aux jeunes confiance dans les relations humaines. Leur isolement prolongé rend cette tâche difficile (surtout *Princenhof*, *Vuurtoeren*, en partie *De Laurier*, *Willemstraat*) ;

— assurer le traitement des crises aiguës (presque tous les centres, mais surtout *Singel*, *De Laurier* (infirmerie), de *Vuurtoeren* et *Plein 36*) ;

— fournir aux jeunes un cadre social qui peut avoir un effet thérapeutique (tous les centres sauf ceux qui offrent une aide de courte durée) ;

— permettre l'établissement de nouvelles relations avec d'autres sous-systèmes et fonctions au sein de la société (tous les centres) ;

— communiquer les adresses d'autres organes d'assistance (tous les centres) ;

— inspirer une motivation au travail et aider à trouver un emploi (essentiellement les centres de crise dispensant une assistance de longue durée) ;

— offrir des activités thérapeutiques spécifiques [essentiellement *De Laurier*, *Vuurtoeren* et *Willemstraat Buitencentrum* (ferme)] ;

— conseiller les jeunes pour les aider à trouver un hébergement en dehors du centre de crise ;

— continuer à dispenser une assistance après traitement. Le centre de crise a encore un rôle important à jouer après le traitement. Les relations établies durant le séjour au centre sont également utiles à cet égard mais, malheureusement, il est rarement possible de les poursuivre. Les centres ont néanmoins décidé de recourir, autant que faire se peut, à d'autres organismes d'assistance notamment du fait des dépenses que nécessite un personnel varié et par désir d'accomplir le plus efficacement possible leur tâche essentielle, qui est d'aider les jeunes à sortir rapidement de leur crise. Il est également utile de faire connaître à d'autres organismes les problèmes de ces jeunes, et d'utiliser le précieux concours de leurs experts en les appelant au centre.

Envoi dans les centres de diagnostics

Les organismes les mieux placés pour orienter les jeunes sont le JAC et le *Release* ; ils sont en effet particulièrement indiqués pour ces tâches puisqu'ils sont en première ligne. C'est également le cas du Service municipal de l'hygiène en liaison avec *De Laurier* et divers autres organismes privés et publics (organismes de protection et de bien-être de l'enfance). La question du financement devra aussi être débattue. Un diagnostic devra inévitablement être établi par les centres eux-mêmes.

Etant donné l'acuité du problème, les centres devront s'organiser eux-mêmes au cours des années et les jeunes pourront s'adresser directement à eux ; souvent, et en période de crise aiguë surtout, le jeune ne peut être transféré tout de suite dans un autre organisme.

Anonymat

Le plus souvent, cette question ne suscite pas de problème. Il est compréhensible, cependant, que dans certains cas, les jeunes qui se méfient de tout, d'une façon générale, ne souhaitent pas abandonner leur anonymat.

ANNEXE VI

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE DESTINÉ AUX JEUNES

LES DÉTENUS ET LES RÉSULTATS OBTENUS

Résumé d'une étude de M. Kåre Bødal (Norvège)
établi en 1970¹

En 1951 était créé en Norvège un centre de formation professionnelle pour jeunes délinquants, la *Berg arbeidsskole*, dont les méthodes et les résultats suscitèrent les plus grands espoirs. Les jeunes délinquants condamnés y étaient envoyés pour suivre une formation professionnelle, conformément aux dispositions de la loi sur la délinquance juvénile de 1928, modifiée par les amendements de 1939 et de 1951.

Toutefois, l'attitude de ces jeunes ne tarda pas à se révéler négative : d'une part, la durée fixée pour leur séjour dans l'établissement était beaucoup plus longue que celle des peines de prison qu'ils pouvaient encourir et, d'autre part, les tribunaux réservaient ce type de sanction aux sujets les plus difficiles. C'est pourquoi la nouvelle loi sur la délinquance juvénile du 9 avril 1965 a reconverti l'établissement en une prison de jeunes. A l'heure actuelle, le temps que les détenus ont passé en détention préventive est déduit de la durée de leur séjour en prison et, en vertu de la nouvelle loi, ils peuvent être libérés au bout de neuf mois. La durée moyenne du séjour dans la prison est d'un an environ.

Une description du centre de formation professionnelle — de ses méthodes, de ses problèmes et de sa population — a été publiée en 1962. L'ouvrage contenait une étude préliminaire des 100 premiers jeunes gens admis dans l'établissement.

La présente étude complémentaire a essentiellement pour but d'analyser le comportement de ces mêmes sujets. Cette fois, l'auteur a plutôt cherché à comparer ceux qui se conduisent correctement à ceux qui sont encore incapables de se conformer aux règles de la société. Cette étude vise également à comparer les 100 premiers jeunes gens sortis du centre de formation professionnelle voici plusieurs années aux 100 premiers jeunes gens admis dans la prison après le 1^{er} février 1966, date de la transformation du centre de formation professionnelle en établissement pénitentiaire (les bâtiments et le personnel étant demeurés les mêmes).

1. Membre du sous-comité.

Les renseignements concernant les cent délinquants libérés sur parole du centre de formation professionnelle au cours des années 50 ont été extraits du service de l'identité judiciaire, des registres locaux des amendes, du bulletin de la police, des archives du personnel de la marine, des dossiers des caisses d'assurance, des revues de l'association d'aide post-pénitentiaire, des observations des tribunaux, des casiers judiciaires et des notes prises au cours d'entrevues personnelles. L'auteur, qui connaissait les intéressés pour avoir assuré une fonction d'assistance sociale au centre de formation professionnelle, a réussi à retrouver et à interroger 93 de ces 100 délinquants.

Les informations recueillies ont été analysées de la façon suivante :

Les délinquants ont été répartis en trois groupes selon leur niveau d'adaptation : dans le groupe A ont été placés les sujets ayant réussi, du moins pendant la période de cinq ans prenant fin le 15 janvier 1968, à s'adapter convenablement à la vie sociale, à traverser cette période sans être envoyés dans un quelconque établissement, en travaillant correctement et sans abuser de l'alcool ; dans le groupe B, les sujets « intermédiaires », relativement bien adaptés mais ne respectant pas toujours rigoureusement la loi ; enfin dans le groupe C, les individus mal adaptés. Le but de l'opération était de découvrir les différences qui pouvaient exister entre les groupes. La classification a donné les résultats suivants : 27 personnes dans le groupe A, 15 dans le groupe B et 58 dans le groupe C.

Au moment où les 100 délinquants ont été libérés sur parole, leur moyenne d'âge était de 21 ans. Le 15 janvier 1968, cette moyenne était de 32 ans (les âges s'échelonnant entre 26 et 37 ans) et le laps de temps écoulé en moyenne depuis leur libération, de 10,9 années. Avant le 15 janvier 1968, 81 des 100 délinquants avaient été condamnés au moins une fois pour des infractions — en général des vols. Le nombre moyen des peines infligées depuis la libération était de 0,7 pour le groupe A, de 2,1 pour le groupe B et de 5,1 pour le groupe C.

L'étude du comportement ultérieur a montré qu'un grand nombre des délinquants tendent à abuser de l'alcool et que 46 % d'entre eux ont été frappés d'amendes pour alcoolisme après leur libération. Alors que les sujets appartenant au groupe A semblent être parvenus à limiter suffisamment leur consommation d'alcool pour ne pas s'attirer d'ennuis lorsqu'ils sont pris de boisson, les délinquants du groupe C se conduisent très souvent en ivrognes, déclenchent des rixes, révélant ainsi des troubles du comportement dont l'abus d'alcool n'est que l'un des aspects.

Bien des délinquants sont instables dans leur vie professionnelle. Toutefois, le groupe A se distingue dans son ensemble des groupes B et C. Certains de ses membres ont réussi à devenir des ouvriers qualifiés. Par contre, la plupart des membres du groupe C manquent nettement ou totalement de persévérance. Ils ne conservent aucun emploi et nombre d'entre eux peuvent être qualifiés de « ratés », indifférents et désœuvrés. Ils acceptent parfois des emplois occasionnels,

mais ils sont instables et paraissent se désintéresser de toute occupation régulière. L'analyse du comportement des délinquants ayant travaillé en mer a montré que si les membres du groupe A sont devenus de bons marins, respectueux de la discipline à bord, la plupart des membres des deux autres groupes ont dû, en raison de leurs écarts de conduite, être congédiés, ou bien ont quitté d'eux-mêmes le navire.

Au moment de l'enquête, 50 % des sujets étaient mariés, soit 93 % des membres du groupe A, 73 % des membres du groupe B et 24 % seulement des membres du groupe C. La proportion des divorcés et des célibataires était beaucoup plus élevée dans le groupe C. La plupart des délinquants de ce groupe paraissent n'avoir aucun sens de leurs responsabilités et ne se soucient pas de leur famille.

L'analyse du milieu social des délinquants révèle que 80 % au moins d'entre eux sont issus de familles marquées par un ou plusieurs bouleversements (décès de l'un ou des deux parents, divorce, condamnation de l'un ou des deux parents pour alcoolisme ou pour délit, etc.). Au cours de leur enfance, les membres du groupe C ont été à cet égard plus handicapés que ceux du groupe A. Ils ont incontestablement subi les traumatismes les plus graves. Sans doute parce qu'ils ont été livrés à eux-mêmes, ont grandi dans des foyers désunis et ont vécu de bonne heure des événements désastreux, ils ont posé dès l'école primaire un certain nombre de problèmes. L'enquête confirme les résultats de plusieurs autres études du comportement ultérieur qui montrent qu'une enfance difficile peut être la cause d'une inconduite chronique et d'un déséquilibre mental à l'âge adulte.

La classification des 100 délinquants a été établie en fonction de leur comportement après leur sortie du centre de formation professionnelle. Que dire de leur comportement dans l'institution elle-même — le groupe A se conduisait-il mieux que les deux autres groupes ? On est en droit de penser que ce groupe a mieux réussi à s'adapter aux règles et à la discipline intérieures. En ce qui concerne les fugues et les infractions commises pendant les évasions, toutefois, on ne relève guère de différences entre les trois groupes. En fait, c'est dans le groupe B que les évasions ont été les moins nombreuses. Le degré d'adaptation des sujets au régime de l'établissement n'a pas permis d'établir un pronostic valable quant à leur respect ultérieur des normes et des lois sociales. C'est pourtant aux jeunes gens du groupe A que s'appliquaient la majeure partie des pronostics favorables établis au moment de la libération et fondés non pas sur une évaluation objective systématique mais sur des impressions cliniques intuitives. Si l'on tient compte de tous les pronostics dont les jeunes gens ont fait l'objet au moment de leur libération, on constate une certaine corrélation entre les impressions cliniques et l'évolution sociale ultérieure.

D'après les entretiens qui ont eu lieu bien des années plus tard, la majorité des délinquants auraient tendance à récuser le système d'aide post-pénitentiaire. Ils n'aiment pas la surveillance qu'exercent sur eux les agents de probation et rares sont ceux qui comprennent qu'ils ont besoin de soutien et de conseils. Ils rejettent ou négligent

souvent les demandes qui leur sont faites et il est rare qu'ils acceptent volontiers de coopérer. Les renseignements extraits des entretiens et des comptes rendus des agents de probation ont révélé que la plupart de ces délinquants ne se prêtaient à l'assistance post-pénitentiaire qu'avec une extrême réticence.

Parmi ces mêmes délinquants, le taux de récidive est très élevé : plus de 80 % pendant la période d'observation (de risque) de près de onze ans. Si l'on compare ces résultats aux statistiques des prisons suédoises et danoises destinées aux jeunes et à celles des établissements *borstal* d'Angleterre, on s'aperçoit néanmoins que les différences sont relativement faibles. Il semble que les établissements créés à l'intention de ces jeunes délinquants accueillent des sujets qui présentent de graves troubles caractériels, pour lesquels le pronostic est, de ce fait, mauvais. Dès lors, il n'est pas étonnant que les résultats soient assez décourageants. La plupart des délinquants sont condamnés à nouveau après leur libération et il semble que les traitements ou les peines de longue durée indéterminée ne soient pas plus efficaces que les peines fixes plus brèves.

Après avoir achevé l'étude du comportement ultérieur des 100 premiers délinquants admis dans la *Berg arbeidsskole* et libérés au cours des années 50, l'auteur a entrepris d'étudier les 100 premiers pensionnaires de la prison qui a remplacé le centre de formation professionnelle à dater du 1^{er} février 1966. La comparaison entre les jeunes détenus et les 100 apprentis a fait apparaître de sensibles différences. Au moment de l'admission, la moyenne d'âge des jeunes détenus était de 18,2 ans alors que celle des jeunes apprentis était de 19,6 ans. Bien que plus jeunes d'environ un an et demi au moment de leur admission, les détenus totalisaient déjà en moyenne 3,57 sanctions pour des infractions commises avant leur envoi en prison, alors que chez les apprentis relativement plus âgés, la moyenne des antécédents judiciaires n'était que de 1,86. Du point de vue du pronostic, cette différence est un mauvais signe ; en effet, il faut s'attendre à un taux de récidive élevé parmi les jeunes détenus après leur libération.

Si le centre de formation professionnelle n'a pas réussi à s'assurer un contrôle suffisant sur les jeunes délinquants, à la prison en revanche on est parvenu à éviter une forte proportion d'évasions. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les jeunes détenus de la prison avaient à accomplir un séjour moins long que les apprentis dans leur centre de formation. Mais le résultat tient surtout, semble-t-il, à la procédure efficace de sélection adoptée dans l'établissement pénitentiaire. Pour éviter un trop grand nombre de fugues et d'infractions pendant le séjour dans l'établissement, la sélection a été assez rigoureuse. Un filtrage a été opéré à la section fermée d'accueil et 28 des 100 premiers jeunes garçons admis à la prison n'ont jamais eu accès à la section ouverte. Les jeunes gens qui se sont rendus coupables d'une fugue bénéficient rarement d'une deuxième chance. Les résultats sont prometteurs. Alors que le nombre moyen des évasions a été de 1,44 chez les apprentis, il n'a été que de 0,27 chez les jeunes détenus. Les chiffres concernant les sanctions prises pour réprimer les infrac-

tions commises au cours des évasions, des tentatives d'évasion et des permissions, sont respectivement de 0,89 et de 0,16. On constate naturellement une étroite corrélation entre le taux d'évasion et le nombre des sanctions infligées.

Le centre de formation professionnelle comptait manifestement trop peu de sections fermées — il n'en existait, en fait, aucune au début ; mais les autorités de la prison, ayant bénéficié des expériences faites au centre, ont pu dominer la situation.

La rançon du système, toutefois, est le séjour prolongé qu'accomplissent les jeunes détenus dans la section fermée de la prison. Comme il a été dit plus haut, 28 des 100 premiers jeunes garçons envoyés en prison n'ont jamais été transférés dans la section ouverte. Les 72 délinquants qui l'ont été n'y sont restés en moyenne que quatre mois. Ils ont passé le reste de l'année en détention provisoire ou en pavillon fermé et ceux qui se sont évadés ou se sont mal conduits d'une autre manière ont été finalement envoyés en établissement fermé à Oslo.

On peut se demander par ailleurs quels sont les résultats des séjours de durée indéterminée accomplis par les détenus dans la prison de jeunes. Il est trop tôt pour donner des chiffres définitifs concernant le pourcentage des récidives, mais on peut d'ores et déjà faire une évaluation préliminaire, la majorité des jeunes délinquants ne tardant pas à récidiver.

L'un des 100 premiers jeunes admis dans la prison y a purgé une peine complète (de deux ans) dont plus de la moitié en traitement dans un hôpital psychiatrique, et il est encore (janvier 1969) hospitalisé dans un service psychiatrique fermé. Un autre de ces jeunes délinquants s'est vu infliger une longue peine de prison pour des vols commis au cours d'une évasion et il n'est pas encore sorti du pénitencier. Les autres — soit 98 jeunes — ont tous été libérés sur parole. Au 15 janvier 1969, la période de risque qui suit la mise en liberté variait pour ces jeunes de 4 à 25 mois. Or, sur les 98 délinquants, dont la libération date, en moyenne, de 13,1 mois, 73 ont déjà récidivé : 63 ont été condamnés une ou plusieurs fois et 10 ont été accusés de nouvelles infractions. Ils sont actuellement en instance de jugement et seront vraisemblablement reconnus coupables.

Parmi les jeunes délinquants libérés de la prison, le taux de récidive est très élevé — encore plus élevé que parmi les apprentis sortis du centre de formation professionnelle depuis le même laps de temps. Ce phénomène peut s'expliquer si l'on pense au grand nombre de sanctions pour infractions dont les jeunes détenus avaient fait l'objet avant d'être envoyés en prison. Ces délinquants sont sans doute plus jeunes et plus faciles à discipliner — du moins ceux qui sont soumis à un traitement ouvert — mais ils manquent de maturité, de maîtrise d'eux-mêmes et sont très impulsifs. L'étude du comportement ultérieur des 100 apprentis ayant révélé une importante proportion de récidivistes, il faut s'attendre à découvrir une proportion aussi forte de récidivistes parmi les jeunes sortis de la prison.

Cela étant, on est en droit de douter de l'efficacité des longues peines de durée indéterminée infligées à ces jeunes qui manquent

de maturité et ont souvent déjà fait de longs séjours dans un établissement. Un grand nombre d'entre eux n'ont que 16 ou 17 ans lorsqu'ils entrent en prison (certains même n'ont que 15 ans). Un séjour de neuf mois ou davantage dans un établissement fermé risque d'altérer l'équilibre mental de ces jeunes.

Sans doute pourrait-on adopter une politique de sélection plus souple, mais ce serait courir le risque de voir se multiplier les fugues et les infractions car, parmi ces jeunes, nombreux sont ceux qui sont incapables de passer plusieurs mois en traitement ouvert sans chercher à s'évader.

Les administrateurs de la prison de jeunes se trouvent ainsi placés devant ce dilemme : assurer une surveillance et une discipline suffisantes ou appliquer des principes humanitaires. Il est vrai que, du point de vue administratif, la loi autorise le transfert des jeunes détenus qui purgent des peines fixes dans la prison de jeunes. Grâce à cette disposition, plusieurs détenus ont déjà pu bénéficier d'un tel transfert et les résultats obtenus se sont révélés satisfaisants. Un autre moyen d'épargner un long séjour en service fermé aux jeunes délinquants qui ne sont pas suffisamment mûrs pour être placés en service ouvert consiste à leur trouver un emploi ou à les envoyer en classe hors de l'institution, en application de l'article 21 de la loi de 1965 sur la délinquance juvénile. Toutefois, rares sont les jeunes détenus qui sont suffisamment mûrs et dignes de confiance pour bénéficier d'une telle mesure.

La conclusion de l'auteur est que les jeunes délinquants qui, jusqu'à présent, étaient généralement envoyés pour une durée indéterminée dans la prison de jeunes pourraient désormais être condamnés à une peine de prison fixe de plus courte durée. Les intéressés eux-mêmes préféreraient ce système qui leur paraîtrait plus équitable et, de ce fait, purgeraient leur peine avec un moindre ressentiment.

L'étude du comportement ultérieur révèle que le programme de formation professionnelle et le séjour dans une prison de jeunes ne produisent pas de meilleurs résultats que ceux que l'on peut attendre de peines de prisons ordinaires. C'est pourquoi il conviendrait d'étudier dans quelle mesure il y a lieu de continuer à infliger des peines indéterminées relativement longues à cette catégorie de jeunes récidivistes qui se distinguent par leur faiblesse de caractère et leur immaturité.

ANNEXE VII

LES CENTRES DE TRAITEMENT POUR LES JEUNES EN ANGLETERRE

Centre St-Charles, Brentwood, Essex (Angleterre)

1. St-Charles est le premier d'une série d'établissements d'un type nouveau, appelés Centres de traitement pour les jeunes (*Youth Treatment Centre*) destinés aux enfants et aux adolescents gravement perturbés qui :

- i. sont trop atteints et trop perturbateurs pour que le traitement des établissements d'éducation surveillée ait un effet sur eux ;
- ii. n'ont pas besoin d'être hospitalisés.

Ces centres doivent combiner les possibilités de traitement d'une école, d'un foyer pour enfants et d'un hôpital. On envisage actuellement d'en créer trois, St-Charles dans le sud-est du pays, et deux autres, l'un à Wakefield (Nord) et l'autre à Birmingham (Midlands). Dans chacun de ces établissements, un directeur médical supervisera une équipe multidisciplinaire.

2. St-Charles devait à l'origine être un établissement d'éducation surveillée destiné à des jeunes garçons catholiques, mais, au début de 1969, le ministre de l'Intérieur prit des dispositions, avec la généreuse coopération des autorités catholiques, pour que les bâtiments, qui n'étaient pas encore terminés, lui soient cédés et soient transformés de façon à faire de St-Charles le premier des nouveaux centres. Quand tout sera terminé, St-Charles pourra accueillir jusqu'à 50 garçons et filles. Les deux autres centres seront logés dans des bâtiments spécialement conçus et pourront accueillir jusqu'à 70 garçons et filles. On prévoit d'aménager une zone de sécurité pour une vingtaine d'enfants ou d'adolescents, une zone « moyenne » pour 20 personnes également dans laquelle la sécurité tiendra essentiellement à l'importance numérique du personnel et une zone ouverte, fermée uniquement la nuit, pour 20 personnes également. On prévoit de plus la création d'un foyer pouvant abriter 8 enfants.

Description générale

3. St-Charles et les deux autres centres sont destinés aux éléments les plus perturbés, les plus difficiles et les plus délinquants de la population des établissements d'éducation surveillée, ainsi qu'à des cas analogues actuellement à la charge des autorités locales. Ce sont en général des enfants pour lesquels aucun des types d'établissements existant ne peut donner de résultats satisfaisants. En application de

1. Maintenant *community homes*, voir paragraphe 3.

la loi de 1969 sur les enfants et les adolescents, les établissements d'éducation surveillée sont absorbés par les services sociaux dépendant des pouvoirs locaux sous le nom de *community homes* (foyers communautaires). Les équipements seront toutefois disponibles au niveau de la région et ce n'est que lorsque les possibilités à ce niveau seront inadéquates que l'on aura recours à un centre de traitement (*Youth Treatment Centre*). Dans le cadre de l'éducation surveillée ces sujets posent de graves problèmes du fait de leur influence perturbatrice sur la vie de l'école et les progrès de leurs condisciples. Cette inaptitude à réagir au régime de l'établissement et à en tirer parti montre que leurs troubles restent rebelles au traitement.

4. L'échec, les bouleversements, le rejet sont des expériences courantes dans la vie de ces adolescents. La plupart ont été très tôt rejetés par leur famille ou ont connu une phase d'acceptation initiale suivie de ce qui leur a semblé un rejet de la part d'une succession de structures organisées, qui toutes les ont trouvés réfractaires. Pour eux, le transfert d'un cadre à l'autre, toujours suivi d'un rejet et d'un autre transfert, est devenu un mode de vie normal. La plupart sont si gravement atteints et perturbés qu'ils ne voient pas la nécessité d'une assistance et ne sont pas capables de coopérer. Leur aptitude à établir des relations est fortement réduite et pour eux les expériences satisfaisantes sont rares.

5. Presque tous rencontrent de graves difficultés dans leur scolarité du fait de déficiences non identifiées, d'interruptions dues aux troubles dont ils souffrent, à leur hostilité ou leur indifférence à toute situation impliquant un apprentissage. Leur capacité d'attention, leur pouvoir de concentration et leur tolérance aux frustrations sont considérablement affaiblis. Bien que les niveaux d'intelligence suivent la même répartition que dans le reste de la population, pour la plupart d'entre eux l'école est le cadre d'échecs flagrants et répétés.

Tranches d'âge intéressées

6. St-Charles admet des enfants à partir de 12 ans. On s'attend que la plupart d'entre eux aient besoin de traitement à relativement long terme.

Ils pourront être pris en charge jusqu'à leur dix-neuvième anniversaire. Toutefois, les admissions après l'âge de 14 ans seront exceptionnelles.

Objectifs

7. Les objectifs du Centre St-Charles sont les suivants :

- i. dispenser un traitement à long terme à des enfants et à des adolescents gravement atteints, dans un cadre permettant différents degrés de sécurité ;
- ii. permettre à ces jeunes d'obtenir un degré de réconciliation avec eux-mêmes et leur environnement qui soit satisfaisant pour eux et pour la société ;

- iii. éviter d'autres souffrances à des jeunes qui ont déjà connu tant de rejets ;
- iv. mieux connaître les causes des troubles graves ;
- v. faire en sorte que cette expérience serve à la mise au point de méthodes de prévention ;
- vi. tenter une évaluation des méthodes de traitement actuelles ;
- vii. mettre au point et évaluer de nouveaux modes de traitement ;
- viii. assurer la formation du personnel travaillant dans les domaines concernés ;
- ix. entreprendre des recherches tant statistiques que cliniques.

Modes de traitement : A. Généralités

8. Pour réaliser ces objectifs, on s'efforce de permettre à chaque enfant de vivre, pendant une période s'étendant éventuellement sur plusieurs années, en immersion complète dans un environnement sécurisant spécialement créé et en relation avec un personnel capable d'organiser un mode de vie ayant un effet thérapeutique pour tous et disposant de tous les équipements nécessaires (sociaux, éducatifs, récréatifs et médicaux). Certains éléments de la pratique et des techniques hospitalières seront alliés à d'autres caractéristiques de la protection de l'enfance. Toutefois, on ne se place pas dans l'optique de la maladie mais dans celle de la croissance, de la maturation et d'une recherche de zones saines et de réalisations positives, si petites soient-elles, et de l'utilisation des capacités de développement de l'adolescent. On applique les principes généraux du traitement des adolescents, en particulier la reconnaissance de l'intégrité et de la valeur de l'individu, associée à la chaleur, à l'équité et à la compréhension. Il est évident que chez ces jeunes l'aptitude à établir des relations est très limitée ainsi que la concentration, le sens des responsabilités, la tolérance des difficultés, et que leur réponse au traitement ne saurait être que très limitée et très lente.

9. L'environnement est conçu de façon que l'on y sente à la fois l'autorité et l'intérêt du personnel ; le lien entre le comportement, l'interaction sociale et les niveaux de responsabilité y est apparent et les rapports fondamentaux de cause à effet peuvent y être expérimentés. Les situations de groupe sont utilisées pour montrer à l'individu la nécessité de se préoccuper des autres et les interactions de la vie en groupe.

10. La thérapie est au centre de cette organisation de la vie et comprend de nombreuses méthodes et techniques, ainsi que des modes individuels de thérapie, là où cela est nécessaire. Les activités de groupe et la thérapie par l'environnement sont utilisées pour créer un milieu thérapeutique structuré dans lequel le travail et les loisirs offrent des occasions de réalisations et d'expression ainsi que des activités physiques favorisant le contrôle moteur et la coopération, et canalisant les tendances agressives de manière acceptable. La psychothérapie individuelle et de groupe joue un rôle dès que les

jeunes développent leur aptitude aux relations et manifestent le désir de se pencher sur leurs propres conflits et leurs difficultés d'adaptation, elle facilite le processus d'identification et la solution des conflits sous-jacents. On compte plus sur le traitement individuel traditionnel que sur l'établissement de relations bilatérales que certains de ces enfants, filles ou garçons, seront au début trop atteints pour créer ou maintenir.

Modes de traitement : B. Sécurité

11. La sécurité n'est pas traditionnellement une notion considérée comme applicable au traitement des jeunes, mais pour nombre de ceux auxquels St-Charles est destiné, la fugue est devenue la réaction habituelle à toute difficulté rencontrée. C'est cette habitude qui, entre autres facteurs, les a rendus réfractaires à toute action. Si l'on veut aider ces enfants très profondément atteints à mûrir et à développer leurs propres moyens de contrôle interne, des limitations matérielles sont indispensables à la création d'un milieu sécurisant dans lequel on puisse offrir de nouvelles expériences et de nouvelles possibilités thérapeutiques en liaison étroite avec des adultes. A St-Charles les mesures de sécurité doivent être un instrument de liberté intérieure et ne pas s'assimiler à une simple incarcération. L'objectif est de donner aux enfants la possibilité de se sentir et d'être en sécurité pendant la période du diagnostic, de l'évaluation et du traitement. Ces mesures permettront au comportement de se manifester en toute sécurité et créent une situation dans laquelle les enfants et le personnel pourront sans angoisse excessive tenter d'établir des relations. Des expériences menées depuis quelques années dans trois établissements d'éducation surveillée disposant de services « fermés » réservés aux garçons ont montré la valeur, tant sur le plan social que sur le plan psychiatrique, du traitement dans ces conditions de sécurité. Ce mode de traitement permettra aux enfants les plus perturbés et les plus asociaux de faire face à leurs difficultés, de se réconcilier avec eux-mêmes et de se situer par rapport à l'autorité.

12. La suppression indéfinie d'une liberté normale entraverait toute fois l'évolution vers un développement normal et le succès du traitement. L'objectif est donc de fournir toute une gradation de traitements depuis les strictes mesures de sécurité, en passant par des conditions moyennes et allant jusqu'au milieu ouvert et aux expériences de vie en foyer et de travail à l'extérieur.

Ergothérapie et autres activités

13. Dans les premières phases l'ergothérapie convient à la plupart des enfants mais tous auront par la suite besoin d'un programme d'enseignement et certains devront être placés dans des situations de travail simulées. L'enseignement de rattrapage revêt une très grande importance car la plupart des enfants sont en retard dans leur scolarité. Le premier objectif est de les intéresser alors que la plupart d'entre eux sont devenus indifférents, voire hostiles à tout enseigne-

ment organisé. On insiste sur les programmes individualisés avec travail en très petits groupes ou seul, et on se montrera extrêmement prompt à réagir à toute marque d'un intérêt naissant.

Admission

14. Les principes de la politique d'admission sont définis par le ministère de l'Intérieur. Mais on prévoit que la plupart des enfants seront envoyés à St-Charles par les foyers communautaires. Il s'agira donc d'enfants confiés par les tribunaux à la garde des autorités locales (voir paragraphe 16 ci-dessous).

Durée du séjour

15. On s'attend que la plupart des enfants admis à St-Charles aient besoin d'un traitement relativement long, trois ans ou plus.

Administration

16. St-Charles (et les établissements analogues) dépend du ministère de l'Intérieur conformément à l'article 64 de la loi de 1969 sur les enfants et les adolescents qui stipule que :

« 64. Le Parlement fournira des crédits pour couvrir toute dépense engagée par le ministre pour la création, l'équipement et l'entretien d'établissements destinés aux enfants à la charge des autorités locales et nécessitant des équipements et des services spéciaux existant dans ces établissements et dont le ministre estime qu'il serait difficile de les obtenir dans les foyers communautaires. »

Le système de foyers communautaires dont la loi prévoit l'organisation consistera en une gamme d'internats pour enfants perturbés, créés soit par les autorités locales, soit par des organisations bénévoles en collaboration avec les autorités locales, ces dispositions étant prises au niveau de la région. Ce nouveau système de foyers communautaires absorbera et remplacera le système actuel d'établissements d'éducation surveillée, de centres de passage et de maisons et de foyers pour enfants ; la loi prévoit en conséquence la mise en place de mécanismes permettant à ces établissements d'acquiescer ce nouveau statut et de jouer ce nouveau rôle. C'est ainsi que les établissements créés en application de l'article 64 de la loi (St-Charles étant le premier) doivent compléter les possibilités de traitement résidentiel des enfants difficiles fournies par ou sous l'égide des autorités locales dans le cadre du système de foyers communautaires.

Personnel

17. On s'attend que dans une première phase la majorité du personnel, à part le directeur médical, provienne des services responsables de l'éducation au niveau local, de la protection de l'enfance, et des établissements d'éducation surveillée. Les hommes et les femmes y

seront assez également représentés. Le travail se fera par équipes afin d'assurer une surveillance permanente.

Formation du personnel

18. Le personnel bénéficiera d'une formation permanente en cours de carrière dont le triple but est d'améliorer ses qualifications professionnelles, de lui fournir un soutien et de faire régner un climat de confiance et de sécurité.

Recherche

19 On prévoit de faire à la recherche, dès le début, une place importante dans les activités de St-Charles. On cherchera entre autres à évaluer le travail accompli et l'efficacité du traitement afin d'être à l'avenir mieux armé pour faire face aux problèmes posés par les jeunes gravement perturbés.

ANNEXE VIII

L'EXÉCUTION DES PEINES D'EMPRISONNEMENT CONCERNANT LES JEUNES ADULTES DÉLINQUANTS AU LUXEMBOURG

I. Législation

Aux termes de l'article 197 du Code d'instruction criminelle « le jugement sera exécuté à la requête du procureur général d'Etat et de la partie civile, chacun en ce qui le concerne ».

L'article 2 de la loi du 21 mai 1964 portant réorganisation des établissements pénitentiaires dispose que : « La direction générale et la surveillance des établissements pénitentiaires sont exercées par le procureur général d'Etat. Le procureur général d'Etat est également chargé de l'exécution des peines et du traitement pénologique des détenus. Il peut déléguer l'exercice des fonctions déterminées aux alinéas qui précèdent à un magistrat du parquet général ou de l'un des parquets. »

Aux termes de l'article 38 de la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg « le Grand-Duc a le droit de remettre ou de réduire les peines prononcées par les juges ».

II. Pratique

Chaque condamné à une peine privative de liberté, qui ne se trouve pas en prison en tant que détenu préventif, est convoqué par le magistrat chargé de l'exécution des peines qui le rend attentif à la possibilité d'une mesure de grâce. En fait, le Grand-Duc use largement de son pouvoir de grâce en faveur de jeunes adultes pour remettre les peines d'emprisonnement, notamment aux conditions de la loi sur les sursis.

En cas de rejet d'un recours en grâce et dans les cas où l'intéressé estime qu'il est inutile de présenter un tel recours, le magistrat et le condamné fixent d'un commun accord la date pour commencer à purger la peine (*Strafantritt*).

Pour la fixation de cette date est notamment prise en considération la situation familiale et sociale du condamné. Ainsi les courtes peines peuvent être purgées pendant les congés annuels, ce qui évitera aux intéressés un congédiement par le patron ou d'autres difficultés d'ordre social ou familial. Le fractionnement des peines est également largement appliqué.

Cette participation du condamné à la fixation du moment de l'exécution de la peine a pour conséquence que la justice noue un véritable dialogue avec le justiciable.

D'autre part, le fait d'avoir pu *décider* en la matière impose au condamné une certaine confiance en la justice et l'administration pénitentiaire et une plus grande responsabilité, car il se forme en quelque sorte un contrat entre le magistrat et le condamné.

Cette pratique a par ailleurs l'avantage de permettre à l'administration pénitentiaire de prévoir utilement un programme de traitement individualisé.

En principe les jeunes adultes délinquants sont rassemblés dans une section particulière du centre agricole de Givenich, sous ce rapport établissement semi-ouvert à régime éducatif, où ils se trouvent sous la garde d'un personnel qualifié et spécialisé dans l'individualisation des peines.

Le système décrit fonctionne depuis 1968 et les résultats démontrent que ce mode d'exécution des peines peut être qualifié de très satisfaisant.

ANNEXE IX

NOTE D'INFORMATION

Le Comité européen pour les problèmes criminels a chargé son sous-comité n° XIII d'étudier les tendances de la rééducation des adolescents et des jeunes adultes délinquants (groupes d'âge concernés 14-15 à 21-23 ans) en recherchant de préférence les solutions les plus nouvelles qui ont été apportées à ce problème.

Pour mener à bien sa tâche, le sous-comité se propose de dresser non pas un tableau complet des divers modes de traitement de type connu utilisés dans les différents pays, mais un inventaire des expériences les plus récentes entreprises dans ce domaine tant dans le secteur public que dans le secteur privé. *Seules* doivent donc être retenues les *expériences nouvelles*, originales et significatives, accompagnées ou non d'une recherche, que ces expériences soient en cours, qu'elles aient été arrêtées pour diverses raisons ou qu'elles aient échoué, ainsi que les projets dont la réalisation est envisagée concrètement dans un proche avenir ou qui ont été rejetés.

En ce qui concerne la relation de l'expérience, aucune forme particulière n'est de rigueur. Afin que ne soient pas omises des expériences qu'il y aurait le plus grand intérêt à connaître, le guide de réflexion reproduit dans le document DPC/CEPC XIII (71) 4 contient une liste des préoccupations du sous-comité, qui sans être exhaustive est destinée à permettre d'apprécier si tel ou tel essai de traitement doit ou non être mentionné, étant précisé que, dans le doute, il y a lieu d'ajouter à la liste plutôt que de retrancher. Le sous-comité n'attend pas de chaque pays une réponse à toutes les questions.

Le sous-comité souhaite recenser de telles expériences et recevoir une description aussi détaillée que possible de leurs buts, de leurs déroulements, des jeunes qu'elles concernent, des personnels qui les conduisent, éventuellement des raisons de leur succès ou de leur échec et en tous les cas des appréciations pouvant être portées sur leurs effets (avec éventuellement référence à des documents ou publications existants).

Le sous-comité se réserve la possibilité de demander sur les expériences qui lui paraîtront particulièrement intéressantes des éclaircissements complémentaires. L'intérêt d'une telle recherche n'échappera à personne. Il est, en effet, important pour tous les Etats de connaître les voies nouvelles dans lesquelles on peut s'engager avec l'indication de celles qui peuvent être suivies le plus économiquement possible, comme aussi d'étudier des expériences qui semblent s'être avérées infructueuses ou inutilement coûteuses. Aussi le sous-comité espère-t-il rencontrer une large collaboration dans les pays consultés.

Il est loisible aux chefs de délégation ou à la personne qu'ils auront chargée de la diffusion d'adresser leurs réponses, rédigées dans toute la mesure du possible en français ou en anglais, au fur et à mesure que celles-ci leur parviendront ou de procéder à un seul envoi. En tout cas les réponses devront être adressées au Secrétariat avant le 30 avril 1972.

ANNEXE X

GUIDE DE RÉFLEXION

*Tendances de la rééducation des adolescents
et des jeunes adultes délinquants*

(Groupes d'âge concernés : 14 à 23 ans environ)

(Veuillez faire savoir si les renseignements doivent garder un caractère confidentiel ou s'il peut en être fait état en indiquant leur origine.)

I. *Problèmes posés par les types d'individus, de groupes
ou de collectivités concernés*

Existe-t-il de *nouvelles* expériences de traitement :

- a. s'adressant :
 - i. soit au jeune délinquant considéré individuellement
 - ii. soit au jeune délinquant et à sa famille
 - iii. soit à des groupes de jeunes constitués antérieurement à l'action éducative conduite et laissés dans leur milieu naturel de vie
 - iv. soit au jeune délinquant, à sa famille et à la communauté particulière à laquelle il appartient
- b. séparant ou réunissant des jeunes :
 - de même âge et d'âges différents (même en y incluant des adultes au-delà de 23 ans)
 - de même sexe et de sexe différent
 - de quotients intellectuels similaires ou différents
 - délinquants et non-délinquants
 - de même milieu socio-culturel et de milieux dissemblables
 - de la même région et de régions variées
 - de même ethnie et d'ethnies diverses
 - etc.
- c. en procédant à des classifications selon une typologie scientifiquement et préalablement déterminée en vue de pratiquer des traitements différentiels
- d. s'adressant à de nouveaux types de jeunes délinquants

II. *Problèmes posés par les buts et techniques de la rééducation*

Existe-t-il de *nouvelles* expériences de traitement :

- a. tendant par priorité :
 - i. à la réadaptation sociale rapide du jeune délinquant « normal » (par exemple, en lui procurant du travail)

ii. au développement des facultés d'adaptation du jeune aux changements prévisibles ou non d'une société en perpétuel mouvement grâce à l'utilisation de tout moyen propre à lui permettre d'acquiescer son autonomie (par exemple prise de responsabilité, participation)

iii. à un accord avec l'intéressé visant à définir les objectifs intermédiaires et le but final d'un traitement arrêtés

iv. à la solution des problèmes psychologiques du jeune

b. tendant à élargir la gamme des traitements possibles :

i. soit en laissant prendre en charge de jeunes délinquants par certaines communautés de jeunes

ii. soit en permettant provisoirement la continuation de conduites délinquantes ou quasi délinquantes de façon que le délinquant puisse se sentir accepté et recherché de lui-même une aide auprès d'organismes publics ou privés

iii. soit tout en intervenant à l'égard du jeune délinquant, de prendre le risque de le laisser dans des conditions présentant un certain danger de récidive (par exemple en milieu ouvert ou après un court séjour en milieu fermé), afin d'éviter ultérieurement des infractions plus graves.

c. tendant à obtenir un usage plus fréquent, plus intensif et plus diversifié des services existant pour l'action en milieu ouvert, combiné éventuellement avec certaines obligations telles que :

i. la fréquentation de cours

ii. l'assistance à des sessions de groupes

iii. la participation à des activités au service de la communauté

iv. la fréquentation de centres de jour

v. l'arrêt de fin de semaine

vi. la participation à des activités de loisirs et à des camps de vacances

vii. de courte période de traitement résidentiel

d. tendant à substituer à l'institution de type classique à régime uniforme auquel le jeune doit s'adapter au prix d'un conformisme extérieur, un complexe comportant une gamme souple d'unités diversifiées susceptibles de répondre aux besoins des jeunes à traiter

e. utilisant délibérément l'action du groupe de pairs sur l'individu au cours et pour les besoins du traitement

f. recherchant des formes de traitement spécifiques pour les jeunes qui réagissent négativement au traitement en groupe ou en communauté

g. tendant à appliquer des méthodes modernes :

i. de formation professionnelle, en vue de s'aligner sur les changements qui se manifestent dans la vie économique et industrielle

ii. d'enseignement général pour mieux vaincre les refus scolaires rencontrés par l'utilisation des méthodes traditionnelles

h. où la psychothérapie est utilisée en milieu carcéral, dans les institutions ou en milieu ouvert

i. où des méthodes appropriées ont permis d'améliorer le séjour de jeunes délinquants en milieu carcéral et d'obtenir le maximum de résultats positifs

j. où l'on a tenté de diminuer le nombre des rejets successifs des cas difficiles d'une structure à une autre ou d'en limiter les effets défavorables en instaurant une véritable continuité d'action éducative entre les divers établissements et services auxquels le jeune est confié

k. i. auxquelles ont été associées des recherches évaluatives des résultats obtenus

ii. dont l'orientation a été modifiée à la suite des conclusions de certaines recherches

l. tendant à limiter les inconvénients pouvant résulter d'une sentence à durée indéterminée (des travaux et des études ont-elles été faites sur ce problème particulier ?)

III. Problèmes de personnel

Existe-t-il de nouvelles expériences dans le recrutement, la formation, les inter-relations et le rôle des différentes catégories de personnel (éducateurs, assistants sociaux, surveillants, agents de probation, psychologues, psychiatres, instructeurs techniques, etc.) ?